



RÉPUBLIQUE DU GABON
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage,
chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE
(MAEPG)

POLITIQUE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PNSAN)

2017 - 2025



Mai 2017



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

unicef 
unissons-nous
pour les enfants


Organisation
mondiale de la Santé



RÉPUBLIQUE DU GABON
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE,
CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME GRAINE
(MAEPG)

POLITIQUE NATIONALE
DE SECURITE ALIMENTAIRE
ET NUTRITIONNELLE
(PNSAN)

VISION ET MISE EN ŒUVRE
2017 - 2025

Mai 2017

L'élaboration de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN), pour la République du Gabon a été financé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

L'investissement dans l'élimination de la malnutrition est l'une des mesures les plus rentables que puissent prendre les gouvernements: chaque dollar investi dans des programmes de nutrition éprouvés offre un retour de 16 dollars. C'est dans ce cadre que les autorités gabonaises ont choisi de faire de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle une priorité. C'est pour cette raison que s'est tenu du 8 au 9 mars 2017 à l'hôtel Boulevard de Libreville, un Atelier de Validation de Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Cet atelier organisé par la FAO en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, chargé de mise en œuvre du Programme GRAINE, a été officiellement lancé par le Ministre de tutelle, M. Yves Fernand MANFOUMBI.



Crédits Photo

© FAO

© UNICEF

© Fotolia/

© Wikipédia

© France info

© Aquaponie

© Le Mag Materno

Mise en page et conception infographique: © FAO/Justin Claver Fotsing

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES FIGURES	V
LISTE DES TABLEAUX	V
PRÉFACE	VI
REMERCIEMENTS	VIII
RÉSUMÉ	IX
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	XII
1. INTRODUCTION	1
2. CONTEXTE	3
2.1. CONTEXTE PHYSIQUE	3
2.2. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....	4
2.3. CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	4
2.3.1. Cadre institutionnel	4
2.3.2. Cadre juridique de la SAN	6
2.3.3. Cadre des politiques de la SAN	6
2.3.4. Programmes antérieurs et en cours dans la SAN	7
2.3.5. Analyse de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	8
2.3.5.1. Analyse de la disponibilité alimentaire et nutritionnelle	8
2.3.5.2. Stabilité de l'offre alimentaire	11
2.3.5.3. Accessibilité	11
2.3.5.4. Utilisation des aliments	11
2.3.6. Analyse de la sécurité sanitaire des aliments (SSA)	14
2.3.7. Analyse de la situation sanitaire	15
2.3.8. Eau, hygiène et assainissement	17
2.3.9. Analyse du secteur de l'éducation	17
2.3.10. Mines et hydrocarbures	18
2.3.11. défis et atouts	19
3. FONDEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PNSAN)	20
3.1. ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX EN FAVEUR DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION ..	20
3.2. ENGAGEMENTS RÉGIONAUX ET NATIONAUX EN FAVEUR DE LA SAN	23
3.3. CADRE CONCEPTUEL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NUTRITIONNELLE.....	23
4. ÉLABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PNSAN)	26
4.1. PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA PNSAN	26
4.2. VISION 2025 DE LA PNSAN	26
4.3. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA PNSAN	26
4.4. BUT	27
4.5. OBJECTIF GÉNÉRAL	27
4.6. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	27
4.7. AXES STRATÉGIQUES	28



4.7.1. Axe stratégique 1: Amélioration de la souveraineté à travers l'accroissement durable de la production agricole animale, halieutique, cynégétique et des produits forestiers non ligneux.....	28
4.7.1.1. Objectif stratégique 1: Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers les secteurs suivants:.....	28
4.7.1.2. Objectif stratégique 2: Améliorer l'accessibilité physique et financière des aliments .	30
4.7.1.3. Objectif stratégique 3: Améliorer la chaîne des valeurs des produits alimentaires locaux	31
4.7.1.4. Objectif stratégique 4: Promouvoir des régimes alimentaires sains et durables	31
4.7.1.5. Objectif stratégique 5: Renforcer la capacité de résilience des populations face aux changements climatiques	31
4.7.1.6. Objectif stratégique 6: Renforcer l'autonomisation des femmes	32
4.7.2. Axe stratégique 2: Accroissement des interventions spécifiques à la nutrition	32
4.7.2.1. Objectif stratégique 1: Améliorer la nutrition des adolescentes et des femmes en âge de procréer	32
4.7.2.2. Objectif stratégique 2: Améliorer l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) pour prévenir la malnutrition chronique.	32
4.7.2.3. Objectif stratégique 3: Mettre en œuvre les interventions de nutrition en milieu scolaire	33
4.7.2.4. Objectif stratégique 4: Prévenir la malnutrition chez la population en général	33
4.7.2.5. Objectif stratégique 5: Prévenir et gérer l'obésité et les maladies non transmissibles liées à l'alimentation	33
4.7.2.6. Objectif stratégique 6: Prévenir et prendre en charge la malnutrition aiguë	34
4.7.2.7. Objectif stratégique 7: Renforcer la capacité de prévention et de réponse face aux chocs et aux crises agricoles, alimentaires et nutritionnelles	34
4.7.3. Axe stratégique 3: Accroissement des interventions sensibles à la nutrition.....	34
4.7.3.1. Objectif stratégique 1: Améliorer les services de santé, d'eau, d'hygiène et d'assainissement.....	34
4.7.3.2. Objectif Stratégique 2: Assurer la protection sociale et mettre en place les filets sociaux	35
4.7.3.3. Objectif Stratégique 3: Intégrer la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en milieu scolaire	35
4.7.4. Axe stratégique 4: Renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle	36
4.7.4.1. Objectif stratégique 1: Assurer le repositionnement institutionnel de l'alimentation et de la nutrition comme facteur de développement.....	36
4.7.4.2. Objectif stratégique 2: Renforcer le cadre organisationnel en faveur de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	36
4.7.4.3. Objectif stratégique 3: Améliorer la gouvernance financière en faveur de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	36
4.7.4.4. Objectif stratégique 4: Améliorer la gouvernance foncière en faveur de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	37
4.7.4.5. Objectif stratégique 5: Renforcer le cadre juridique et normatif en faveur de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.....	37
4.7.4.6. Objectif stratégique 6: Renforcer la recherche en matière de SAN	37



4.7.5. Axe stratégique 5: Mise en place d'une stratégie de communication et un mécanisme de mise en œuvre, de coordination, de suivi et d'évaluation de la PNSAN	38
4.7.5.1. Objectif stratégique 1: Mettre en place une stratégie de communication en faveur de la SAN basée sur la recherche qualitative.....	38
4.7.5.2. Objectif stratégique 2: Mettre en place un cadre institutionnel de mise en œuvre et de coordination.....	38
4.7.5.2.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre et de coordination.....	38
4.7.5.2.2. Les ministères impliqués et leurs rôles.....	39
4.7.5.2.3. Rôles et responsabilité des acteurs.....	43
4.7.5.3. Objectif stratégique 3: Mettre en place un système efficace de suivi et évaluation.	46
4.7.5.3.1. Dispositif de suivi et évaluation.....	46
5. BIBLIOGRAPHIE	48
6. ANNEXES	50
6.1. ANNEXE 1: GLOSSAIRE DES DÉFINITIONS ET CONCEPTS LIÉS À LA SAN.....	50
6.2. ANNEXE 2: ADHÉSION DE LA RÉPUBLIQUE DU GABON COMME MEMBRE DE SUN	57
6.3. ANNEXE 3: DÉCLARATION DE BRAZZAVILLE SUR LE REPOSITIONNEMENT DE LA NUTRITION SYNTHÈSE.....	59
6.4. ANNEXE 3: DÉCLARATION DE ROME SUR LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION	66
6.5. ANNEXE 4: DÉCLARATION DE ROME SUR LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION CADRE D'ACTION.....	73
6.6. ANNEXE 5: PRÉVENTION DES MALADIES D'ORIGINE ALIMENTAIRE : LES CINQ CLEFS POUR DES ALIMENTS PLUS SÛRS	81

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte administrative du Gabon	3
Figure 2: Cadre conceptuel de l'UNICEF sur les déterminants de la malnutrition	24

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Évolution de la production et du taux de couverture des besoins entre 2005 et 2011	9
Tableau 2: Évolution des importations alimentaires (en millions de francs CFA)	10
Tableau 3: Bilan des activités de l'AGASA, 2013-2016	15



PRÉFACE



L'insécurité alimentaire et la malnutrition sont le résultat d'une association complexe de facteurs interdépendants, généralement liés à la disponibilité alimentaire, la stabilité de l'offre, l'accès à la nourriture, la consommation des aliments, la santé, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, l'éducation, aux us et coutumes, aux relations hommes-femmes, à l'équité sociale et plus généralement au contexte social et à l'environnement local.

Au moment où le reste du monde identifie l'Afrique comme un continent ayant des ressources naturelles abondantes et en pleine croissance économique, l'endroit prometteur pour produire une alimentation suffisante, saine et nutritive pour nourrir sa population en pleine augmentation, malheureusement, les enfants africains restent les plus exposés aux risques de la faim et de la malnutrition. Le paradoxe est de taille, d'autant plus que le continent présente un énorme potentiel de croissance économique grâce à l'abondance de ses ressources naturelles exceptionnelles.

La lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes - retard de croissance, l'émaciation, les carences en micronutriments et le surpoids - fut au cœur des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de l'initiative Défi « Faim Zéro », et continuera d'être au centre du Programme de développement post 2015 et des Objectifs de développement durable. C'est indubitablement, un combat de longue haleine qui pour le gagner, nécessite d'en comprendre les causes profondes et fondamentales à l'échelle de l'individu, du ménage, de la communauté et de la région. Lutter contre la malnutrition aussi, doit impérativement déclencher une dynamique de changement radical au niveau des processus de développement durable en cours en vue de préserver l'avenir du monde et de l'Afrique en particulier.

Quoi qu'il en soit, l'élimination de la faim et de la malnutrition a été mise au premier plan dans les priorités des dirigeants africains qui, de plus en plus, expriment leurs engagements en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et agissent vigoureusement pour mettre en œuvre les politiques et les mécanismes de gouvernance pour l'accélération d'actions cohérentes et efficaces.

Les actions, en plus d'être cohérentes et efficaces doivent mettre en évidence, les synergies possibles pour déboucher sur une vision commune du problème de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle car, la promotion d'une alimentation durable exige également une approche multisectorielle et multi acteurs s'appuyant sur les réalités locales et les interventions pertinentes de la part des États, du secteur privé, de la société civile et de la communauté internationale.



Le Gabon n'est pas en marge de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Comme la plupart des pays dans le monde, il unit ses efforts en réponse à l'appel de la communauté internationale pour répondre aux défis cruciaux liés à la faim et à la malnutrition et garantir que chaque homme, chaque femme et chaque enfant vivant au Gabon puisse exercer son droit à une alimentation adéquate.

Le Gouvernement gabonais, sous la haute égide du Président de la République, a fait de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle une priorité nationale. Il mesure que seuls des efforts concertés et synergiques à travers l'implication de l'ensemble des secteurs et acteurs peuvent s'attaquer aux causes immédiates et sous-jacentes de la malnutrition et permettre de réduire durablement ce fléau.

Par son adhésion au Mouvement Scaling Up Nutrition (SUN) depuis le 17 Janvier 2017, initiative mondiale pour le passage à l'échelle des interventions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Gouvernement renouvelle son engagement de faire reculer la malnutrition et assurer une bonne nutrition de sa population.

Il ambitionne à l'horizon 2025, dans la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) d'éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes et garantir la souveraineté alimentaire et nutritionnelle à l'ensemble de sa population en vue d'améliorer son bien-être et lui permettre de participer vivement à la croissance et au développement du pays.

Dans la mesure où les facteurs affectant la nutrition sont multiples et divers, il est impératif que toutes les actions soient conjointes et que les interventions visant à lutter contre la malnutrition soient multisectorielles pour que le Gabon atteigne les objectifs de cette politique. Le PNSAN se veut donc être le cadre fédérateur des stratégies et actions à entreprendre dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et l'aquaculture, de la foresterie et en particulier des produits forestiers non ligneux, de la nutrition, de la santé, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, de l'environnement et des changements climatiques, de l'éducation, de la protection sociale, et de la résilience des moyens d'existence.

Un appel est également lancé à l'endroit du secteur privé, de la société civile, des organisations non-gouvernementales, des partenaires au développement et de la communauté scientifique pour qu'ils se joignent à l'effort entrepris, afin que tous ensemble nous contribuons à relever le défi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations gabonaises.

Yves Fernand MANFOUMBI



Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage

Chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE



REMERCIEMENTS

Le Gouvernement du Gabon tient à exprimer sa reconnaissance à toutes les parties prenantes ayant pris une part active à la rédaction de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN). Cette reconnaissance va à l'endroit de la Plateforme Multisectorielle et Multi acteurs de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PMMSAN), mise en place à cet effet et dont les membres représentant les départements ministériels, les institutions et les organisations ci-dessous ont joué un rôle déterminant dans la formulation de cette politique.

Il s'agit de:

Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE; Ministère de la Santé Publique et de la Population; Ministère du Développement Social et Familial, de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale; Ministère de l'Économie Forestière, de la Pêche et de l'Environnement, chargé de la Protection et de la Gestion Durable des Écosystèmes; Ministère des Infrastructures, des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire; Ministère du Budget et des Comptes Publics; Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Éducation Civique; Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres et Ministère de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

Les Organisations de la Société Civile (OSC) et le secteur privé notamment, ONG Santé Environnement et Développement Durable (SEDED), Association Gabonaise pour la Promotion de l'Allaitement Infantile (AGPAI), ONG IGN, Réseau des Acteurs Non Étatiques du Gabon (RANEG), AGROPLUS, Organisation Gabonaise des Consommateurs (OGC), Union des Coopératives de la Remboué, etc.

Tous ont apporté une contribution inestimable dans l'élaboration de cette politique.

Qu'ils trouvent ici, les sincères remerciements du Gouvernement gabonais.



RÉSUMÉ

Parmi les obstacles auxquels la communauté internationale est confrontée aujourd'hui, rares sont ceux qui rivalisent en intensité avec la malnutrition, une condition qui touche directement une personne sur trois. La malnutrition se manifeste de plusieurs façons: problèmes de croissance et de développement chez l'enfant, des personnes qui n'ont que la peau sur les os ou qui sont moins résistantes aux infections, des personnes en surpoids ou dont le sang contient trop de sucre, de sel, de graisses ou de cholestérol, ou encore, des personnes déficientes en vitamines et minéraux importants. La malnutrition et l'alimentation sont de loin les plus grands facteurs de risque pour la charge mondiale de morbidité: tous les pays font face à un grave problème de santé publique du fait de la malnutrition qu'elle soit par excès ou par défaut.

Les conséquences économiques représentent des pertes de 11% du produit intérieur brut (PIB) chaque année en Afrique et en Asie, tandis que la prévention de la malnutrition engendre 16 dollars de retour sur investissement pour chaque dollar dépensé. Dans le monde entier, les pays ont ratifié les cibles en matière de nutrition, mais, malgré les quelques progrès réalisés ces dernières années, le monde est mal parti pour les atteindre.

C'est le cas du Gabon qui a été parmi les pays primés en 2012 pour avoir atteint les objectifs internationaux de la lutte contre la faim; en effet, il a été classé 4ème sur 29 pays ayant atteint la cible 1 (**Éliminer l'extrême pauvreté et la faim**) des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et l'objectif du Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) qui consistait à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici 2015. Toutefois, cette situation cache d'importantes variations et quelques surprises; en effet, le Gabon fait partie de pays « en mauvaise voie » concernant l'état d'avancement de quatre des six indicateurs adoptés lors de la 65ème Assemblée Mondiale de la Santé (AMS) de 2012; il s'agit notamment des avancées vers la cible de retard de croissance avec 17,5% d'enfants de moins de 5 ans concernés, un taux d'anémie de presque 51% chez les femmes en âge de procréer, une prévalence de l'obésité qui est passée de 15,7% en 2010 à 17,6% chez les hommes contre 20,6% à 22,5% chez les femmes sur la même période et un taux d'allaitement maternel exclusif particulièrement bas de 6%.

Les déficiences en micronutriments chez les femmes et les enfants sont des défis majeurs en matière de santé publique. Cet état de dénutrition contribue à l'augmentation du risque de maladie et de décès, ainsi qu'à des complications pendant la grossesse et l'accouchement.

En outre, la sous-alimentation réduit irréversiblement l'intelligence, la faible productivité économique plus tard dans la vie et le risque accru d'une large gamme de maladies à l'âge adulte.

L'amélioration de l'état nutritionnel, en particulier chez les femmes et les enfants, est essentielle pour accroître la survie de l'enfant, assurer une bonne santé et contribuer à la croissance économique et au développement du Gabon. C'est pour ces raisons que le gouvernement du Gabon a développé cette Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) basée sur les principes directeurs et les axes stratégiques suivants:

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PNSAN)

La mise en œuvre réussie de la PNSAN sera basée sur les principes directeurs suivants:

- a. **Une nutrition et une alimentation adéquates, un droit humain universel:** toutes les personnes vivant au Gabon doivent avoir le droit d'accéder à des régimes alimentaires sûrs et nutritifs. Ce droit doit être observé conformément au droit fondamental de toute personne à être indemne de toutes formes de malnutrition et de troubles connexes.



- b. **Un partenariat et une coordination multisectorielle efficaces:** les problèmes de SAN sont de nature multidisciplinaire et, par conséquent, seront mieux abordés grâce à des approches multisectorielles bien coordonnées.
- c. **Le repositionnement institutionnel de la nutrition comme facteur de développement:** le repositionnement institutionnel de la nutrition permettra d'améliorer la santé des gabonais et le développement économique du pays qui sont étroitement liés à une Sécurité Alimentaire et à une Sécurité Nutritionnelle adéquates d'où son importance.
- d. **Le genre et tous les groupes vulnérables particulièrement ciblés:** l'élimination des inégalités entre les sexes et d'autres facteurs aidera à résoudre certaines causes sous-jacentes de la vulnérabilité à la malnutrition.
- e. **La décentralisation des ressources et des interventions à tous les niveaux:** la mise en œuvre efficace des activités de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle grâce à un système de gouvernance décentralisé donnera des résultats bénéfiques plus importants pour la population.
- f. **L'autonomisation et la participation de la population:** le partenariat et l'autonomisation des communautés dans la diffusion des connaissances, des compétences et des ressources matérielles et financières sont susceptibles de donner de meilleurs résultats et d'engendrer leur appropriation par les populations.
- g. **La mise à l'échelle des interventions fondées sur les évidences et la redevabilité:** des stratégies scientifiquement testées et prouvées et les meilleures pratiques sont plus susceptibles de réussir et d'être pérennes.
- h. **L'Application du Principe de précaution:** l'État se réserve le droit d'interdire l'importation et/ou l'utilisation d'intrants, ou d'aliments susceptibles d'être une menace pour la santé des populations.

AXES STRATÉGIQUES

La Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle comprend cinq (05) axes stratégiques qui se réfèrent chacun à un objectif spécifique et comportent des objectifs stratégiques et des actions à mettre en œuvre.

Axe stratégique 1: Amélioration de la souveraineté à travers l'accroissement durable de la production agricole, animale, halieutique, cynégétique et des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).

Axe stratégique 2: Accroissement des interventions spécifiques à la nutrition.

Axe stratégique 3: Accroissement des interventions sensibles à la nutrition.

Axe stratégique 4: Renforcement de la gouvernance en matière de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

Axe stratégique 5: Mise en place d'une stratégie de communication et d'un mécanisme de mise en œuvre, de coordination, de suivi et d'évaluation de la PNSAN.

En développant ce document de PNSAN, le Gouvernement note que le Gabon dispose déjà de nombreuses politiques et documents de stratégie existants dans divers secteurs. Cependant, la mise en œuvre des politiques existantes n'a pas été correctement coordonnée et intégrée, et ces efforts distincts n'ont pas donné les résultats escomptés contre la malnutrition.

Le Gouvernement gabonais reconnaît que les problèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont multidimensionnels et doivent être abordés de manière multisectorielle. Cette politique vise à renforcer la sécurité alimentaire, à repositionner la nutrition et à faciliter son intégration dans la planification du développement sectoriel à tous les niveaux.



Le document de PNSAN fournit un cadre d'interventions multisectorielles de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Gabon. Il est également destiné à répondre à la fois à la sous-alimentation, à la malnutrition chronique, aux déficiences en micronutriments, aux problèmes croissants de surpoids, de l'obésité et des maladies non transmissibles liées aux régimes alimentaires.

Le Gouvernement mettra en place des ressources financières et autres ressources nécessaires conformément au programme de développement pour atteindre les objectifs de la PNSAN. En collaboration avec les ministères sectoriels et les structures institutionnelles de soutien, les domaines prioritaires identifiés recevront un financement suffisant dans le processus de planification.

Une attention particulière sera accordée aux allocations budgétaires pour les mécanismes de suivi et d'évaluation afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la PNSAN.



ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AC	Afrique Centrale
AGASA	Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire
AGPAI	Association Gabonaise pour la Promotion de l'Alimentation Infantile
AGR	Activités Génératrices des Revenus
AME	Allaitement Maternel Exclusif
AMS	Assemblée Mondiale de la Santé
ANJE	Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant
CCI	Centre du Commerce International
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCSLM	Code Commercial des Substituts du Lait Maternel
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIFOR	Centre pour la Recherche Forestière Internationale
CIN2:	2 ^{ème} Conférence Internationale sur la Nutrition
CNMSAN	Conseil National Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
CNSAN	Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DGPA	Direction Générale des pêches et de l'aquaculture
DSCRIP	Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
ECV	Enquête de Couverture Vaccinale
EDF	État Des Forêts
ENDS	Enquête Nationale Démographique de Santé
ENEC	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage
ENI	École Normale des Instituteurs
ENS	École Normale Supérieure
FAO	Food and Agriculture Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FCFA	Franc de la Convention Franco-Africaine
FID	Fédération Internationale du Diabète
FIDA	Fonds international de développement agricole



FNAS	Fonds National d'Aide Sociale
GES	Gaz à Effets de Serre
GRAINE	Gabonaise des Réalisations Agricoles et des Initiatives des Nationaux Engagés
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information, Éducation et Communication
IMC	Indice de Masse Corporelle
JICA	Japan International Cooperation Agency
MEV	Maladie à Virus
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
MNT	Maladies Non Transmissibles
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD	Objectifs de Développement Durable
OGC	Organisation Gabonaise des Consommateurs
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAISAN	Plan d'Actions Intersectoriels de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDAR	Projet de Développement Agricole et Rural
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PENTA	Vaccin Pentavalent
PEV	Programme Élargi de Vaccination
PFA	Paralysie Flasque Aigue
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises



PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSAN	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRODIAG	Projet de Développement et d'Investissement Agricole au Gabon
PSGE	Plan Stratégique Gabon Émergent
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RANEG	Réseau des Acteurs Non Étatiques du Gabon
REACH	Renewed Effort Against Child Hunger
RGPL	Recensement Général de la Population et des Logements
SAN	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SEDED	Santé Environnement et Développement Durable
SFC	Subregional Office For Central Africa
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIHG	Système d'Investissement Humain du Gabon
SMI	Santé Maternelle et Infantile
SNEEG	Stratégie Nationale d'Égalité, d'Équité et de Genre
SSA	Sécurité Sanitaire des Aliments
SUN	Scaling Up Nutrition
TB-MR	Tuberculose Multi-Résistante
TDCI	Troubles Dus à la Carence en Iode
TDR	Termes De Références
THA	Trypanosomiase Humaine Africaine
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNGA	United Nations Global Agenda.
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOCA	United Nations Regional Office for Central Africa
US	United States
USA	United States of America
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine



1. INTRODUCTION

Parmi les droits fondamentaux, le droit à l'alimentation est reconnu depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en décembre 1948 et le droit à une nutrition adéquate dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en novembre 1989. Cette vision concorde avec la tendance générale à la baisse de la population de sous-alimentés au niveau mondial, passant de 1 milliard entre 1990 et 1992 à 795 millions entre 2014 et 2016 soit une diminution de 216 millions de personnes. Pendant la même période, l'Afrique de l'Ouest a aussi suivi la même tendance avec: 44 millions de personnes sous-alimentées entre 1990 et 1992, qui est passée à 33 millions pour la période 2014-2016. Cependant en Afrique centrale, la population de sous-alimentés qui était d'environ 25 millions, a augmenté pour atteindre 59 millions. Cette évolution est, à plusieurs titres, préoccupante en ce qu'elle ne s'aligne pas sur les tendances mondiales et régionales qui sont à la baisse. Ce constat contraste avec le fait que l'Afrique centrale est celle qui recèle une biodiversité exceptionnelle et le plus grand potentiel agricole du continent.

La malnutrition et les mauvais régimes alimentaires sont les principaux facteurs de la charge mondiale de morbidité. Ils affectent tous les pays, près d'une personne sur trois est touché sur la planète¹. L'obésité et le surpoids, qui sont en hausse sur tous les continents et dans presque tous les pays, représentent aujourd'hui un défi mondial. De manière générale en Afrique, la malnutrition entraîne des pertes économiques variant de 1,9% à 16,5% du PIB selon les pays². Les pertes annuelles de PIB dues à l'insuffisance pondérale, aux problèmes de croissance chez l'enfant et aux carences en micronutriments avoisinent les 11% en Asie et en Afrique.

Dans la plupart des pays d'Afrique au sud du Sahara, la malnutrition constitue l'une des principales causes de mortalité infantile, environ 45% des décès sont attribuables à la malnutrition³. Les systèmes de santé enregistrent une augmentation de cas de maladies non transmissibles liées au surpoids et à l'obésité. Un fait alarmant à cause de la situation déjà préoccupante des maladies infectieuses qui continuent à faire beaucoup de victimes, occasionnant des dépenses énormes pour l'État et les familles.

Par ailleurs, la Sécurité Sanitaire des Aliments est un maillon important de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. Des systèmes nationaux efficaces de contrôle des produits alimentaires sont essentiels pour protéger la santé et assurer la sécurité des consommateurs en garantissant la sûreté des importations et des exportations, ainsi que celle des aliments produits à des fins de consommation locale. Il est essentiel d'utiliser pour les exportations de produits alimentaires, les mêmes normes que pour les produits alimentaires destinés à la consommation locale. Au nombre des défis liés à la sécurité sanitaire des aliments, auxquels la Région africaine est confrontée, l'on dénombre, entre autres, l'engagement insuffisant, les réglementations alimentaires obsolètes et la faible application de la loi, l'insuffisance de capacités susceptibles de garantir la sécurité sanitaire des aliments

¹ Nutrition Mondiale, rapport 2015.

² Fonds international de développement agricole (FIDA): Améliorer la nutrition par le biais de l'agriculture; Juillet 2014.

³ Black R. E. et al (2013) Maternal and child undernutrition and overweight in low-income and middle-income countries. The Lancet.



Le Gabon, bien qu'ayant atteint la cible 1 des OMD et l'objectif du Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) qui consistait à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici 2015, occupe « une mauvaise position dans l'état d'avancement de quelques indicateurs de l'Assemblée Mondiale de la Santé (AMS)⁴ de juin 2015, entre autres, le taux élevé du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (17,5%), la faiblesse de l'allaitement maternel exclusif de (6%); le taux élevé de l'anémie chez les femmes enceintes (presque 50%) »⁵.

Cette situation est le résultat d'un système agricole et alimentaire peu diversifié et performant, engendrant un recours appréciable à l'importation pour couvrir les déficits. Ces importations représentent 80% de la consommation alimentaire et ont franchi en 2013, le seuil de 650 millions de dollars US. Elles sont en hausse annuelle de 11% et portent principalement sur certains aliments clés comme les viandes, les céréales, les fruits et légumes. Il est également le fruit d'habitudes alimentaires nouvelles modelées par un contexte d'urbanisation accélérée. Avec de tels paramètres, beaucoup reste à faire pour que la souveraineté alimentaire soit acquise au Gabon.

Les causes de cette situation sont à rechercher, entre autres, dans l'absence de mise en œuvre d'une politique nationale de sécurité alimentaire prenant en compte le caractère multidimensionnel de la malnutrition, l'intégration de la nutrition comme facteur de développement durable, le manque d'implication des secteurs clés et connexes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, le manque de programmes et projets prenant en compte le caractère multisectoriel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le manque de coordination des interventions sensibles et spécifiques à la nutrition. Il est aussi à noter la faiblesse du développement des infrastructures routières, car la capitale gabonaise n'est reliée au du reste du pays que par une unique voie terrestre. Avec la nouvelle politique volontariste, la tendance peut être inversée d'ici les dix ans avenir.

Conformément à l'une des recommandations de la réunion de suivi de l'agenda post CIN2 dans les pays d'Afrique centrale, tenue à Libreville en novembre 2015, le Gabon a été en janvier 2017, le 58^{ème} pays ayant adhéré au mouvement Scaling Up Nutrition (SUN), mouvement global pour le renforcement de la Nutrition. Il s'est engagé dans une approche concertée de développement d'une Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) multisectorielle et multi acteur, pour la période 2017-2025. Ce document de politique servira d'outil de référence et de plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs à atteindre en vue d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée.

⁴ Nutrition Mondiale, Rapport 2015, mesures et redevabilité en vue d'accélérer les progrès mondiaux en matière de Nutrition et de développement durable.

⁵ Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'un plan stratégique nationaux pour la sécurité sanitaire des aliments/ OMS Bureau Régional pour l'Afrique- Brazzaville 2012.



2. CONTEXTE

2.1. Contexte physique

Situé dans le golfe de Guinée et à cheval sur l'équateur, le Gabon s'étend sur une superficie de 267 667 km². Au plan administratif, le Gabon est découpé en neuf provinces, 50 départements et 152 cantons.

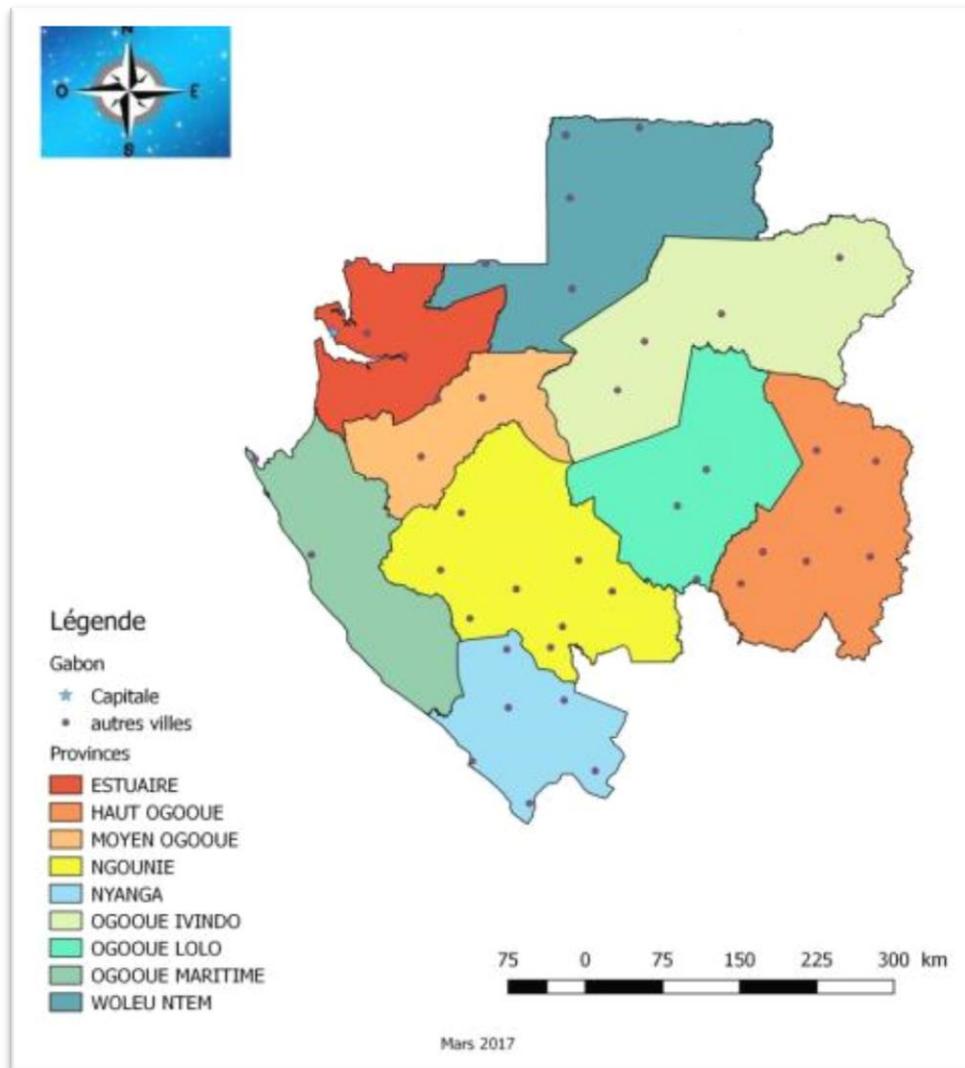


Figure 1: Carte administrative du Gabon

En 2013, la population était de 1 811 079 habitants, soit une densité moyenne de 6,8 habitants/km². Elle croît à un taux annuel de 2.9%. Elle est très majoritairement urbaine (87%) et concentrée sur 1,1% du territoire national. Elle est relativement jeune, plus de la moitié a moins de 22 ans et l'âge moyen est de 26 ans (RGPL, 2013).

Le pays se caractérise par un climat chaud et humide et des précipitations abondantes sur une grande partie de l'année. La pluviométrie varie de 1 500 à 3 000 mm d'eau par an. Le relief est constitué par des plaines côtières, des massifs montagneux au nord et au sud et des plateaux à l'intérieur. La végétation se présente sous les formes d'une forêt tropicale couvrant 88% de la superficie du pays et des savanes boisées.



Les conditions climatiques et le relief confèrent au Gabon une hydrographie dense, notamment de nombreux cours d'eau appartenant à deux grands bassins (le bassin de l'Ogooué, drainant 75% du territoire national et le bassin côtier). Avec ces avantages, le Gabon dispose d'un fort potentiel en aquaculture et en irrigation.

Les principales voies de communication sont terrestres, aériennes et maritimes. La faiblesse du réseau routier n'est en partie compensée que par le chemin de fer Transgabonais qui traverse 5 provinces (Estuaire, Moyen Ogooué, Ogooué Ivindo, Ogooué Lolo et Haut Ogooué). Le réseau aérien a subi, au fil du temps, des revers mais reste fonctionnel. Sur le plan maritime et fluvial, de nombreux échanges se font entre les provinces côtières (Estuaire, Nyanga, Moyen Ogooué et Ogooué Maritime).

2.2. Contexte économique et social

L'économie gabonaise est encore dominée par l'exploitation de son sous-sol riche en matières premières (pétrole et minerais). Avec une population relativement réduite et des revenus nationaux importants, le Gabon se classe dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure (9720 \$ par habitant en 2014). La croissance économique de l'ordre de 5-6% par an des années avant 2014, a été ralentie par la baisse des cours du pétrole brut qui sont passés de 105 à 35 dollars, entre 2012 et 2014. La part du pétrole dans le PIB bien qu'encore dominante est passée de 46% en 2013 à 31,6% du PIB en 2015. Cette réduction a plutôt favorisé, dans le même secteur, la contribution du manganèse et du bois aux revenus nationaux faisant croître leur part dans les exportations totales du pays entre 2013 et 2014, respectivement de 8,6% à 10,4% pour le manganèse et de 8.4 à 9.2% pour le bois. Le secteur de l'agriculture et de la forêt ne contribuait en 2013 que pour 5.6% au PIB.

Au plan social, le Gabon se trouvait, en 2015, à la 110^{ème} place (sur 189) du classement des pays en fonction de leur indice de développement humain (IDH), marquant une nette amélioration par rapport aux années précédentes, grâce à la nouvelle politique sociale adoptée par le gouvernement gabonais⁶. Il reste que malgré son statut de pays à revenus intermédiaires, il affiche des indicateurs sociaux comparables à ceux des pays les moins avancés (PMA)⁷. En effet, un tiers (32,7%) des Gabonais vit dans la pauvreté et 3% d'entre eux sont extrêmement pauvres. La pauvreté est plus fréquente en milieu rural (75%) qu'en milieu urbain (25%)⁸.

2.3. Contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

2.3.1. Cadre institutionnel

Le caractère multisectoriel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle fait que la plupart des départements ministériels en sont concernés soit directement ou indirectement. Le dernier remaniement fait intervenir directement dans ce domaine les ministères suivant:

- Ministère de l'agriculture, de l'élevage chargé de la mise en œuvre du programme GRAINE pour ce qui concerne la production agricole et animale, la collecte et la commercialisation des produits agricoles, les statistiques agricoles, la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, le

⁶ Une étude de McKinsey réalisée en 2013 a révélé qu'environ 30% des habitants du pays étaient vulnérables, avec un revenu mensuel inférieur au salaire minimum garanti de 80 000 francs CFA. Elle a aussi montré que la situation sociale s'était dégradée en matière d'accès aux services de base (santé, eau potable et électricité) dans 60% des régions.

⁷ In « Plan stratégique Gabon émergent: vision 2025 et orientations stratégiques 2011 2016 », p. 9 ».

⁸ RGPL, 2013.



développement rural (organisation des acteurs des filières agricoles, infrastructures rurales d'appui à la production et à la commercialisation agricoles).

- Ministère de l'économie forestière de l'environnement et de la pêche, chargé de la protection et la gestion durable des écosystèmes, pour ce qui relève des ressources halieutiques, cynégétiques et des produits forestiers non ligneux.
- Ministère de la santé publique et de la population, pour ce qui concerne les rapports entre la santé et l'alimentation et la nutrition.
- Ministère de l'eau et de l'énergie, pour l'irrigation, l'alimentation en eau potable et l'assainissement.
- Ministère des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire pour les attributions dénommées et leur contribution au secteur de la SAN

Les services techniques d'appui au secteur agricole et rural sont censés être des pourvoyeurs de conseils techniques, de vulgarisation, de recherche agricole et de soutien à la restructuration du monde rural. Il s'agit de l'ensemble: (i) des services techniques centraux; (ii) des représentations provinciales et départementales des services centraux; (iii) des offices publiques ou para publiques; (iv) des agences nationales; (v) des institutions spécialisées de la recherche agricole. Par manque de ressources financières, matérielles et humaines, ils sont très peu efficaces.

S'agissant des agences, il est logé au sein du ministère en charge de l'agriculture, une agence dénommée Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire ayant des attributions relatives à l'évaluation et la gestion des risques sanitaires à l'importation, l'inspection sanitaire des établissements (véhicules, navires, magasin, entrepôts), la délivrance des agréments sanitaires aux établissements, la délivrance des certificats sanitaires et de salubrité à l'exportation et l'importation.

D'autres départements ayant des attributions transversales ayant rapport avec la gestion de l'économie et la planification du développement, le commerce, l'emploi, les infrastructures, l'éducation et la formation, la solidarité nationale sont également concernés par la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit des ministères en charge de l'économie, de la prospective et de la programmation du développement, des transports et de la logistique, du travail, de l'emploi et de la formation technique et professionnelle et de l'insertion des jeunes, du développement social et familial, de l'éducation, de la jeunesse et sports, de la promotion des investissements privés du commerce, du tourisme et de l'industrie.

Les autres acteurs de la SAN sont:

- Les organisations professionnelles des producteurs (associations, coopératives, GIE), qui sont en cours de maturation et qui disposent de moyens relativement limités;
- Les organisations de la société civile, notamment les ONG nationales et internationales intervenant dans l'appui au développement agricole et rural, l'environnement et la protection de la nature;
- Le secteur privé constitué des grands groupes de la distribution agro-alimentaires, les sociétés SMAG, SIAT et OLAM. Les deux dernières poursuivent des actions dans le développement des plantations de palmier à huile et hévéa et également dans l'élevage bovin pour la SIAT.

La coordination entre les différents départements ministériels, les partenaires au développement, les acteurs de la société civile et les acteurs privés, a mis en gestation un certain nombre de cadres:

- Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CNSAN), qui serait placé auprès de la Primature et dont le secrétariat sera assuré par le ministère en charge de l'agriculture et qui aurait pour mission de conduire la consultation et le pilotage de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.



- Comité Multisectoriel et Multi acteurs de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CMSMA/SAN) qui est actif et regroupe les représentants des départements ministériels, les acteurs du secteur privé de la société civile. Il constitue un cadre de concertation et de suivi des politiques, stratégies et programmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2.3.2. Cadre juridique de la SAN

Le Gabon a adopté l'ensemble des conventions internationales relatives aux droits de l'homme, à la santé et à l'éducation. En particulier sa constitution consacre en son article premier, dans le huitième point, le droit à la santé et à la protection sociale des Gabonais qui est garanti par l'État. La loi 12/95 du 14 janvier 1995 portant orientation de la politique de santé en République Gabonaise confirme le droit à la santé et à la protection sociale des Gabonais, notamment pour ce qui est de la protection des plus démunis.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Gabon participe au Codex alimentarius, pour l'établissement des normes et a élaboré plusieurs textes de lois et règlements en rapport avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment la promotion des investissements dans le secteur agricole et rural, la loi d'orientation agricole, l'accès au foncier agricole, le code forestier, le code de l'eau. Beaucoup de ces textes sont inopérants faute de règlements pour leur application. Certains sont en cours de RÉVISION.

2.3.3. Cadre des politiques de la SAN

Devant les difficultés nées de la domination du pétrole et de l'exploitation des ressources naturelles dans son économie, et particulièrement, les fluctuations de grande ampleur des matières premières, le Gabon a élaboré la vision 2025 qui devrait permettre d'atteindre l'émergence. En vue de la réalisation de la vision, il a conçu le Plan Stratégique Gabon Émergent (PSGE) qui se fixe l'ambition de relever 3 défis majeurs: (i) accélérer la croissance et diversifier l'économie; (ii) réduire la pauvreté et les inégalités sociales; (iii) assurer une gestion durable des ressources naturelles. Fondé sur les socles de la gouvernance, des infrastructures et de l'aménagement du territoire, du capital humain et naturel, le PSGE est soutenu par trois piliers, le Gabon vert, le Gabon industriel et le Gabon des services. Bien que tous ces piliers soient en rapport avec la SAN, le Gabon vert en est au centre avec le développement des filières agricoles, animales, halieutiques et l'exploitation des écosystèmes forestiers à des fins alimentaires, faune et PFNL. Il a été rendu exécutoire par l'adoption en avril 2016, du Plan Opérationnel du Gabon Vert horizon 2025 qui prévoit un certain nombre de projets organisés en filières:

- Valorisation des PFNL à travers des usages multiples y compris alimentaires;
- Restructuration des différents segments de la filière pêche et aquaculture et l'obligation pour les armateurs de débarquer toute leur capture au Gabon;
- Amélioration de la sécurité alimentaire par le développement des filières végétales et animales.

En référence au Plan opérationnel du Gabon vert, le Ministère en charge de l'agriculture a élaboré la stratégie de relance de l'économie agricole 2016-2023 qui vise, avec le développement de l'agriculture, à améliorer la sécurité alimentaire, l'autosuffisance alimentaire et à réduire drastiquement les importations alimentaires de 75%, à accroître les productions des filières d'exportation, et enfin, à augmenter les emplois dans le secteur agricole et rural. Tous ces objectifs concourent à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans ses composantes: disponibilité, stabilité et accessibilité.

En vue de la protection de l'environnement et de la préservation de la biodiversité, le Gabon a élaboré une Stratégie Nationale et un Plan d'Action sur la Diversité Biologique.



Pour améliorer l'alimentation, l'état nutritionnel, la croissance, le développement et la santé de l'enfant, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), ont élaboré conjointement la Stratégie d'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE). Cette stratégie nationale adoptée en 2009 par le Gabon a été revue en 2016 pour la période 2017-2025. Elle s'appuie sur un plan d'action articulé autour des cinq domaines suivants: l'allaitement et l'alimentation complémentaire, le VIH et l'alimentation du nourrisson, l'alimentation des enfants dans les situations particulières, les micronutriments, l'alimentation de la mère. Elle présente les principales orientations et propose les différentes activités à mener pour améliorer de manière significative et durable, la qualité de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

D'autres stratégies ont été élaborées pour l'amélioration de la santé, il s'agit de la Stratégie Nationale des jeunes et des adolescents 2010-2015 et de la Feuille de Route Nationale (FdRN) pour la réduction de la morbidité et la mortalité maternelle, néonatale, infanto-juvénile et des adolescents 2012-2016 du Gabon.

La Politique Nationale de Santé (PNS) 2010-2020, traduit la vision et les orientations politiques du pays en matière de santé publique. En référence à cette politique, le Gabon a élaboré et est en train de valider son Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2017-2021. Celui-ci s'articule autour 9 axes stratégiques. Les questions de nutrition sont traitées dans le premier axe relatif à la promotion de la santé à toutes les étapes de la vie, avec notamment, le développement des stratégies de survie de l'enfant et la promotion de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois, ainsi que dans le troisième axe, portant sur les maladies non transmissibles et particulièrement les maladies nutritionnelles, par la promotion de la santé, la réduction de l'exposition aux facteurs de risques, la prévention, le dépistage précoce et la prise en charge des cas de malnutrition. D'autres axes transversaux tels que l'amélioration de la gouvernance du secteur sanitaire, la mise en place d'un système national d'information sanitaire et de surveillance en santé publique, l'opérationnalisation des départements sanitaires, la progression vers la couverture sanitaire universelle et le développement et l'appropriation et la participation communautaires peuvent influencer de façon positive sur la prévention, la prise en charge et le traitement des maladies liés à la malnutrition.

2.3.4. Programmes antérieurs et en cours dans la SAN

Le statut de pays à revenus intermédiaires fait que le Gabon ne bénéficie que de façon limitée des aides publiques au développement. Ainsi les financements des programmes sont assurés soit à travers les ressources propres du budget national où les contributions, souvent sous formes de prêts, des partenaires techniques et financiers multilatéraux, tels que la Banque mondiale, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), l'Union européenne, la Banque africaine de développement (BAD). Celle-ci envisage dans son programme indicatif pays pour la période 2016-2020 d'octroyer des financements importants sur deux piliers qui sont l'appui à la diversification économique et à la stratégie de développement humain. En ce qui concerne le premier pilier, les interventions porteront sur le développement des infrastructures et l'amélioration du climat des affaires avec notamment les infrastructures agricoles et de transport, le renforcement de la gouvernance du secteur agricole, l'appui à l'initiative du Gabon vert, l'appui au programme GRAINE et l'appui programmatique pour un montant indicatif de 660 millions d'Unités de Compte (UC)⁹. Pour le soutien à la stratégie de développement humain les actions auront trait à la formation professionnelle et la protection sociale d'une part et à l'eau et l'assainissement d'autre part pour un chiffre indicatif des prêts 325 millions d'UC.

Des partenaires techniques bilatéraux tels que la France, le Japon et les USA apportent leur concours dans des domaines variés tels que l'horticulture, la pêche ou la protection de l'environnement.

⁹ Une UC BAD = 836,568 XAF en Janvier 2017; UC BAD=1,27534 € en Janvier 2017.



Les interventions actuelles dans les domaines de la SAN sont contenues dans les documents de référence que sont:

Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) conçu pour la période 2010 - 2014, et qui a pu définir la stratégie nationale de sécurité alimentaire au Gabon. Il visait à relancer la production vivrière, à travers les différentes dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir: (i) la disponibilité de produits vivriers en qualité et quantité suffisantes, (ii) l'accès pour tous, y compris aux groupes les plus vulnérables et à faibles revenus, (iii) l'utilisation et la qualité sanitaire des produits alimentaires, en vue de favoriser une alimentation équilibrée et saine pour tous, (iv) la stabilité des approvisionnements, qui implique une dimension politique et des mécanismes de prévention et de gestion des crises et catastrophes naturelles.

Le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) a été formulé sous la direction de l'Équipe pays avec l'assistance de la FAO et de la CEEAC, dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Le Plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle devrait être considéré pour la période 2014-2020, comme le cadre de référence de toutes les interventions dans le secteur agricole et rural. Les objectifs visés par le PNIASAN sont d'assurer une croissance agricole durable de 8.4% susceptible de réduire les importations de denrées alimentaires, l'incidence de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays.

Le Programme Gabonaise des Réalisations Agricoles et des Initiatives des Nationaux Engagés (Graine) est une initiative qui s'inscrit également dans le cadre du PSGE. Lancé en fin 2014, il vise à favoriser l'entrepreneuriat agricole en offrant notamment une formation technique aux petits agriculteurs et en renforçant l'industrialisation de l'agriculture pour réduire l'insécurité alimentaire.

2.3.5. Analyse de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

La sécurité alimentaire et nutritionnelle s'analyse sur le quadruple plan de la disponibilité, de la stabilité, de l'accessibilité et l'utilisation alimentaires. En ce sens, elle est multisectorielle en impliquant l'agriculture, l'élevage, la pêche, la forêt, les infrastructures, l'emploi et les revenus, la santé, l'hygiène et l'assainissement pour ne citer que les secteurs qui ont un impact direct sur l'alimentation et la nutrition.

2.3.5.1. Analyse de la disponibilité alimentaire et nutritionnelle

La disponibilité alimentaire au Gabon, est assurée, en l'absence d'aides alimentaires, par la production nationale et les importations commerciales.

La production alimentaire nationale est constituée par les produits végétaux et animaux domestiques issus de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Dans le contexte du Gabon, où la forêt occupe 88% du territoire, les produits forestiers non ligneux ainsi que ceux de la faune sauvage qui sont d'une importante contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, les forêts procurent des feuilles, fruits graine noix, champignons racines et tubercules, miel, animaux sauvages, insectes et plantes médicinales qui constituent un vivier nutritionnel en termes de glucide, protéines, lipides, vitamines (A, B, C, D) et minéraux (Calcium, Magnésium, fer, potassium, zinc) et contribuent à l'amélioration des revenus, à la création d'emplois et à la lutte contre l'insécurité alimentaire. Si pour les productions agricoles des données dont la fiabilité est questionable sont disponibles, Il reste que pour les produits cynégétiques et forestiers non ligneux les statistiques sont quasi-inexistantes.

Le tableau ci-dessous montre sur les années 2005 et 2011, l'évolution de la production alimentaire et du taux de couverture estimé des besoins. Malgré quelques incohérences, il semble indiquer que les productions végétales, excepté les légumes et fruits et arachide, ont sensiblement augmenté et ont amélioré leur taux de couverture des besoins. Par contre en ce qui concerne les productions animales, si les progressions ont été appréciables, en dehors des œufs où le taux de couverture est complet, le déficit est encore important et varie de 93% pour la viande de volaille à 47% pour la viande des petits



ruminants. Les productions halieutiques estimées à 26 300 tonnes en 2009, ont diminué par rapport à 2005, du fait de la réduction de la flotte de la pêche industrielle et ont certainement enregistré une détérioration de leur taux de couverture des besoins. Il semblerait toutefois qu'en 2012, la production totale a été de 41 680 tonnes dont 5 698 tonnes n'ont pas été débarquées au Gabon.¹⁰

**Tableau 1: Évolution de la production
et du taux de couverture des besoins entre 2005 et 2011**

Produits	2005		2011	
	Production (tonnes)	Taux de couverture (%)	Production (tonnes)	Taux de couverture (%)
Manioc	227 000	70	280 000	82
Banane plantain	175 000	74	290 000	96
Taro/igname/patate douce	59 000	71	160 000	90
Maïs	7 500	30	38 000	82
Arachide	7 800	75	15 000	75
Légumes	5 520	18	7 000	10
Fruits	33 600	65	24 000	63
Sucre et dérivés	23 000	99	-	-
Huile/matières grasses	12 000	21	-	-
Viandes bovines	633	2	1 200	26
Viandes petits ruminants	-	-	1 000	53
Viandes porcines	2 534	9	32 000	38
Viande de Volaille	3 105	6	3 800	7
Œufs	-	-	2 100	100
Poissons	30 402	74	-	-

Source: Pour 2005, Politique de Développement Agropastoral et Rural, MAESADR, Libreville, mai 2005; Pour 2011, Gabon vert 2015

La situation décrite est le résultat d'option politique, notamment un abandon relatif de l'agriculture et des activités rurales en général et l'acceptation du principe d'une sécurité alimentaire s'appuyant pour la plus grande part sur l'approvisionnement en denrées alimentaires sur le marché mondial et également, de contraintes générales, structurelles et économiques qui sont liées à la compétitivité et à la rentabilité des activités agricoles, aux manques d'infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation (pistes, entrepôts, abattoirs) et de soutien technique et financier, à la faible disponibilité et aux coûts élevés de la main d'œuvre, à la qualification insuffisante des ressources humaines, à un accès peu sécurisé au foncier agricole et à la politique de protection de l'environnement, notamment la répression des prélèvements sur la faune sauvage à des fins alimentaires et les conflits hommes faunes. D'autres contraintes spécifiques inhibent la performance des sous-secteurs de la sécurité alimentaire qui sont pour:

¹⁰ Plan opérationnel Gabon vert avril 2016.



- L'agriculture, les pratiques rudimentaires, l'absence de semences et d'intrants améliorés;
- L'absence de traditions d'élevage du gros bétail et les conduites traditionnelles de l'élevage des espèces à cycle court (petits ruminants, volaille) qui les exposent à des épizooties et à divers risques tels que les vols;
- La pêche, la faible implication des nationaux dans les activités halieutiques, régression de la pêche industrielle maritime;
- L'aquaculture, le faible niveau technique des aquaculteurs et d'engagement sur la durée dans la gestion et l'exploitation des infrastructures de production;
- Les ressources forestières, faune et produits forestiers non ligneux, l'absence d'estimation des stocks et des niveaux de prélèvements. Bien que ces ressources jouent un rôle important dans l'alimentation et la nutrition des peuples autochtones et des populations vivant dans ou riveraines des parcs nationaux, leur contribution à la sécurité alimentaire est largement méconnue.

Cette faible performance du système alimentaire national a engendré un recours important aux importations de denrées en provenance des pays limitrophes (Cameroun et Congo) et de toutes les autres parties d'Afrique et du monde, Europe, Amérique latine, Asie et Océanie.

Le tableau ci-après donne des indications sur la composition et le niveau des importations alimentaires de 2008 à 2010.

Tableau 2: Évolution des importations alimentaires (en millions de francs CFA)

Nomenclature des produits	2008	2009	2010	Moyenne
Produits animaux	74 431	70 714	82 139	75 761
○ Viandes et abats	48 257	44 865	55 304	49 475
○ Laits et produit laitier	20 456	19 042	18 334	19 277
Produits végétaux	49 090	56 348	59 123	54 854
○ Céréales	32 147	37 872	43 280	37 766
○ Produits de la minoterie	10 124	10 559	7 423	9 369
Graisses et huiles	17 322	11 223	13 507	14 017
Produits des industries alimentaires	62 166	67 312	79 787	69 755
TOTAL	285 093	317 935	358 897	330 274

Il montre la forte dépendance de l'extérieur du Gabon pour assurer sa sécurité alimentaire et le poids grandissant des importations alimentaires sur les comptes nationaux. Sur la période 2008-2009, les importations alimentaires constituées essentiellement des viandes et de produits laitiers, des céréales et des produits agro-industriels ont augmenté en moyenne annuelle de 5.6%. Par la suite, de 2013 à 2015, elles sont passées de 352 milliards de francs CFA à 364 milliards soit une progression annuelle de 3.4%. Il convient de noter que la charge constituée par les céréales et produits de la minoterie est en partie non substituable par une production locale.

Malgré cette forte dépendance alimentaire de l'extérieur, la disponibilité énergétique alimentaire moyenne au Gabon a été estimée en 2008 à 2 730 kcal/personne/jour. Exprimée en pourcentage par rapport à la norme FAO/OMS, elle se situe à 125 en 2015 contre 113 en 1990. Les céréales, racines et tubercules représentait 48% de l'apport total en calories sur la période triennale 1989-1991. Sur la période 2009-2011, leur part dans l'apport énergétique total a augmenté pour atteindre 51%. Dans les mêmes périodes, la part des disponibilités journalières de protéines ont augmenté allant de 72 g par personne et par jour à 82 g. De même que la part des protéines animales est passée de 37 à 42 g par



personne et par jour. Ces statistiques cachent des disparités importantes liées à la localisation géographique et au niveau de revenus. Cette disparité est plus marquée en zones rurales en raison de l'insuffisance et de la faible diversification de la production et chez les urbains démunis.

2.3.5.2. Stabilité de l'offre alimentaire

Les conditions climatiques et les types de cultures et généralement de productions agricoles font que la stabilité de l'offre locale de produits n'est que très peu perturbée par la saisonnalité. Par contre des facteurs internes et externes perturbent la stabilité de l'offre. Il s'agit, au plan interne, du faible niveau de la transformation et de la conservation des produits agricoles dû au manque d'équipements et d'infrastructures, les barrières physiques, administratives et fiscales en rapport avec le transport avec le commerce des produits agricoles locaux, l'état défectueux des voies de communication, et les intempéries; et au plan externe, la planification de l'approvisionnement alimentaire à partir de l'extérieur par les grands groupes de la distribution.

Les changements climatiques influent également sur la stabilité avec les perturbations du calendrier cultural, les sécheresses et les inondations. Bien que la déforestation soit très faible au Gabon (1%), en raison de la faible densité de population qui limite les effets anthropiques, les manifestations des changements climatiques commencent à se faire ressentir notamment par les perturbations du calendrier des saisons, les inondations plus fréquentes et les sécheresses. Le développement futur des activités agricoles commerciales et l'exploitation minière et forestière devront inclure dans leur planification l'atténuation de ces effets négatifs des changements climatiques.

La faible utilisation de l'irrigation (moins de 4% des surfaces cultivées) constitue également un facteur négatif dans la stabilité de l'offre alimentaire.

2.3.5.3. Accessibilité

Les revenus tirés des activités constituent le principal moyen d'accès aux aliments. Au Gabon, le taux d'activité est de 58,3% pour l'ensemble du pays avec une forte domination masculine (70,4%) par rapport aux femmes (45,5%). Il est, dans les zones urbaines de 57,7% contre 63,6% pour les zones rurales. Le chômage s'établit à 16,5% sur le plan national, 22,1% pour les femmes et 13,1% pour les hommes. Les zones urbaines affichaient un taux de chômage de 16,6% contre 15,5% pour les zones rurales. Avec un taux d'incidence de la pauvreté de 30% en 2014 et qui affecte plus fortement le milieu rural (75%), les urbains pauvres et les ruraux rencontrent des difficultés pour s'assurer d'une alimentation et nutrition conformes aux normes. C'est ainsi que pour plus de 95% des ménages urbains au Gabon, nourrir sa famille reste la première préoccupation, surtout pour les ménages de grande taille qui constituent la majorité des ménages (55% du total) et ceux à revenus bas (45% des ménages) et dont les dépenses alimentaires représentent plus de 60% du budget mensuel. L'accès à l'alimentation est encore rendue plus difficile par l'importance de la part des produits importés dans le panier de la ménagère, l'accroissement moyen annuel de l'ordre de 5% de l'index de ces produits et les volatilités sporadiques du prix des denrées alimentaires (cas de 2008). Il reste que toutefois, l'ampleur du déficit exprimé par le nombre de kcal par personne et par jour s'est réduit de 1990 à 2015 passant de 70 kcal à 18 kcal.

2.3.5.4. Utilisation des aliments

La dépendance du consommateur gabonais concernant son assiette quotidienne est constituée de plus de 66% de calories et plus de 73% de protéines importées. Cette situation rend les populations urbaines très vulnérables face au marché international. En raison de la forte dépendance du pays aux importations alimentaires, et des restrictions à l'exportation imposée dans les pays producteurs et exportateurs, les risques de rupture d'approvisionnement et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Gabon sont grands.

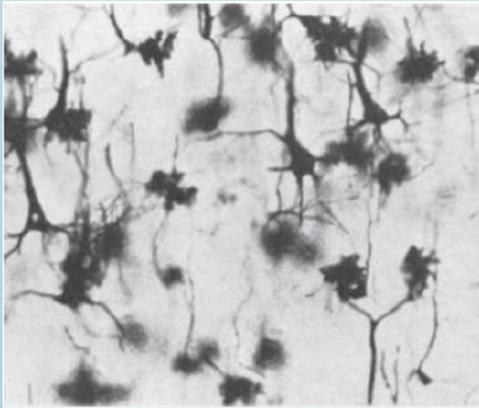


Il en résulte bien que des progrès tangibles aient été réalisés entre 1990 et 2015, la malnutrition reste une préoccupation de santé publique, parce qu'elle est un facteur causal ou de contribution à la mortalité infantile encore élevée dans le pays. Ses causes sont multiples mais principalement socio-économiques liées à l'ignorance, aux tabous, à la pauvreté, et à la cherté des denrées alimentaires majoritairement importées. A l'instar de beaucoup de pays de la sous-région, le Gabon est confronté à la gestion du double fardeau de la malnutrition par carence et par excès.

Les données de l'EDGS 2012 ont permis d'établir une cartographie de la malnutrition dans les 9 provinces et dans les deux capitales: Libreville (la capitale administrative) et Port-Gentil (la capitale économique).

La malnutrition chronique ou retard de croissance frappe 17% des enfants de moins de 5 ans, 11% sous sa forme modérée et 6% sous sa forme sévère. La majorité des provinces a une prévalence supérieure à la moyenne nationale (17.5%), exception faite pour l'Estuaire sans Libreville (14.7%). Les conséquences de la malnutrition chronique peuvent avoir des conséquences irréversibles sur le développement du cerveau de l'enfant.

MALNUTRITION CHRONIQUE ET DÉVELOPPEMENT CÉRÉBRAL

<div style="background-color: #008000; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Enfant normal</div>  <div style="background-color: #0056B3; color: white; padding: 10px; margin-top: 10px;">Cellules cérébrales typiques Ramification étendue</div>	<div style="background-color: #FF0000; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">Enfant malnutri chronique</div>  <div style="background-color: #0056B3; color: white; padding: 10px; margin-top: 10px;">Cellules cérébrales altérées Ramification limitée, anormale et courte</div>
---	--

Source: Cordero E et al, 1993

La malnutrition aigüe concerne 3% des enfants de moins de cinq ans. Seules les provinces du Woleu Ntem et l'Estuaire sans Libreville ont une prévalence de la malnutrition aigüe supérieure à la moyenne nationale.

L'Insuffisance pondérale reflète à la fois la malnutrition chronique et la malnutrition aigüe. Au Gabon, 6% des enfants de moins de cinq ans souffrent d'insuffisance pondérale, avec 5% sous la forme modérée et 1% sous la forme sévère. Cette moyenne nationale est dépassée de loin dans toutes les provinces sauf l'Estuaire (4,1%) et le Woleu Ntem (3,8%).



L'obésité (15%) et le surpoids (44%), en général liés à la sédentarité et à la surnutrition, sont élevés au Gabon et demeurent plus importants chez la femme (22% et 52%) que chez l'homme (8% et 22%). La prévalence de l'obésité (IMC > 30kg/m²) a doublé chez la femme adulte entre 2000 (8,2%)¹¹ et 2012 (18,7%)¹².

S'agissant de l'accès de la population à des sources d'eau améliorées, le pourcentage est passé de 79.4% en 1990 à 93.2% en 2015, traduisant un bon score en Afrique.

D'autres facteurs peuvent influencer de manière directe ou indirecte sur l'alimentation, la nutrition et la santé. Il s'agit de:

- L'allaitement Maternel Exclusif (AME) qui est très peu répandu au Gabon. Seulement 6 % des enfants de moins de six mois sont exclusivement allaités, malheureusement ce faible taux demeure stable depuis plus de 10 ans (7%)¹¹. Il est le corollaire des autres indicateurs de l'allaitement, entre autres, le niveau élevé de la proportion d'enfants de moins de deux mois qui ont utilisé le biberon (67%). La majorité des enfants gabonais sont allaités (90 %), 7 enfants sur 10 (70%) ont été allaités dans les 24 heures qui ont suivi leur naissance et 32 % dans l'heure après leur naissance. Bien que l'allaitement soit une pratique généralisée, dans 41 % des cas, les enfants allaités ont reçu des aliments avant l'allaitement¹³.
- L'allaitement dans le contexte de l'épidémie à VIH: En Afrique subsaharienne, on estime actuellement qu'un tiers à un demi des cas de transmission du VIH de la mère à l'enfant sont en rapport avec le mode d'alimentation, le Gabon ne fait pas exception à cette règle¹⁴.
- Des carences notamment vitamine A, en fer, en iode et en zinc.



Carence en vitamine A

La carence en vitamine A, entraîne des défaillances immunitaires et des troubles visuels pouvant entraîner la cécité crépusculaire. Le Gabon n'a pour le moment pas une politique ou une stratégie formelle d'administration routinière de Vitamine A aux femmes et aux enfants dans les formations sanitaires. Cependant, lors des campagnes et dans certains services de Santé Maternelle et Infantile (SMI), elle est offerte aux femmes et aux enfants dans le post partum. Les résultats d'une enquête d'envergure nationale¹³, ont révélé que 54% des enfants de 6-59 mois avaient reçu des suppléments de vitamine A au cours des six mois ayant précédé l'interview



Enfant prématuré

¹¹ Enquête Démographique et de Santé au Gabon 2000.

¹² Enquête Démographique et de Santé au Gabon 2012.

¹³ Enquête Démographique et de Santé au Gabon 2012.

¹⁴ Recommandation sur l'alimentation de la mère séropositive du module de formation PTME du Gabon, 2015.

et que 44% des femmes avaient reçu une dose de vitamine A dans les deux mois qui ont suivi la naissance de leur dernier-né. Cependant, pour apprécier l'ampleur de l'avitaminose A dans le pays, il est nécessaire d'envisager des investigations plus poussées à l'échelon national.

Le fer jouant un rôle essentiel dans le fonctionnement du système immunitaire, sa carence augmente le risque d'anémie ainsi que la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Selon l'EDSG 2012, 60% des enfants de 6-59 mois, 61% des femmes en âge de procréer, 58% des femmes enceintes, 26% des hommes souffrent de carence en fer. La majorité de ces cas d'anémie, le sont sous les formes modérée et aigue.

La carence en iode est à l'origine de troubles importants du développement cognitif et moteur de l'enfant et le crétinisme en est la manifestation la plus grave. Chez la femme enceinte, l'iode est également un nutriment essentiel au bon développement du fœtus, notamment au niveau du cerveau. L'étude nationale sur la prévalence des troubles dus à la carence en iode (TDCI) en 2001 au Gabon, a révélé 17,4% de cas de goitre. La proportion de ménages qui disposent du sel iodé, est à 98%¹³. Le Gabon ne dispose pas pour le moment de données sur les troubles liés au zinc.



Carence en Iode

Les facteurs sociaux ont une grande incidence sur l'alimentation et la nutrition. Parmi ceux-ci, il convient de citer, d'une part, l'urbanisation et le développement de la restauration rapide (trop grasse, salée et comportant des ingrédients à faible coût) et de l'alimentation préparée et servie dans la rue dont la qualité sanitaire laisse à désirer, et d'autre part, les us et coutumes qui restreignent, soit pour les hommes, les femmes enceintes et allaitantes, l'utilisation de certains aliments nutritifs, à cause de tabous ou d'effets nocifs non prouvés. Des études et recherches sont nécessaires pour analyser ces freins et faire, de leurs résultats, les fondements pour une communication pour le changement de comportements. Certaines techniques de chasse également, les pièges non surveillés qui font que l'animal capturé pendant les campagnes de chasse peut rester des jours jusqu'à ce qu'il commence à se décomposer et parfois les préférences alimentaires liées aux pratiques de la chasse font que les risques de transmission de zoonoses sont importants.

2.3.6. Analyse de la sécurité sanitaire des aliments (SSA)

La Sécurité Sanitaire des Aliments, ou Sécurité des Aliments est l'assurance que les aliments ne causeront pas de dommage aux consommateurs quand ils sont préparés et/ou consommés conformément à l'usage auxquels ils sont destinés¹⁵.

Des systèmes nationaux efficaces de contrôle des produits alimentaires sont essentiels pour protéger la santé et assurer la sécurité des consommateurs en garantissant la sûreté des importations et des exportations, ainsi que celle des aliments produits à des fins de consommation locale. L'augmentation de l'offre d'aliments sains et sûrs réduit l'impact des maladies d'origine alimentaire, lesquelles sont cause de souffrances humaines et de pertes économiques importantes pour les pays de la Région¹⁶.

¹⁵ Présentation de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire ou AGASA, lors de la validation de la PNSAN le 08 mars 2017 à l'hôtel Boulevard Libreville/Gabon.

¹⁶ Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'un plan stratégique nationaux pour la sécurité sanitaire des aliments/OMS Bureau Régional pour l'Afrique- Brazzaville 2012.



Au Gabon, la SSA est assurée par l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA). Elle exécute pour le compte de l'État deux politiques publiques en adéquation avec l'objectif stratégique 11 du PSGE.¹⁷.

Les activités réalisées par l'AGASA pour la période 2013-2016, sont contenues dans le tableau ci-après.

Tableau 3: Bilan des activités de l'AGASA, 2013-2016

Activités	2013 – 2016	
	Unités	Quantité
Nombre d'importations autorisées	Unité	2 431
Nombre d'inspections sanitaires réalisées		7 566
Produits malsains saisis et détruits	Tonnes	2 478
Quantité d'œufs saisis et détruits	Œuf	12 850
Produits malsains en attente de destruction	Unité	125
Nombre de dossiers d'importation refusés		103
Quantité dans dossiers refusés pour risques sanitaires	Tonnes	2 781
Quantité de produits refoulés		135
Carcasses de bovins inspectées et sans risques pour la population		94 200

Source: Bilan d'activités AGASA

2.3.7. Analyse de la situation sanitaire

Il existe des relations fortes entre l'alimentation, la nutrition et l'état sanitaire. Les différents facteurs interagissent entre eux. Une bonne alimentation induit une bonne santé, une plus grande productivité tandis qu'une santé défaillante réduit la bonne utilisation des aliments. Les performances des structures de sanitaires dans la prévention et la prise en charge des maladies améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Performances du système de santé

Selon l'EDSG 2012, le taux de mortalité des adultes (15-60 ans) était de 285‰ chez les hommes et 273‰ chez les femmes.

Les Maladies Non Transmissibles (MNT), compte tenu de l'augmentation de la durée de vie, de l'urbanisation croissante, et de l'adoption d'un mode de vie sédentaire multipliant les facteurs de risques, constituent une source de préoccupation croissante pour les autorités sanitaires. Depuis 2004,

¹⁷ AGASA.



la mortalité des maladies non transmissibles (716 pour 100 000 habitants) est devenue supérieure à celle attribuée aux maladies transmissibles (615 pour 100 000 habitants).

Bien qu'inconstamment notifiées à l'heure actuelle, les maladies cardiovasculaires (notamment l'hypertension artérielle), le diabète et les cancers sont devenus des motifs fréquents de consultation dans les structures hospitalières. D'après la Fédération Internationale du Diabète (FID), la prévalence actuelle du diabète au Gabon est estimée à 9,05%. Celle de l'hypertension artérielle serait de 5% selon le *Rapport Journée Nationale de Maladies Cardiovasculaires* de 2012. Le fardeau grandissant lié aux MNT constitue un défi supplémentaire pour le système de santé. Les résultats des derniers comptes de la santé ont montré que les dépenses pour les MNT sont équivalentes aux dépenses des maladies infectieuses et parasitaires.

S'agissant des maladies transmissibles, le Gabon qui demeure dans un contexte d'épidémie généralisée pour ce qui est du VIH connaît une recrudescence des cas de paludisme depuis 2011 et une augmentation significative des cas de tuberculose, y compris des cas de tuberculose multi-résistante (TB-MR). Ainsi, la séroprévalence de l'infection à VIH/SIDA s'élève à 4,1% et le taux d'incidence de la tuberculose est estimé à 444 pour 100 000 habitants. Le paludisme demeure la première cause de morbidité et de mortalité, notamment chez les enfants de moins de 5 ans. Dans la population générale, le taux de mortalité du paludisme, estimé à 68,4 pour 100 000 habitants est également encore élevé.

Pour les maladies tropicales négligées, la prise en charge des cas (Trypanosomiase humaine africaine (THA), lèpre et ulcère de Buruli), les capacités de gestion des programmes, le renforcement du système de surveillance, le dépistage et le traitement précoces des cas ont été améliorés. Ainsi, de 2010 à 2015, la prévalence de la THA est passée de 8,3% à 22%, le taux des nouveaux cas de lèpre dépistés avec une invalidité visible est passé de 0,93 à 0,36 pour 100 000 habitants tandis qu'un nouveau foyer d'ulcères de Buruli confirmés par la PCR a été identifié depuis 2013 dans la Région sanitaire maritime.

Le ratio de mortalité maternelle et les taux de mortalité infanto-juvénile et infantile ont été réduits de manière notable, sans pour autant atteindre les cibles fixées pour les OMD 4 et 5, à l'échéance 2015. Ainsi, le ratio de mortalité maternelle reste élevé, à 271 pour 100 000 naissances vivantes (NV), alors que l'objectif visé en 2015 était de 129 pour 100 000 NV, et cela bien que le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel qualifié soit de 90%. Le taux de mortalité infanto-juvénile est de 60,4 pour 1 000, le taux de mortalité infantile de 40,6 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité néo natale de 26,0 pour 1 000 naissances vivantes.

Malgré des appuis importants, l'augmentation de la couverture vaccinale complète a été insuffisante, passant de 26% à 34% et la couverture anti-rougeoleuse à 74,3% durant la même période (ECV 2012). L'antigène de référence, le PENTA 3, a d'abord connu une hausse jusqu'à 82% (Rapport PEV 2012), puis une baisse constante pour s'établir à 70% en 2014 (Rapport PEV 2014).

Aucun cas de poliomyélite n'a été découvert depuis 2011. Le taux de PFA non polio a été amélioré, passant de 0,75 pour 100 000 enfants de moins de 15 ans à 4,9 en fin 2014, pour un objectif fixé à 3 pour 100 000 enfants de moins de 15 ans, ce qui correspond à une amélioration du taux de détection des PFA de 85%. Le pays est ainsi sur la voie de la certification.

Les indicateurs de surveillance de la rougeole et de la fièvre jaune ont également été améliorés, et l'élimination du Tétanos néonatal a été validée en 2013.

D'après les 23 statistiques sanitaires mondiales de l'OMS de 2013, un sujet sur cinq est obèse. La prévalence de l'inactivité physique est de 15,3% et celle de la consommation insuffisante de fruits et légumes de 70,6%. La consommation excessive et nocive d'alcool est fréquente. À l'âge adulte, la proportion des fumeurs est de 22,3% chez les hommes et de 3,3% chez les femmes.



D'après le premier Rapport mondial sur le handicap, publié par l'OMS: la proportion de personnes affectées par un handicap, qu'il soit moteur, visuel, mental ou autre, serait de 15% de la population mondiale, et la proportion des personnes qui présentent des difficultés fonctionnelles importantes serait de 2%. Au Gabon, le RGPL 2013 dénombre 36 483 personnes vivant avec un handicap, soit 2,3% de la population. La prévalence de la cécité et de la malvoyance serait de 8%.¹⁸

Dans le domaine de la surveillance et de la riposte aux flambées épidémiques et autres urgences de santé publique et catastrophes, le pays a enregistré, entre 1994 à 2002, quatre épidémies de Maladie à virus Ebola (MEV) localisées dans la Région Sanitaire Est. Deux épidémies de Chikungunya ont été enregistrées depuis 2007, et des épidémies de rougeole sont notifiées de temps en temps par certaines régions sanitaires. Concernant les autres urgences et catastrophes, des vents violents et des inondations localisées sont parfois enregistrés au moment de la grande saison des pluies, avec des éboulements et glissements de terrain. Compte tenu de ces événements imprévisibles, le Gouvernement a adopté un plan de contingence national de lutte contre les urgences et les catastrophes, en 2012. Un comité national de lutte contre les catastrophes a été créé, dont le Ministère de la Santé est membre.

Faute d'une connaissance scientifique sur la médecine traditionnelle et la pharmacopée, les plantes médicinales qui sont d'une valeur culturelle inestimable et qui jouent un rôle important dans la fourniture des soins en milieu traditionnel sont sous-estimées et ne font pas l'objet de recherches ou d'études appropriées. Il conviendrait que cette situation soit examinée et traitée pour une meilleure administration des soins en milieu rural. Une des grandes réticences des systèmes médicaux réside dans la diversité des praticiens et l'existence parmi de charlatans véreux.

2.3.8. Eau, hygiène et assainissement

L'assainissement, l'hygiène et l'eau réduisent la sous-nutrition à travers la prévention de la diarrhée et d'autres maladies entériques.

Au Gabon, la proportion moyenne des ménages évacuant leurs ordures de manière adéquate est de 53,3%. La proportion des ménages qui évacuent leurs eaux usées de manière adéquate est de 32,9%, avec 37,2% en milieu urbain contre 5,9% en milieu rural. Quant à la proportion des ménages utilisant une source d'eau potable améliorée, elle est de 85,2%, avec 93,6% en zone urbaine contre 45,1% en zone rurale. La qualité moyenne de cette eau favorise la survenue de maladies diarrhéiques et parasitaires (RGPL 2013).

2.3.9. Analyse du secteur de l'éducation

L'Éducation et la Formation sont obligatoires au Gabon et leur accès est assuré à tout jeune âgé de 3 à 16 ans, gabonais ou étranger résident au Gabon¹⁹. Le taux brut de scolarisation est de 130.5% pour l'ensemble avec 128.2% pour les filles et 132.9% pour les garçons, tandis que le taux net de scolarisation est de 96% pour les filles et les garçons, avec 95.7% pour les filles et 96.2% pour les garçons²⁰, est l'un des plus élevés d'Afrique. La parité entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire est atteinte (100%). Au niveau du secondaire l'indice de parité est à 1,1 à l'avantage des filles. Pour la minorité des enfants non-scolarisés de 6-16 ans, les filles sont plus nombreuses que les garçons (2,9% de filles contre 2,7% de garçons). En revanche, les filles sont plus

¹⁸ PLSCM.

¹⁹ Loi N°21/2011 portant Orientation Générale de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche.

²⁰ Source: Ministère de l'Éducation, Direction de l'Enseignement primaire et pré-primaire: DGESN, Primaire 2016-2017.



susceptibles d'abandonner l'école avant le niveau supérieur. Le taux d'analphabétisme a légèrement reculé de 15% en 2013, avec environ 25 500 adultes analphabètes.

La prise en compte de l'alimentation et de la nutrition reste très limitée. Cependant une volonté a été exprimée dans la prise en compte de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition dans les écoles primaires avec la promotion des classes vertes et des jardins scolaires qui concernent également les cultures potagères et le petit élevage surtout des espèces non conventionnelles.

2.3.10. Mines et hydrocarbures

L'exploitation minière s'est développée rapidement depuis l'indépendance du Gabon. En 1995, la production de pétrole, extrait des gisements côtiers et offshore de Mandji et Rabi-Kounga, s'élevait à 17,63 millions de tonnes.

Le Gabon est aussi reconnu mondial comme producteur de manganèse et ses exportations sont toujours en hausse. Le minerai extrait à Moanda est particulièrement riche. Sa production atteignait 720 000 tonnes en 1995. Les réserves de minerai de fer, à Mekambo et Bélinga dans le nord-est, représentent plus de 500 millions de tonnes. Leur exploitation a été rendue difficile par l'absence de moyens de transports, notamment de voies ferrées. Les réserves de phosphate sont également abondantes: elles représenteraient un tiers de la production annuelle mondiale. Le pays produit également l'uranium.

L'exploitation minière, et l'agriculture sont directement liées en raison de la dépendance de cette dernière à l'égard des produits miniers, de la terre, de l'eau et des travailleurs. Ces secteurs sont aussi indirectement liés dans les cas où les sociétés minières ont amélioré l'infrastructure d'une manière qui soutient le développement agricole. Les résultats de ces interactions semblent mitigés. Des études montrent que l'exploitation minière aide l'agriculture à se développer dans certaines régions et qu'elle participe à son déclin dans d'autres, selon les circonstances locales.

Le secteur des mines au Gabon entretient une relation insidieuse avec la sécurité alimentaire dans sa relation avec l'agriculture. Cette relation se donne à lire dans les rapports d'influence qu'entretiennent les sociétés minières avec le secteur agricole.

À l'échelle locale, l'exploitation minière et l'agriculture peuvent aussi être liées par leur utilisation de la terre et des ressources hydriques.

La superficie des terres utilisées pour l'exploitation minière est relativement petite par rapport à la superficie des terres agricoles. Malgré le faible pourcentage des terres utilisé pour l'exploitation minière, des conflits peuvent éclater à l'échelle locale lorsque la population estime que le secteur accapare des terres agricoles, le pâturage ou des terres utilisées à d'autres fins traditionnelles.

L'accès aux ressources hydriques peut aussi provoquer des conflits entre les secteurs agricole et minier. Les préoccupations concernent surtout la qualité de l'eau. La qualité de l'eau découlant des activités minières peut affecter la nappe phréatique et menacer l'agriculture et partant la sécurité des aliments. Il est encore plus difficile d'évaluer les préoccupations concernant la qualité de l'eau utilisée par les exploitations minières.

Enfin, les sites miniers abandonnés et les mines anciennes qui ne respectent pas les exigences plus strictes en vigueur de nos jours peuvent continuer à polluer l'environnement longtemps après leur fermeture. Ils semblent en fait être la principale source de pollution de l'eau liée à l'activité minière dans la province du Haut-Ogooué par exemple.



L'exploitation minière peut nuire indirectement à l'agriculture lorsque les travailleurs changent de secteur. Les agriculteurs peuvent prendre part à l'exploitation minière artisanale de manière saisonnière pour compléter leurs revenus agricoles ou bien carrément quitter l'agriculture pour travailler exclusivement dans le secteur minier. En Afrique, le recul de l'agriculture s'est traduit par une baisse importante des activités agricoles et l'augmentation des activités minières. La découverte de grands gisements miniers promettant d'offrir des possibilités de revenus peut également conduire à l'abandon des terres de culture.

2.3.11. défis et atouts

L'analyse contextuelle a montré les contraintes auxquelles la sécurité alimentaire et nutritionnelle est confrontée. Elle a montré également les défis majeurs auxquels il faudrait faire face, notamment l'accroissement de la production agricole alimentaire, l'augmentation des exportations agricoles, la diversification agricole, la réduction de la facture d'importation et l'augmentation des revenus et des emplois.

Le Gabon dispose d'atouts nombreux, notamment des ressources naturelles mobilisables dans un contexte de développement durable, une population jeune à former et à motiver dans les métiers de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, une capacité endogène d'investissements pour le développement.

La politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, en s'appuyant sur les analyses précédentes et ses fondements politiques et méthodologiques va proposer des stratégies pour une amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle de la population gabonaise.



3. FONDEMENT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PNSAN)

3.1. Engagements internationaux en faveur de l'alimentation et de la nutrition

Le droit à l'alimentation a été reconnu dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme depuis décembre 1948. Quant au droit à une nutrition adéquate, il a été souligné dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en juillet 1980, et dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en novembre 1989.

Cet engagement par la communauté internationale s'est progressivement intensifié au cours de la dernière décennie. En attestent les nombreuses déclarations parmi lesquelles on peut citer:

- a. Le protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté en 2008, qui ouvre la voie, au niveau international, à un droit opposable à l'alimentation
- b. **L'initiative de l'Aquila** pour la sécurité alimentaire, adoptée par le G8 en 2009
- c. **Le Scaling Up Nutrition ou Mouvement pour le Renforcement de la Nutrition (SUN)** créé en 2010. Il s'agit d'un mouvement mondial qui réunit les gouvernements, la société civile, les entreprises et les citoyens dans un effort mondial pour mettre fin à la sous nutrition. Entre autres objectifs, la création d'un environnement politique favorable, avec un fort leadership du pays, et un espace commun (plateformes multi acteurs) où les acteurs peuvent aligner leurs activités et prendre une responsabilité conjointe pour le renforcement de la nutrition. Il vise à mettre les capacités et la bonne volonté des acteurs internationaux au service des initiatives
- d. **Le Consensus de Copenhague en 2012**, a donné l'occasion aux experts économistes de renommée mondiale, d'identifier les moyens les plus adéquats pour répondre aux 10 plus grands défis du monde, dont la malnutrition qui selon eux devrait être la priorité des décideurs et des philanthropes.

Les coûts économiques de l'inaction face au problème de la sous-nutrition sont énormes et peuvent entraîner des pertes économiques qui varient entre 1,9% à 16,5% du PIB selon les pays²¹. Le Consensus de Copenhague de 2012 a mis en évidence que pour chaque dollar investi dans le domaine de la nutrition il y a un retour sur investissement de 30 USD et s'il est investi pendant les 1 000 premiers jours le rendement est de 48 USD en termes de bonne santé et de productivité économique²².



²¹ Fonds international de développement agricole (FIDA) : Améliorer la nutrition par le biais de l'agriculture ; Juillet 2014.

²² 1 000 Days. (2016). Why 1 000 Days – 1 000 Days. [online] Available at: <http://thousanddays.org/the-issue/why-1000-days/> [Accessed 5 May 2016].

Ceci démontre que les interventions clés en matière de nutrition constituent d'excellents investissements économiques pour un développement social durable. La sous-nutrition occasionne une sous-croissance du cerveau et du corps de 4 sur 10 enfants en Afrique subsaharienne et en Asie.²³ À l'âge adulte, ils n'ont que 30% de chances d'échapper à la pauvreté.²⁴

Cette situation n'est pas seulement l'apanage de l'insécurité alimentaire, elle est aussi liée aux pratiques alimentaires non appropriées, à l'inaccessibilité aux services de santé et aux mauvaises conditions d'hygiène.

- e. **Les directives volontaires du Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale du 11 mai 2012** pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale
- f. **En 2012, l'Assemblée Mondiale de la Santé (AMS)** adoptait les cibles mondiales de 2025 pour la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant. L'année suivante, elle fixait des cibles pour les maladies non transmissibles, y compris celles se rapportant à la nutrition.
- g. **La Conférence Internationale sur la malnutrition infantile (Paris, 2013)** au cours de laquelle des engagements ont été pris pour réduire de 20 millions le nombre d'enfants de moins de 5 ans avec un retard de croissance et assurer un engagement financier de 4,15 milliards de dollars
- h. **Le Pacte Mondial de Nutrition (PMN) pour la croissance**, adopté lors du sommet de la nutrition pour la croissance qui s'est tenu à Londres le 8 juin 2013. Les engagements ont porté sur: Réduire de 20 millions le nombre d'enfants de moins de 5 ans avec un retard de croissance et assurer un engagement financier de 4,15 milliards de dollars
- i. **La convention relative à l'assistance alimentaire**, ratifiée par l'Union Européenne le 13 novembre 2013.
- j. **Également en 2013, lors du premier Sommet de la nutrition pour la croissance (N4G)**, les bailleurs de fonds s'engageaient à hauteur de 23 milliards de dollars EU en faveur d'actions visant à améliorer la nutrition.
- k. **La deuxième Conférence Internationale sur la Nutrition (CIN2) tenue à Rome**, en Italie, du 19 au 21 novembre 2014 qui permis de réaffirmer les engagements pris en 1992 à la première Conférence internationale sur la nutrition, aux Sommets mondiaux de l'alimentation de 1996 et 2002 et au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009, ainsi que les engagements pris au regard des cibles et plans d'action internationaux pertinents, et notamment les cibles mondiales 2025 de l'OMS en matière de nutrition et le Plan d'action mondial 2013-2020 de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Entre autres d'autres objectifs, les pays se sont engagés à éliminer, à l'échelle mondiale, la faim et à prévenir toute forme de malnutrition et à faire reculer les maladies non transmissibles dues à l'alimentation dans toutes les classes d'âge.
- l. **La déclaration de Malabo sur la faim zéro d'ici 2015**, a permis d'assister à d'autres engagements tendant à la réduction des retards de croissance de 10% et le faible poids de naissance de 5%.

²³ UNICEF, (2014). The State of the World's Children Report 2015 Statistical Tables. [online] New York: UNICEF. Available at: http://www.data.unicef.org/corecode/uploads/document6/uploaded_pdfs/corecode/SOWC_2015_Summary_and_Tables-final_214.pdf [Accessed 29 Apr. 2016].

²⁴ The Power of Nutrition. (2016). Why are we focusing on nutrition? [online] Available at: <http://www.powerofnutrition.org/why-nutrition/> [Accessed 15 Jun. 2016].



- m. En 2015, les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies consacraient l'impératif d'« éliminer toutes les formes de malnutrition », mettant le monde au défi de penser et d'agir différemment sur le front de la malnutrition – de se pencher sur toutes ses facettes et de s'efforcer de l'éliminer, dans toutes les franges de la population, d'ici 2030.



Au terme des Objectifs du Millénaire ou OMD en 2015, l'évaluation a montré d'énormes progrès au niveau mondial, mais en Afrique surtout Centrale des efforts importants étaient envisageables pour permettre d'inverser les tendances actuelles négatives dans la lutte contre la pauvreté et la faim. C'est ainsi qu'en 2015, après de multiples concertations très participatives, l'Assemblée des Nations Unies a adopté les Objectifs de Développement Durable ODD pour la période 2015-2030.

Sur ces 17 ODD, 12 sont en rapport avec la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.



L'ODD 2 et les cibles qui y sont associées visent à éliminer la faim et la malnutrition d'ici à 2030, notamment en garantissant des possibilités aux petits exploitants agricoles, en augmentant leur productivité et en laissant une place à l'agriculture et aux systèmes alimentaires durables et résilients face aux changements climatiques, capables de nourrir une population mondiale qui devrait s'élever à 8,5 milliards de personnes en 2030, tout en protégeant la biodiversité, l'environnement ainsi que les intérêts et le bien-être des petits exploitants.

- n. La résolution 70/259 de l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté le 1^{er} avril 2016 et proclamant la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025).

Dans sa résolution, l'Assemblée générale demande à la FAO et à l'OMS de diriger conjointement la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie, en collaboration avec les institutions, les mécanismes, les plateformes, les partenaires et les parties prenantes pertinentes. L'Assemblée générale invite aussi les gouvernements, les organisations internationales et régionales, la société civile, le secteur privé et les milieux universitaires à appuyer activement la mise en œuvre des activités relevant de la Décennie d'action, notamment au moyen de contributions volontaires. Elle vise à intensifier les actions en vue d'éradiquer la faim et la malnutrition dans le monde et à assurer un accès universel à des régimes alimentaires plus sains et plus durables pour tous les citoyens, quels qu'ils soient et où qu'ils vivent.



3.2. Engagements régionaux et nationaux en faveur de la SAN

La PNSAN est en droite ligne avec le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) dont la planification et la coordination de la mise en œuvre a été confiée par l'Union Africaine au Nouveau Partenariat Économique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Ce programme fixait un engagement des gouvernements africains à améliorer leur agriculture en investissant chaque année 10% de leur budget dans l'agriculture. Pour concrétiser cet engagement, tous les pays devaient élaborer un programme national d'investissement agricole (PNIA) avec l'assistance de leur communauté économique régionale. Le Gabon s'est engagé dans le processus de mise en œuvre du PDDAA en 2010 en signant une lettre d'intention et a élaboré à l'instar des autres pays de l'Afrique centrale un Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les Chefs d'États et de Gouvernements africains réunis lors du Sommet tenu à Malabo en juin 2014, ont adopté une Déclaration sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et des meilleures conditions de vie. Dans cette déclaration de Malabo, les pays ont pris des engagements pour la réduction du retard de croissance à 10% et la réduction de l'insuffisance pondérale à 5% d'ici 2025.

Après la CIN2, les pays de l'Afrique centrale se sont engagés à mettre en œuvre et à suivre les recommandations issues de cette réunion. Dans cette optique, la FAO, l'OMS et l'UNICEF en collaboration avec les Gouvernements de ces pays, ont organisé une rencontre sous régionale sur la nutrition, du 30 Septembre au 02 octobre 2015 à Libreville. L'objectif principal de cette rencontre était de suivre la mise œuvre des recommandations de la CIN2 dans les pays représentés et mobiliser les différents acteurs autour des enjeux liés à la nutrition au sein de la sous-région.



Un atelier sous régional de Repositionnement de la Nutrition comme facteur de développement, a été organisé Brazzaville en novembre 2016 par la FAO avec la collaboration des agences sœurs UNICEF, PAM, et OMS. Il a vu la participation des Secrétaires Généraux des Ministères de la santé, de l'Agriculture, des Pêches et des Finances de chaque pays et les membres de la plateforme multisectorielle et multi acteurs de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Un autre atelier sur le «renforcement des capacités et la mise en œuvre des Recommandations Alimentaires Nationales pour des régimes sains » a été organisé dans le même mois à Lomé.

3.3. Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire nutritionnelle

Les causes possibles de la sous-nutrition sont nombreuses. Elles sont en général divisées en trois catégories: les causes immédiates, sous-jacentes et fondamentales. Ces trois niveaux sont ceux établis dans le cadre conceptuel élaboré par l'UNICEF dans les années 1990, qui reste à la base d'une grande partie de la réflexion menée sur ce problème au niveau international, dont le Gabon (voir ci-dessous la figure 02).



Cadre conceptuel de l'UNICEF sur les déterminants de la malnutrition

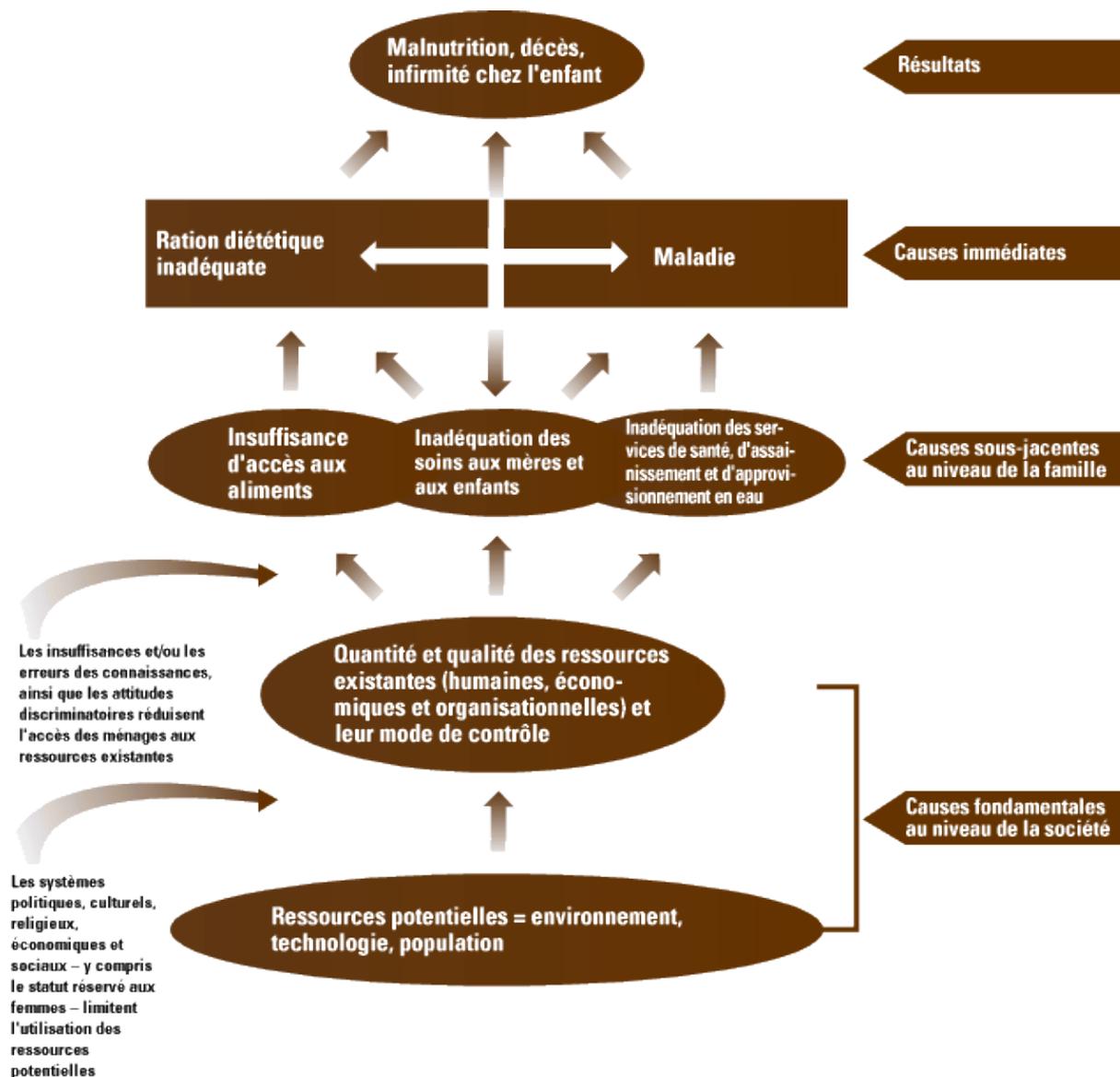


Figure 2: Cadre conceptuel de l'UNICEF sur les déterminants de la malnutrition

Source: UNICEF. 2013. « Amélioration de la nutrition infantile. L'Impératif Accomplissement du Progrès Global ».

Les causes immédiates concernent l'individu et revêtent deux dimensions: l'apport alimentaire inadéquat qui peut avoir un impact sur l'état de santé. Cette distinction met l'accent sur les limites du terme «faim» pour dénoter la sous-nutrition, car la sous-nutrition n'est pas toujours causée par la faim.

Les causes sous-jacentes interviennent au niveau des ménages et des communautés. Elles se divisent en trois catégories: la sécurité alimentaire des ménages, les soins prodigués aux enfants et aux femmes et l'environnement sanitaire ainsi que les services de santé. L'insuffisance des revenus est à la base de ces trois catégories.

Les causes fondamentales ou basiques qui englobent un nombre important de facteurs intervenant au niveau sous-national, national et international qui s'étendent des ressources naturelles aux événements politiques en passant par les environnements sociaux et économiques.



Les divers déterminants de la sous-nutrition agissent parfois en synergie si bien qu'une cause influence les autres. Compte tenu de la complexité de ces interactions, il est nécessaire d'adopter une approche multisectorielle pour agir sur des déterminants multiples et prévenir ou éliminer la sous-nutrition à long terme.

Pour lutter contre la sous nutrition, deux approches globales peuvent être appliquées. Premièrement, il existe des stratégies et interventions qui ont un impact *direct* sur l'état nutritionnel car elles ciblent *les causes immédiates* de la sous-nutrition, comme les programmes d'alimentation, la distribution de suppléments en micronutriments ou le soutien à l'alimentation des enfants. Deuxièmement, il existe des stratégies et interventions qui ont un impact *indirect* sur l'état nutritionnel car elles ciblent *les causes sous-jacentes ou fondamentales* de la sous-nutrition, comme les mesures visant à améliorer l'état de santé, l'hygiène et l'accès à des aliments plus abondants ou de meilleure qualité, ou à augmenter les revenus des ménages. Les deux approches sont en général nécessaires.²⁵



²⁵ La lutte contre la sous-nutrition dans l'assistance extérieure: Une approche intégrée par secteurs et modalités de l'aide, septembre 2011.

4. ÉLABORATION DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE (PNSAN)

4.1. Processus d'élaboration de la PNSAN

La planification du processus de développement de la politique de sécurité alimentaire et nutritionnelle s'inspire des directives du CIFOR_Book-9 (FAO, 2010).

Pour faciliter l'appropriation de la PNSAN par l'ensemble des parties prenantes, gage de l'efficacité de sa mise en œuvre au niveau des secteurs et des partenaires qui interviennent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'approche inclusive et participative a été le choix méthodologique privilégié.

Cette inclusion et participation a été organisée à travers la mise en place d'une équipe technique de coordination constituée par un coordinateur national relevant du ministère de l'agriculture et d'un coordinateur adjoint provenant du ministère de la santé publique et complété par l'unité Nutrition du Bureau sous-régional de la FAO et les consultants nationaux et internationaux. En vue d'étendre l'inclusion des autres parties prenantes, il a été mis en place une plateforme multisectorielle et multi-acteurs comprenant les représentants de l'État, les partenaires techniques et financiers (OMS, UNICEF, Agence Japonaise de Coopération au Gabon), les représentants de la société civile, du secteur privé, des communautés, etc.

Un atelier de lancement du processus avec le comité multisectoriel et multi-acteur, suivi des ateliers de travail qui ont permis de dégager de manière participative le contenu de la PNSAN.

Des réunions ont été tenues avec les responsables des Ministères clés et des PTF, à savoir: le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage chargé de la mise en œuvre du Programme GRAINE, le Ministère de la Santé Publique et de la Population, le Ministère de la Protection Sociale, le Représentant des Bureaux de l'OMS et de l'UNICEF.

L'organisation de plusieurs ateliers avec la plateforme multisectorielle et multi-acteur, a permis d'améliorer le contenu de la PNSAN.

4.2. Vision 2025 de la PNSAN

À l'horizon 2025, le Gabon assure à toutes les composantes de sa population, une sécurité alimentaire et nutritionnelle susceptible de leur permettre de participer vivement au développement du pays.

Cette vision s'aligne à l'ensemble des engagements internationaux, sous-régionaux et nationaux notamment sur la vision 2025 du « Plan Stratégique Gabon Émergent » visant à assurer un avenir plus solide et plus sûr pour les enfants du pays.

4.3. Principes directeurs de la PNSAN

La mise en œuvre réussie de la PNSAN sera basée sur les principes directeurs suivants:

- a. **Une nutrition et une alimentation adéquates sont un droit humain universel:** toutes les personnes vivant au Gabon doivent avoir le droit d'accéder à des régimes alimentaires sûrs et nutritifs. Ce droit doit être observé conformément au droit fondamental de toute personne à être indemne de toutes formes de malnutrition et de troubles connexes.
- b. **Un partenariat et une coordination multisectorielle efficaces:** les problèmes de SAN sont de nature multidisciplinaire et, par conséquent, seront mieux abordés grâce à des approches multisectorielles bien coordonnées.



- c. **Le repositionnement institutionnel de la nutrition comme facteur de développement:** la santé des Gabonais et le développement économique du Gabon sont étroitement liés à une alimentation et une nutrition adéquates.
- d. **Le genre et tous les groupes vulnérables bénéficient d'une attention particulière:** l'élimination des inégalités entre les sexes et d'autres facteurs aidera à résoudre certaines causes sous-jacentes de la vulnérabilité à la malnutrition.
- e. **La décentralisation des ressources et des interventions à tous les niveaux:** la mise en œuvre efficace des activités de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle grâce à un système de gouvernance décentralisé donnera des résultats bénéfiques plus importants pour la population.
- f. **L'autonomisation et la participation de la population:** le partenariat et l'autonomisation des communautés dans la diffusion des connaissances, des compétences et des ressources matérielles et financières sont susceptibles de donner de meilleurs résultats et d'engendrer l'appropriation par la population.
- g. **Les interventions fondées sur les évidences et la redevabilité seront mises en œuvre à l'échelle:** des stratégies scientifiquement testées et prouvées et les meilleures pratiques sont plus susceptibles de réussir et d'être pérennes.
- h. **Application du Principe de précaution:** l'État se réserve le droit d'interdire l'importation et/ou l'utilisation d'intrants, ou d'aliments susceptibles d'être une menace pour la santé.

4.4. But

Le document de PNSAN est un cadre de référence et d'orientation pour tous les secteurs et acteurs qui interviennent en la matière et dont le but fondamental est de favoriser les synergies dans la mise en œuvre des stratégies et d'initiatives multisectorielles cohérentes et coordonnées en vue d'améliorer durablement la Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et Sanitaire à l'horizon 2025.

4.5. Objectif général

L'objectif général de la PNSAN est de contribuer à l'élimination de l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes au Gabon.

4.6. Objectifs spécifiques

En vue de la réalisation de l'objectif général, ci-dessus, 5 objectifs intermédiaires ont été retenus:

- a. Améliorer la souveraineté à travers l'accroissement durable de la production agricole animale, halieutique, cynégétique et des PFNL en prenant en compte l'approche Genre;
- b. Accroître les interventions spécifiques à la nutrition qui favorisent la nutrition optimale tout au long de leur cycle de vie en particulier en ce qui concerne la santé maternelle et la survie de l'enfant;
- c. Accroître les interventions sensibles à la nutrition pour remédier aux causes sous-jacente de la malnutrition;
- d. Renforcer la gouvernance en matière de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle;
- e. Mettre en place une stratégie de communication et un mécanisme de mise en œuvre, de coordination, de suivi et d'évaluation de la PNSAN



4.7. Axes stratégiques

Les axes stratégiques se réfèrent chacune à un objectif spécifique et comportent des objectifs stratégiques et des actions à mettre en œuvre.

4.7.1. **Axe stratégique 1: Amélioration de la souveraineté à travers l'accroissement durable de la production agricole animale, halieutique, cynégétique et des produits forestiers non ligneux**

4.7.1.1. **Objectif stratégique 1: Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers les secteurs suivants:**

PRODUCTION VÉGÉTALE ET ANIMALE

- Sensibiliser/éduquer les professionnels des secteurs de production végétale et animale à la considération de la dimension nutrition dans la conception de leurs programmes et projets;
- Encadrer les éleveurs dans les bonnes pratiques d'élevage et promouvoir la consommation des produits d'origine animale;
- Encourager l'agriculture familiale à travers le renforcement des capacités des petits exploitants agricoles;
- Développer des Zones Économiques Spéciales (ZES) dans l'agriculture et l'élevage en partenariat avec le secteur privé;
- Opérationnaliser des mesures incitatives découlant du code agricole et du code des investissements;
- Intégrer l'approche multi-ressources (production végétale, élevage, aquaculture et PFNL) dans les plans de gestion des forêts communautaires;
- Intégrer l'approche Champ École Producteurs (CEP) dans les plans de développement rural
- Inciter au repeuplement des zones rurales par un développement intégré assurant des services sociaux de base et créateur d'emplois dans le secteur agricole et les activités connexes.
- Promouvoir l'intensification durable des systèmes de production végétale et animale de façon à augmenter la production et réduire le temps et l'effort physique par le recours à du matériel génétique plus performant, l'application des bonnes pratiques agricoles et d'élevage, l'utilisation du matériel et des équipements de mécanisation adaptés, ainsi que, celle raisonnée des intrants, la réduction des pertes post-récoltes
- Encourager les jeunes dans l'entrepreneuriat agricole afin d'accroître la production locale des produits alimentaires;
- Promouvoir une mécanisation agricole raisonnée pour pallier au déficit de la main d'œuvre locale;
- Appuyer la diversification de l'agriculture;
- Assurer un développement intégré (routes, écoles, hôpitaux, eau, etc.) Autour des pôles de production agricole.



PÊCHE ET AQUACULTURE

- Renforcer la prise en compte du rôle des produits halieutiques pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans l'élaboration des politiques publiques, et stratégies nationales de développement du secteur des pêches et de l'aquaculture;
- Réaliser les inventaires et évaluation pour une meilleure connaissance du statut des stocks halieutiques exploités et des niveaux de prélèvement soutenables;



- développer des actions de recherche et d'appui à l'aménagement des pêcheries, y compris les surveillances des pêches et la lutte contre les pêches illicites;
- Promouvoir le développement d'un armement national dans la pêche maritime industrielle débarquant ses captures au Gabon;
- Promouvoir un développement maîtrisé de la pêche artisanale, continentale et maritime;

- Développer l'aquaculture villageoise et commerciale;
- Appuyer le développement des chaînes de valeur des produits halieutiques en favorisant l'organisation des acteurs sur les différentes filières et sous filières, en renforçant la qualité sanitaire des produits halieutiques de la production au consommateurs et en diminuant les pertes post captures;
- mettre en place des infrastructures (ports, quais de pêche et débarcadères) de transformation et de conservation des produits halieutiques.

CHASSE

- Réaliser des inventaires multi-usage de la forêt et particulièrement de la faune sauvage;
- Développer des forêts communautaires;
- Aménager l'exploitation rationnelle des ressources cynégétiques par les communautés locales et les riverains des parcs nationaux;
- Développer des activités d'élevage des espèces sauvages par le « game ranching ».



PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL)



- Réaliser un inventaire des PFNL;
- Développer des techniques et équipements de valorisation des PFNL;
- Soutenir le développement de l'entrepreneuriat pour la collecte, la transformation et la commercialisation des PFNL;
- Promouvoir la consommation des PFNL.

TERRES ET EAUX

- Faciliter l'accès sécurisé à la terre agricole pour les exploitations familiales et l'investissement privé grâce à la mise en place des outils et mécanismes pour une gouvernance responsable des régimes fonciers dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Promouvoir l'aménagement et l'exploitation durable des forêts communautaires en favorisant l'agriculture familiale et autres pratiques agricoles;
- Finaliser le plan national d'affectation des terres;
- Appuyer l'aménagement et l'exploitation des infrastructures hydro-agricoles à usages multiples, mini-centrales hydroélectriques, périmètres irrigués, piscicultures;
- Promouvoir la mise en place des infrastructures de base (routes rurales, débarcadères sur les rivières, stockage de produits et marchés ruraux) pour faciliter l'approvisionnement des intrants et la commercialisation des produits;
- Promouvoir et vulgariser les systèmes de conservation et d'amélioration de la qualité des sols;
- Promouvoir les techniques et les outils/équipements de conservation de l'énergie-bois pour la cuisson des aliments et autres usages;
- Promouvoir auprès des fournisseurs d'engrais et autres fertilisants des bonnes pratiques liées à leur commercialisation.



4.7.1.2. Objectif stratégique 2: Améliorer l'accessibilité physique et financière des aliments

- Faciliter l'approvisionnement des produits alimentaires sains et durables sur le marché local;
- Faciliter l'accès aux aliments adéquats, diversifiés et sûrs à des prix compétitifs et abordables de manière équitable. (favoriser la création des espaces promotionnels) ;
- Désenclaver des zones de production par la mise en place des routes et pistes de production;
- Développer des marchés d'intérêt local, régional et international des produits agricoles;
- Mettre en place des infrastructures économiques de soutien à la commercialisation des produits agricoles alimentaires;



- Constituer de réserves stratégiques;
- Accroître des emplois agricoles et non agricoles;
- Réduire et supprimer certaines taxes et prélèvements administratifs sur les produits alimentaires.

4.7.1.3. Objectif stratégique 3: Améliorer la chaîne des valeurs des produits alimentaires locaux

- Développer les chaînes de valeurs dans les productions végétales à haute valeur nutritives (fruits, légumes, céréales, légumineuses), dans les productions animales à cycle court, l'élevage du gros bétail dans les zones de savanes, dans la production halieutique et dans les PFNL;
- Encourager la transformation artisanale et agro-industrielle des productions alimentaires afin d'assurer une meilleure disponibilité; et stabilité de l'offre;
- Améliorer le conditionnement des produits alimentaires par l'utilisation des emballages biodégradables plus modernes;
- Favoriser la création de label de qualité;
- Favoriser l'approvisionnement, la commercialisation et la consommation des produits alimentaires issus de la production locale;
- Renforcer les services de recherche et d'appui conseil aux producteurs;
- Appuyer l'organisation des acteurs des chaînes de valeurs;
- Accroître les capacités physiques et techniques des systèmes nationaux et locaux pour la transformation, la conservation et le stockage des aliments de manière à réduire la perte de valeur nutritionnelle des produits et augmenter l'offre d'aliments nutritifs;
- Assurer la prise en compte de la nutrition à toutes les étapes de la chaîne de valeur alimentaire (de la fourche à la fourchette, de l'étable à la table).

4.7.1.4. Objectif stratégique 4: Promouvoir des régimes alimentaires sains et durables

- Élaborer des Recommandations Alimentaires Nationales (RAN) et des Guides Alimentaires (GA);
- Promouvoir la consommation des produits locaux et particulièrement de ceux à haute valeur nutritive;
- Encourager la domestication ou la production des produits alimentaires entrant dans la composition alimentaire des menus du terroir;
- Établir les programmes d'éducation sanitaire incluant les principes d'hygiène alimentaire à la vente des aliments sur la voie publique.

4.7.1.5. Objectif stratégique 5: Renforcer la capacité de résilience des populations face aux changements climatiques

- Assurer la protection de l'environnement par la mise en place des mécanismes de développement propres;
- Favoriser le développement d'une agriculture basée sur les caractéristiques socio-économiques et environnementales de la zone géographique et prenant en compte les connaissances et les bonnes pratiques traditionnelles;
- Promouvoir une agriculture durable et diversifiée;



- Promouvoir le développement de l'agroforesterie et l'arboriculture fruitière pour augmenter la capacité de résilience des populations face aux changements climatiques et les maladies non transmissibles auxquelles elles sont exposées;

4.7.1.6. Objectif stratégique 6: Renforcer l'autonomisation des femmes

- Faciliter l'accès au foncier;
- Renforcer les capacités techniques;
- Faciliter l'accès aux micros crédits et aux activités génératrices de revenus;
- Favoriser la participation aux prises de décisions dans les organisations et associations et dans les collectivités locales.

4.7.2. **Axe stratégique 2:** Accroissement des interventions spécifiques à la nutrition

4.7.2.1. Objectif stratégique 1: Améliorer la nutrition des adolescentes et des femmes en âge de procréer

- Promouvoir la nutrition des adolescentes et des femmes en âge de procréer à travers des interventions alimentaires et la supplémentation en micronutriments;
- Surveiller et soutenir la conformité aux suppléments de fer/acide folique ou aux multi micronutriments pour maintenir une alimentation optimale pendant la grossesse et la lactation;
- Favoriser l'intégration des interventions nutritionnelles dans les services existants de santé maternelle et infantile.

4.7.2.2. Objectif stratégique 2: Améliorer l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) pour prévenir la malnutrition chronique.

- Promouvoir l'initiation précoce et l'allaitement maternel exclusif pour les femmes dans l'emploi formel et informel;
- Promouvoir le changement de comportement et assurer un accès équitable aux pratiques optimales d'alimentation et d'hygiène chez les nourrissons et les jeunes enfants;
- Promouvoir, protéger et soutenir l'allaitement maternel exclusif et créer un environnement favorable qui comprendra l'application de la loi sur la commercialisation des substituts du lait maternel et des mesures de soutien sur le congé de maternité;
- Améliorer l'apport de micronutriments chez les nourrissons et les jeunes enfants grâce à la consommation de régimes diversifiés, de la fortification alimentaire, de la fortification à domicile et de la supplémentation en micronutriments;
- Déparasiter chaque semestre des enfants à partir de 12 mois y compris au niveau des écoles;
- Faciliter un environnement familial, professionnel et social favorable qui permet de fournir une alimentation optimale aux nourrissons et aux jeunes enfants;
- Promouvoir et créer l'accès à une alimentation de compléments adéquate pour les enfants de 6 à 24 mois;
- Améliorer et promouvoir le suivi régulier de la croissance des enfants de 0 à 5 ans.



4.7.2.3. Objectif stratégique 3: Mettre en œuvre les interventions de nutrition en milieu scolaire

- Promouvoir la nutrition pour une croissance et un développement optimal de tous les enfants et adolescents en âge scolaire;



- Sensibiliser les adolescents aux connaissances et aux compétences en nutrition;
- Assurer une composition nutritionnelle optimale de tous les repas scolaires qui relèvent des programmes d'alimentation scolaire parrainés par le gouvernement et les partenaires;
- Intégrer dans les rations des cantines les produits et les recettes culinaires locales;
- Promouvoir la fortification alimentaire, la supplémentation en micronutriments et le déparasitage.

4.7.2.4. Objectif stratégique 4: Prévenir la malnutrition chez la population en général

- Faciliter la prévention et le contrôle des carences en micronutriments en assurant la supplémentation en micronutriments, des méthodes appropriées d'iodation du sel, de la fortification alimentaire (à grande et petite échelles) et diverses approches alimentaires et de lutte contre les maladies;
- Promouvoir une alimentation optimale et un mode de vie sain parmi tous les groupes d'âge, en particulier les personnes âgées;
- Promouvoir l'équité dans toutes les actions pour s'assurer que les femmes et les hommes sont également habilités à prendre les mesures nécessaires pour améliorer la nutrition.

4.7.2.5. Objectif stratégique 5: Prévenir et gérer l'obésité et les maladies non transmissibles liées à l'alimentation

- Soutenir l'élaboration de lignes directrices et renforcer la capacité à fournir des services de conseils sur le mode de vie;
- soutenir les efforts visant à prévenir les maladies non transmissibles grâce à une communication sur le changement de comportement sur la consommation d'aliments sains et promouvoir des modes de vie et une activité physique sains;
- Soutenir les efforts visant à prévenir le surpoids et l'obésité dans tous les groupes d'âge, en particulier les enfants;
- Promouvoir les interventions sur la prévention et la gestion des MNT liées au régime alimentaire.



4.7.2.6. Objectif stratégique 6: Prévenir et prendre en charge la malnutrition aiguë



- Prévenir l'apparition d'une malnutrition aiguë sous toutes ses formes (modérée et sévère) chez les enfants de moins de 5 ans grâce à la prestation de qualité des services de santé et de nutrition;
- Améliorer la capacité de gestion de la malnutrition aiguë (modérée et sévère) dans toutes les installations et les communautés;
- S'assurer que le traitement de la malnutrition aiguë sévère est acceptable et accessible au bénéficiaire.

4.7.2.7. Objectif stratégique 7: Renforcer la capacité de prévention et de réponse face aux chocs et aux crises agricoles, alimentaires et nutritionnelles

Une réponse adéquate quand surviennent les situations de crise appelle une certaine préparation. Cependant cette préparation doit être précédée ou inclure:

- La mise en place de systèmes juridiques, politiques et institutionnels ainsi que des cadres réglementaires pour la réduction des risques et la gestion des crises et des catastrophes pour assurer une gouvernance des risques et des crises;
- Une surveillance régulière des actions en temps opportun contre les menaces potentielles, connues ou émergentes;
- L'application des mesures de prévention et d'atténuation de la vulnérabilité des ménages et des communautés;
- La préparation et la réponse quand surviennent les catastrophes et les crises.

Les actions suivantes sont à mettre en œuvre:

- Assurer le ciblage des populations mal desservies et aux groupes vulnérables dans les situations humanitaires;
- Renforcer le plan de contingence qui existe déjà au Gabon à travers ses quatre étapes de base, à savoir, l'évaluation, la planification, les preuves de viabilité et l'exécution;
- Mettre en place un fonds spécial d'urgence qui intègre tous les secteurs de la plateforme;
- Renforcer le comité multisectoriel chargé des réponses et de la réduction des risques des catastrophes;
- Établir un partenariat avec la société civile (ONG; La Croix Rouge, autres Associations) contribuant à la réponse en cas de crises;
- Solliciter de l'aide et l'assistance des agences des Nations Unies comme la FAO, l'OMS en cas de situation d'urgence;
- Évaluer et améliorer le plan de contingence par rapport aux situations antérieures.

4.7.3. **Axe stratégique 3: Accroissement des interventions sensibles à la nutrition**

4.7.3.1. Objectif stratégique 1: Améliorer les services de santé, d'eau, d'hygiène et d'assainissement

- Promouvoir la diversification alimentaire;
- Veiller à ce que la nutrition soit intégrée dans la prévention et la gestion des maladies infectieuses;



- Promouvoir des interventions sur la sensibilisation aux stratégies de prévention des maladies infectieuses au niveau des ménages;
- Promouvoir les interventions sur le lavage des mains avec du savon en tout temps, en particulier les cinq temps critiques;
- Accroître les initiatives d'assainissement total piloté par les communautés (ATPC).
- Assurer un accès équitable à l'eau potable;
- Améliorer la capacité de lutte contre la malnutrition dans le contexte de maladies chroniques, telles que le VIH/sida et la tuberculose;
- Faciliter l'accès équitable et l'utilisation des services de planification familiale;
- Promouvoir les cinq clés de l'OMS pour des aliments plus sûrs;
- Promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène, de manipulation et de préparation des aliments.

4.7.3.2. Objectif Stratégique 2: Assurer la protection sociale et mettre en place les filets sociaux

- Encourager l'agriculture familiale et promouvoir, les jardins potagers au niveau des ménages;
- Élargir la couverture de protection sociale (AGR, CASH transfert, transferts sociaux, filets sociaux, le petit élevage, ...) et renforcer la qualité de la prestation des services;
- Inclure les activités d'éducation dans les interventions de protection sociale pour sensibiliser les ménages aux soins de santé et aux bonnes pratiques familiales;
- Intégrer la nutrition dans les activités de protection sociale;
- Mettre en place des mesures de protection sociale particulièrement pour les populations vulnérables;
- Promouvoir les interventions et les technologies qui réduisent la charge de travail des femmes et augmentent la génération de revenus.

4.7.3.3. Objectif Stratégique 3: Intégrer la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en milieu scolaire

- Promouvoir l'éducation des filles à l'école.
- Encourager l'achèvement de l'enseignement secondaire au minimum pour tous les jeunes, en particulier les filles.
- Intégrer la nutrition dans les programmes scolaires
- Assurer la formation en nutrition des équipes multisectorielles.
- Assurer des bonnes pratiques d'hygiène, eau et d'assainissement appropriées dans toutes les écoles (latrines filles et garçons, dispositif de lavage des mains...).
- Promouvoir la production, la diversification alimentaire et la consommation des produits locaux riches en micronutriments dans les paniers alimentaires des cantines.
- Promouvoir les jardins en milieu scolaire.
- Introduire les cantines scolaires.
- Assurer des repas scolaires respectant les besoins nutritionnels optimaux en tenant compte des groupes d'âges.



4.7.4. Axe stratégique 4: Renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

4.7.4.1. Objectif stratégique 1: Assurer le repositionnement institutionnel de l'alimentation et de la nutrition comme facteur de développement

- Assurer un plaidoyer institutionnel soutenu au niveau national et international;
- Veiller à ce que la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle soit hautement prioritaire par le leadership politique;
- Intégrer la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans les plans nationaux, sectoriels et locaux, y compris les cadres de suivi et d'évaluation (S & E);
- Prendre en compte la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans les organigrammes des autres secteurs y compris au niveau décentralisé;
- Assurer l'intégration et l'harmonisation des objectifs de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans les politiques, stratégies, programmes et projets sectoriels;
- Institutionnaliser la formation en nutrition dans le curricula académiques et dans la formation continue de tous les acteurs.

4.7.4.2. Objectif stratégique 2: Renforcer le cadre organisationnel en faveur de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

- Créer et opérationnaliser le Comité National Multisectoriel et Multi acteurs de pilotage de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle;
- Renforcer les capacités des secteurs concernés au niveau national et provincial à mettre en œuvre des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition;
- Établir et maintenir un mécanisme de consultation régulière auprès des intervenants pour la planification et la mise en œuvre des interventions de SAN à tous les niveaux;
- Renforcer les capacités des institutions, des acteurs de la société civile, du secteur privé, des organisations des producteurs et des communautés dans la mise en œuvre des programmes de la SAN;
- Développer le partenariat public privé et l'engagement des sociétés minières et industrielles dans le soutien à la SAN, dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise;
- Renforcer les mécanismes de coordination au niveau local conformément à l'architecture et à la gouvernance de la SAN au niveau national afin d'assurer une mise en œuvre efficace des interventions nutritionnelles.

4.7.4.3. Objectif stratégique 3: Améliorer la gouvernance financière en faveur de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

- Prévoir des lignes budgétaires pour renforcer les capacités des structures en charge de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle;
- Créer les conditions favorables à l'investissement local et étranger;
- Encourager l'investissement dans la production des biens et services;
- Renforcer les capacités financières des populations (accès aux micros crédits, créations d'activités génératrices de revenus etc.) ;
- Assurer un financement adéquat pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle;
- Renforcer le financement des chaînes de valeurs.



4.7.4.4. Objectif stratégique 4: Améliorer la gouvernance foncière en faveur de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

- Matérialiser les zones tampons entre les aires protégées, les permis forestiers, les concessions minières et les terres agricoles;
- Caractériser et cartographier les sols agricoles du pays;
- Finaliser et mettre en application le Plan National d'affectation des terres Améliorer la gouvernance des ressources naturelles en particulier, l'appui à l'accès et à la sécurisation du foncier agricole par l'intégration dans les textes des dispositions pertinentes des directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

4.7.4.5. Objectif stratégique 5: Renforcer le cadre juridique et normatif en faveur de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

- Renforcer le cadre réglementaire en matière de contrôle de la qualité et de l'innocuité des aliments consommés au Gabon;
- Élaborer et faire appliquer les législations, réglementations et les normes relatives à la SAN;
- Élaborer et mettre en œuvre des textes réglementaires et législatifs adaptés aux changements climatiques;
- Prendre en compte la SAN dans les textes en cours d'élaboration et/ou de révision, notamment le code de l'eau, le code de l'environnement, le code forestier;
- Réviser et mettre en adéquation les dispositions relatives aux organisations professionnelles, associations et coopératives des différents secteurs;
- Élaborer et faire appliquer les législations, réglementations et les normes relatives à la vente des aliments sur la voie publique.

4.7.4.6. Objectif stratégique 6: Renforcer la recherche en matière de SAN

- Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et infrastructurelles des institutions concernées pour mener des recherches liées à l'alimentation et la nutrition;
- Établir et renforcer les mécanismes de coordination de la recherche au niveau national et provincial;
- Effectuer des recherches fondées sur les besoins liés à la formulation des politiques, la conception des programmes de SAN et leur mise en œuvre;
- Renforcer les partenariats de recherche pour lutter contre les problèmes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Établir des plateformes de partage des connaissances pour informer les politiques, les programmes et les stratégies avec des recherches pertinentes;
- Renforcer la base de données probante sur les politiques, les programmes et les stratégies liés à la nutrition;
- Promouvoir la recherche et le développement agricoles qui se traduiront par une amélioration du contenu nutritionnel et de la valeur des plantes, des PFNL, des produits de la pêche et de l'élevage;
- Renforcer les capacités des organismes de recherche, de conseil et d'appui agricole et rural et de formation aux métiers de la SAN;
- Renforcer les services de recherche et d'appui conseil aux producteurs;



- Améliorer et promouvoir les techniques traditionnelles efficaces pour accroître la production;
- Promouvoir l'utilisation des technologies agricoles modernes et durables pour accroître la production des produits locaux.

4.7.5. Axe stratégique 5: Mise en place d'une stratégie de communication et un mécanisme de mise en œuvre, de coordination, de suivi et d'évaluation de la PNSAN

4.7.5.1. Objectif stratégique 1: Mettre en place une stratégie de communication en faveur de la SAN basée sur la recherche qualitative

- Développer un plan de communication sociale pour la promotion de la nutrition et des bonnes pratiques d'alimentation;
- Renforcer les compétences en communication pour le changement de comportement au profit des professionnels des différents secteurs impliqués dans la SAN;
- Renforcer les capacités des professionnels des médias et les impliquer dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Développer les outils de communication en faveur de la SAN;
- Renforcer les capacités dans les techniques de communication;
- Promouvoir les nouvelles technologies (NTIC) dans le cadre du renforcement de la communication intra et intersectorielle.

4.7.5.2. Objectif stratégique 2: Mettre en place un cadre institutionnel de mise en œuvre et de coordination

4.7.5.2.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION

Le cadre de mise en œuvre et de coordination de la SAN comporte le comité national multisectoriel de sécurité alimentaire et nutritionnel, la plateforme multisectorielle et multi acteurs, le comité multisectoriel et multi acteurs de la SAN, les ministères impliqués dans la SAN et leurs démembrés, les collectivités locales, les organisations de la société civile, les organisations des acteurs des chaînes de valeurs, (producteurs et opérateurs économiques), les communautés et les organisations des consommateurs.

Comité National Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CNMSAN)

Le CNSAN, placé au niveau de la Primature aura dans sa composition, le représentant désigné par le Premier Ministre qui aura au moins un rang de Vice-Premier, président, le Ministre en charge de l'agriculture assurant le secrétariat. Il sera suppléé par le Ministre de la santé publique. Les autres membres du conseil sont les ministres des autres départements ayant un rôle direct ou indirect en matière de sécurité alimentaire et Nutritionnelle, les représentants de la société civile, des organisations de producteurs, des opérateurs économiques et du secteur privé. Le conseil national sera chargé du pilotage et de l'orientation de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle. À ce titre il aura à:

- Approuver le Plan intersectoriel d'Actions de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle issu de la PNSAN transmis par le Comité Multisectoriel Multi acteurs de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle;
- Assurer l'implication de tous les secteurs dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle
- Assurer le plaidoyer pour une mobilisation nationale pour la nutrition et l'Alimentation;



- Veiller à la multi-sectorisation des interventions en matière de nutrition et d'alimentation;
- Organiser la coopération avec les partenaires (bilatéraux et multilatéraux) pour la mobilisation des ressources nécessaires au développement de la SAN.

La plateforme multisectorielle et multi acteurs de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PMMSAN)

Elle sera chargée de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la PNSAN. À ce titre elle aura à :

- Appuyer l'élaboration des outils de mise en œuvre de la Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation notamment: (i) Un Plan intersectoriel biennuel d'Actions de l'alimentation et de Nutrition; (ii) Les indicateurs clés du suivi et évaluation des objectifs et stratégies de la PNSAN.
- produire et transmettre à travers les voies autorisées, tous les ans, un rapport annuel analytique sur la situation nutritionnelle et alimentaire au Gabon ainsi que sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la PNSAN.
- Coordonner la programmation, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi du Plan intersectoriel d'action de la SAN, cadre d'opérationnalisation de la PNSAN;
- Étudier et donner son avis sur les questions d'ordre technique et scientifique ayant trait à la SAN;
- Donner son avis scientifique sur les programmes de formation en SAN qui lui sont soumis par les partenaires institutionnels de la PNSAN;
- Donner son avis scientifique et technique et son approbation sur les enquêtes et les études nutritionnelles à entreprendre dans le pays;
- Fournir les supports scientifiques indispensables à la mise en place des actions;
- Proposer des mécanismes incitatifs pour l'implication des multiples acteurs institutionnels, associatifs et privés dont les actions contribuent à l'atteinte des objectifs fixés;
- Informer sur la SAN et capitaliser les actions et les bonnes pratiques de la SAN.

4.7.5.2.2. LES MINISTÈRES IMPLIQUÉS ET LEURS RÔLES

◆ MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME GRAINE (MAEPG)

Le Ministère a pour mission d'élaborer, de proposer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche et du programme Graine.

À ce titre, il est notamment chargé Dans la mise en œuvre de la PNSAN, le Ministère de l'Agriculture, aura à assurer:

- La présidence et le secrétariat du CNMSMA/SAN;
- La coordination de la mise en œuvre de la PNSAN et de son Plan intersectoriel
- Le plaidoyer pour la mobilisation des ressources en faveur de l'Agriculture;
- La dynamisation de l'agriculture et de l'élevage pour une souveraineté alimentaire
- La Sécurité sanitaire des aliments
- La prise en compte de la sécurité alimentaire et nutrition, dans ses plans, programmes et projets



- L'intégration de la nutrition dans les écoles de formation agricoles
- Le suivi et l'évaluation des activités de la PNSAN et des interventions de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle
- La collecte des données des routines et périodiques sur les statistiques agricoles et la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Le MAEPG, ayant pris le leadership de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, poursuivra sa collaboration avec le secrétariat du mouvement SUN et les agences associées afin de stimuler l'intensification des interventions nutritionnelles pour les «premiers 1000 jours». Les partenaires de développement traditionnels qui s'intéressent à la nutrition fourniront un soutien technique et financier pour la mise en œuvre de programmes et de projets de politiques nutritionnelles

◆ **MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION (MSPP)**

Le Ministère de la Santé participe, à travers la Cellule Nationale de Nutrition, à la coordination de la mise en œuvre de la PNSAN et assure la mise en œuvre de l'axe relatif à l'état nutritionnel dans le Système de Santé et veille notamment à la réalisation des actions suivantes:

- Le plaidoyer en faveur de la nutrition et de mobilisation des ressources financières;
- Le renforcement des capacités de développement humain et institutionnel de la nutrition et des services connexes à tous les niveaux du système de santé.
- Le soutien technique à d'autres ministères pour la mise en œuvre d'interventions spécifiques à la nutrition
- La surveillance et l'orientation sur les normes et procédures pour la prévention et le traitement de la malnutrition
- Le renforcement des compétences des professionnels de santé en matière de nutrition;
- La mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation
- Le renforcement des infrastructures du système de santé pour la prévention, le dépistage et la prise en charge des troubles nutritionnels et des maladies chroniques liées à la nutrition;
- La promotion de la communication pour le changement de comportement et l'adoption de bonnes pratiques familiales.
- La collecte des données des routines et périodiques sur l'état nutritionnel des populations

◆ **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE, DE LA PÊCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGÉE DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES**

Ce ministère aura un rôle majeur à jouer dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à l'accessibilité des ménages aux produits de pêche et des produits forestiers non ligneux. Il s'agira de :

- Recenser les produits existant, d'analyser leurs valeurs et de promouvoir leur consommation;
- Intervenir également dans la promotion de l'emploi et des activités génératrices des revenus.

◆ **MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE**

Ses départements-clés contribueront à la mise en œuvre de la PNSAN à travers l'intégration de certaines actions en faveur de la promotion d'un mode de vie sain, en particulier:

- Renforcer l'enseignement de la nutrition dans le primaire; le secondaire et le supérieur;



- Veiller à l'adoption de bonnes pratiques nutritionnelles au niveau des cantines scolaires et des restaurants universitaires;
- Développer les classes vertes dans toutes les régions;
- Développer la recherche-action en matière de nutrition et alimentation dans les domaines techniques et technologiques et les sciences sociales;
- Intégrer les modules de nutrition et d'alimentation dans les programmes d'alphabétisation et dans les programmes de formation des éducateurs.

◆ **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET FAMILIAL, DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE**

Il intégrera la nutrition dans ses politiques, ses plans, ses programmes, ses projets et ses systèmes de suivi et évaluation. Le ministère intégrera la gestion des problèmes nutritionnels dans le budget; il collaborera avec le MAEPG, le MSP et les ONG concernées pour faciliter le ciblage des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables.

Dans le cadre de sa stratégie de protection sociale, le Ministère en charge de cette attribution contribue à la mise en œuvre de la PNSAN à travers:

- La mobilisation des ressources financières au titre de la sécurité sociale et de l'aide sociale;
- La mobilisation de la société civile et d'autres acteurs sociaux pour la promotion de la SAN, particulièrement la promotion de l'allaitement maternel et de l'alimentation du jeune enfant et des enfants dans des situations difficiles ainsi que la nutrition et l'alimentation des personnes en situation de précarité et de vulnérabilité;
- La promotion de la communication pour le changement de comportement en matière de SAN dans les espaces socio-éducatifs dédiés aux différentes catégories de la population.

◆ **MINISTÈRE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS, DU COMMERCE, DU TOURISME ET DE L'INDUSTRIE**

Ce ministère contribuera de façon significative dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la réduction de la pauvreté et en apportant un appui compétitif aux secteurs porteurs de croissance de l'économie, mais aussi en tant qu'organe de coordination de la fortification alimentaire en collaboration avec le secteur public ou privé. Il collaborera avec les autres ministères dans le cadre de la formulation de la stratégie de fortification alimentaire sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. Dans la fabrication de produits alimentaires, le ministère et ses agences renforceront leur rôle de mise en œuvre des politiques afin de s'assurer que les aliments et les boissons respectent les normes nutritionnelles du pays.

De par son rôle, le Ministère du Commerce et de l'Industrie intervient dans la mise en œuvre de la PNSAN à travers les actions suivantes:

- La formulation et la mise en application des politiques et stratégies commerciales et industrielles;
- Le renforcement des mesures d'application de la réglementation industrielle et commerciale relative aux produits alimentaires;
- La promotion de la normalisation et de la certification des produits alimentaires de qualité;
- Le développement de l'industrie agro-alimentaire.



◆ **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, DE LA COMMUNICATION, DE LA CULTURE ET DES ARTS, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT**

Le Ministère de la Communication a un rôle stratégique dans la mise en œuvre des actions de la PNSAN à travers les masses média (télévision, radio, presse,...), à travers notamment les actions suivantes:

- La contribution au développement des actions de communication et de changement de comportement en matière de SAN;
- Le développement des émissions et de programmes sur l'éducation nutritionnelle;
- Le contrôle de la publicité relative aux produits alimentaires.

◆ **MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES, TRAVAUX PUBLICS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Le Ministère des infrastructures et des travaux publics et de l'aménagement du territoire a un rôle de grande importance, dans la gestion de l'espace territorial, le désenclavement des zones de production, la mise en place des infrastructures économiques et sociales de base et le repeuplement des campagnes. Ses activités sont nécessaires pour renforcer:

- L'amélioration de l'accessibilité physiques des productions alimentaires et indirectement sur la disponibilité alimentaire;
- La qualité des produits en rapport avec la mise en place des infrastructures et des moyens de contrôle au sein de ces infrastructures (ports, quais de pêche, postes d'entrée terrestre);
- L'équilibre entre les villes et campagnes et la réduction de l'exode rural.

◆ **MINISTÈRES EN CHARGE DES MINES, DU PÉTROLE ET DES HYDROCARBURES**

Le Ministère des Mines, du Pétrole et des Hydrocarbures a pour mission de gérer le domaine minier de l'État et de veiller à la valorisation optimale des richesses du sous-sol Gabonais.

Leur contribution à la mise en œuvre de la politique nationale de la SAN sera à plusieurs niveaux:

- Développement des synergies et des complémentarités entre les secteurs miniers et pétrolier dans l'utilisation de la main d'œuvre, l'appui aux chaînes de valeurs agricoles pour l'approvisionnement en aliments des zones d'extraction;
- Le financement des actions de protection sociale en faveur des femmes et des jeunes et plus particulièrement des vulnérables dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises;
- La prise en compte dans leurs activités de la protection environnementale et sociale des populations engagées dans les actions de la SAN.

◆ **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DÉVELOPPEMENT**

En prenant en compte la nutrition comme facteur de développement d'un pays pouvant augmenter le PIB de 2 à 3 % le Ministère de l'Économie jouera un rôle primordial en:

- Coordonnant la mobilisation des ressources et l'appui budgétaire et le suivi des dépenses pour améliorer la mise en œuvre de la PNSAN;
- En assurant le financement des lignes budgétaires au niveau des ministères clés sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.



◆ **MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA FRANCOPHONIE ET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE, CHARGÉ DES GABONAIS DE L'ÉTRANGER**

Il va élaborer et mettre en œuvre la politique étrangère du Gouvernement conformément aux orientations et aux options définies par le pays, tout en maintenant et développant les rapports d'amitié et de coopération avec les États étrangers et les institutions et organisations internationales, dont l'appui technique et financier contribuera à réduire l'insécurité alimentaire et Nutritionnelle.

C'est ainsi qu'il a pour rôle de:

- Élaborer et mettre en œuvre la politique étrangère du Gouvernement conformément aux orientations et aux options définies par le Chef de l'État;
- Maintenir et développer les rapports d'amitié et de coopération avec les États étrangers et les institutions et organisations internationales afin de s'assurer leur contribution dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Gabon;

◆ **MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE ET DE L'INSERTION DES JEUNES**

IL sera tenu d'établir et d'appliquer des lois qui garantissent un environnement propice aux travailleurs de tous les secteurs pour s'acquitter de leur rôle de soignants pour nourrir et s'occuper de leurs jeunes enfants sans risquer de perdre leur emploi.

◆ **MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE**

Ce département ministériel s'emploiera à lutter contre la pollution des masses d'eau en général et travaillera en collaboration avec les agences en charge des questions hydrauliques afin d'assurer un accès équitable à l'eau potable dans les zones mal desservies du pays.

D'autres partenaires trouveront leurs places dans cette PNSAN puisqu'elle s'insère dans une approche globale et intégrée qui est opérationnalisée à travers le Plan d'Action Intersectoriel qui, pour l'atteinte des objectifs fixés, se doit de mobiliser les compétences et ressources d'autres secteurs, plans et programmes de mise en œuvre sous le pilotage des différents ministères impliqués.

4.7.5.2.3. RÔLES ET RESPONSABILITÉ DES ACTEURS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, il est attendu que les acteurs suivants jouent les rôles ci-après:

L'État

L'État assumera ses fonctions régaliennes, lesquelles portent essentiellement sur la création des conditions favorables aux activités des acteurs publics et privés (y compris les producteurs et leurs organisations).

De façon spécifique, ses organes suivants jouent les rôles ci-après:

➤ ***Le Parlement***

Les parlementaires, en plus de leurs rôles législatifs et de contrôle de l'exécutif, sont des porteurs d'opinions.

Ils ont pour rôle de:

- Comprendre la problématique liée à l'insécurité alimentaire et de contribuer à la mise en œuvre des solutions pérennes;



- Appuyer la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tant au niveau des politiques que de leur mise en œuvre;
- Contribuer au changement de comportement des populations à travers le contact assidu qu'ils ont avec elles;
- S'assurer de la situation alimentaire et nutritionnelle et de jouer un rôle dans l'alerte précoce;
- Acquérir des connaissances sur la malnutrition, ses conséquences sur le développement humain et économique des pays;
- Être des acteurs de premier ordre dont l'implication et l'engagement dans ce combat est essentiel;
- Contribuer au repositionnement de la Nutrition comme facteur de développement du Gabon;
- Légiférer sur toutes les questions de la vie et de contrôler l'action de l'exécutif.

➤ *Le Gouvernement*

Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. C'est ainsi que dans le cadre de son mandat exécutif, il aura à assurer la coordination, la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation des interventions de sécurité alimentaire et nutritionnelle en collaboration avec ses partenaires.

De façon spécifique il a pour rôle de:

- L'élaboration ou l'actualisation des stratégies opérationnelles spécifiques à la sécurité alimentaire en cohérence avec les orientations stratégiques définies;
- L'organisation de la concertation avec les différents acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- La création d'un environnement favorable, par l'amélioration du cadre juridique et institutionnel et la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- La mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation des programmes opérationnels et des programmes d'investissement;
- La capitalisation des données statistiques relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Le suivi/évaluation du processus;
- La sécurisation de l'accès aux ressources et la promotion des accords sociaux et le dialogue entre acteurs;
- La gestion des conflits entre les acteurs.

➤ *Les collectivités territoriales*

Les collectivités territoriales par leurs compétences auront à s'impliquer à la mise en œuvre des programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

De ce fait, leur rôle sera accès:

- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement au niveau régional et des plans de développement local;
- La mobilisation des ressources (financières, matérielles et humaines) nécessaires à la réalisation des programmes opérationnels et des programmes d'investissement;
- La création d'un environnement favorable par l'amélioration du cadre juridique et institutionnel dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;



- L'animation des cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- La participation au suivi/évaluation du processus.

Le secteur privé

Le secteur privé jouera un rôle prépondérant dans la production, la transformation, la commercialisation des produits agricoles et l'offre de services aux usagers du secteur.

Les entrepreneurs cofinanceront certaines réalisations et participeront aux processus politiques, aux mécanismes de concertation et au suivi évaluation des réalisations des programmes opérationnels.

Les Organisations non gouvernementales et de la société civile

Ce groupe d'acteurs comprend les organisations professionnelles des différentes filières, les organisations paysannes comme les Coopératives et les ONG/Associations d'appui au développement.

Les ONGs et la société civile joueront un rôle fondamental pour promouvoir la responsabilité dans la réalisation des objectifs de la PNSAN, PNN. Elles mettront en œuvre des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition et appuieront le plaidoyer, la communication, la mobilisation sociale et la mise en place d'une gamme d'interventions nutritionnelles pour améliorer les indicateurs.

Le rôle de ce groupe d'acteurs dans la mise œuvre de la PNSAN devra porter sur:

- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies opérationnelles spécifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- La participation à la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement;
- La participation au financement de certains projets (principe du cofinancement des investissements à la base);
- La participation à la formation et à l'appui/conseil des différents acteurs;
- La participation à la concertation des différents acteurs;
- L'exécution des programmes et projets;
- la production de données statistiques sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- L'implication des organisations professionnelles dans le ciblage des bénéficiaires et dans les commissions de distribution des appuis;
- La participation au suivi/évaluation du processus.

Les bénéficiaires

L'insécurité alimentaire et nutritionnelle touche la population en général et particulièrement les groupes vulnérables, qui sont, les enfants de moins de 5 ans, les enfants préscolaires, les adolescents, les femmes enceintes, les femmes allaitantes, les femmes en âge de procréer et les personnes âgées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PNSAN, les rôles des bénéficiaires devront être axés sur:

- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement au niveau régional et des plans de développement local dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- La participation à la hauteur de leurs moyens au financement de la PNSAN.



Les partenaires techniques et financiers

Ce groupe d'acteurs regroupe les agences de coopération bilatérale et multilatérale, les PTF etc.

Le rôle de ce groupe d'acteurs devra porter sur:

- L'implication à la concertation avec les différents acteurs de la PNSAN;
- L'appui à l'élaboration des stratégies opérationnelles spécifiques dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- L'appui à la formulation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels et des programmes d'investissement;
- La mise à disposition d'une assistance technique compétente pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs;
- L'implication à la mobilisation des ressources nécessaires pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

4.7.5.3. Objectif stratégique 3: Mettre en place un système efficace de suivi et évaluation

- Prioriser et appuyer la recherche (recherche opérationnelle, enquêtes quantitatives et qualitatives) et utiliser les évidences pour traiter les problèmes alimentaires et nutritionnels nationaux tout au long du cycle de la politique;
- Harmoniser les indicateurs pour surveiller et évaluer les progrès alimentaires et nutritionnels dans tous les secteurs;
- Établir des cadres et des mécanismes de S & E en matière de nutrition aux niveaux national et international;
- Établir et exploiter un système complet de surveillance de l'alimentation et de la nutrition capable de fournir les preuves nécessaires à la mise en œuvre du PNSAN;
- Renforcer le suivi régulier et l'évaluation périodique des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Prévoir des fonds spécifiques pour le suivi et évaluation;
- Renforcer les capacités multisectorielles de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques et des informations relatives à la SAN;
- Renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de la politique et des programmes de la SAN.

4.7.5.3.1. DISPOSITIF DE SUIVI ET ÉVALUATION

Pour rappel la PNSAN est structurée selon les niveaux de résultats suivants:

L'objectif général de la PNSAN est d'éliminer d'ici l'horizon 2025 l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau de la population Gabonaise.

Les objectifs spécifiques qui découlent de l'objectif général sont:

- Améliorer la souveraineté à travers l'accroissement durable de la production agricole animale, halieutique, cynégétique et des PFNL en prenant en compte l'approche Genre;
- Accroître les interventions spécifiques à la nutrition qui favorisent la nutrition optimale tout au long de leur cycle de vie en particulier en ce qui concerne la santé maternelle et la survie de l'enfant;



- Accroître les interventions sensibles à la nutrition pour remédier aux causes sous-jacente de la malnutrition;
- Renforcer la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- Mettre en place une stratégie de communication et un mécanisme de mise en œuvre, de coordination, de suivi et d'évaluation de la PNSAN.

Cette structuration des résultats sera matérialisée dans un cadre logique à élaborer.

Démarche méthodologique

Le suivi-évaluation de la PNSAN se fera selon deux axes: le processus et les résultats.

Il s'agira de faire le point annuellement d'une part, sur le niveau d'atteinte des objectifs globaux et spécifiques à travers les activités des structures, les projets et programmes sectoriels et, d'autre part, l'état de mise en place et du fonctionnement des instances de pilotage du PNSAN.

Le suivi du processus se fera à travers les instances qui seront mises en place à savoir le Comité national de pilotage de la PNSAN et les différents comités sectoriels; ces instances valideront les programmes annuels et procéderont à leurs évaluations sur la base de leurs niveaux de réalisation techniques et financiers.

L'évaluation des résultats au sens de la gestion axée sur les résultats se fera sur la base des indicateurs qui seront identifiés pour les objectifs stratégiques et spécifiques.

Pour les objectifs stratégiques, une évaluation à mi parcours du PNSAN sera réalisée afin de faire le point sur l'état de mise en œuvre des activités et donner des orientations si nécessaire. Une évaluation finale sera réalisée à la fin de l'échéance.

Pour les indicateurs des objectifs spécifiques, un tableau de bord annuel sera établi pour comparer les réalisations et les prévisions afin d'apprécier les performances réalisées.

Pour l'évaluation d'impact de la PNSAN, elle se fera sur le principe du contrefactuel afin de déterminer l'impact attribuable aux activités de la PNSAN. Elle portera sur la mesure de la contribution de la PNSAN à l'élimination d'ici l'horizon 2025 de l'insécurité alimentaire et la malnutrition au niveau de la population Gabonaise.

Mise en œuvre du suivi et évaluation

Le système de suivi-évaluation sera géré par une unité dont l'ancrage sera défini par les parties prenantes avec un souci d'opérationnalité effective.

Dans chaque secteur (axes stratégiques), des points focaux collecteront les données relatives au renseignement des indicateurs.

Des séances de travail se tiendront périodiquement entre les points focaux et la structure centrale pour harmoniser les démarches et analyser les informations obtenues.

Les supports

Des supports de collecte et de diffusion des données et informations issus du fonctionnement du système seront élaborés et partagés avant leur mise en circulation.

L'outil principal de communication reste cependant le tableau de bord des indicateurs qui sera élaboré annuellement.

Les procédures

Toutes les procédures de fonctionnement du système seront élaborées et partagées par les différents acteurs impliqués et consignées dans un manuel qui servira de référence à tous les acteurs.



5. BIBLIOGRAPHIE

- EDS Gabon.** 2000. Enquête Démographique et de Santé de 2000, (EDSG 2000).
- EDS Gabon.** 2012. Enquête Démographique et de Santé de 2012, (EDSG 2012).
- ENEC Gabon.** 2010. Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (ENEC) de 2010.
- Enquête Démographique et de Santé.** 2012. Rapport de synthèse. Gabon.
- FAO.** 2014. S'entendre sur les causes de la malnutrition.
- FAO.** 2015. Les objectifs de développement durable, post-2015-MDG.
- FAO.** 2015. Vue d'ensemble régionale de l'insécurité alimentaire en Afrique.
- FAO.** 2016. Vivre et se nourrir de la forêt en Afrique Centrale.
- FAO.** 2016. L'Alimentation et l'Agriculture clés pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
- FAO SFC.** 2014. Rapport rencontre sous régionale sur le suivi des recommandations de la CIN2 en Afrique Centrale
- FIDA.** 2014. Améliorer la nutrition par le biais de l'agriculture.
- Global Food Security.** 2011. La résilience des individus, des ménages, des communautés et des institutions dans les situations de crise prolongée, un-foodsecurity.org, Aout 2011.
- GABON.** 2009. Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) – Version validée de Juillet.
- GABON – Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA).** 2009. – Version validée de Juillet 2009.
- GABON.** 2011. Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté du Gabon (DSCR). 2011-2015.
- Institut International de Recherche sur les politiques alimentaires.** 2015. Rapport 2015 sur la nutrition mondiale : mesures et redevabilité en vue d'accélérer les progrès mondiaux en matière de nutrition et de développement durable. Washington, DC.
- Loi N°21/2011.** Portant Orientation Générale de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche.
- MAEPSA.** 2016. Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire Nutritionnelle. Actualisé 2017 – 2022.
- MAEPG.** 2016. Stratégie de relance de l'économie dans le secteur agricole du Gabon 2016-2023
- MAESADR.** 2005. Politique de Développement Agropastoral et Rural.
- MSP Gabon.** 2015. Recommandation sur l'alimentation de la mère séropositive du module de formation PTME du Gabon, 2015.
- MSP. PNDS Gabon.** 2016. Plan National de Développement Sanitaire 2017- 2021.
- Nations Unies.** 2000. Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD, Genève/2000).
- OMS.** 2012. Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et d'un plan stratégique nationaux pour la sécurité sanitaire des aliments/OMS Bureau Régional pour l'Afrique- Brazzaville.
- OMS.** 2004. Stratégie Mondiale pour l'Alimentation, l'exercice physique et la santé.



OMS/UNICEF. 2003. Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant.

OMS/UNICEF. 2009. Normes de croissance OMS et identification de la malnutrition aiguë sévère chez l'enfant.

République Gabonaise. 2012. Plan Stratégique Gabon Émergent Vision 2025 et orientations. Juillet 2012.

République Gabonaise. 2016. Plan opérationnel Gabon vert avril 2016.

The Lancet. Black R. E. et al. 2013. Maternal and child undernutrition and overweight in low-income and middle-income countries.

Union Européenne. 2011. La lutte contre la sous-nutrition dans l'assistance extérieure : Une approche intégrée par secteurs et modalités de l'aide, septembre 2011.

UNSCN. 2010. Changements Climatiques et Sécurité Nutritionnelle, 16^{ème} Conférence des Parties des Nations Unies (CdP 16) à Cancun, 29 novembre 2010.

UNSTAT. 2016. Rapport du groupe d'experts et inter agences sur les indicateurs des objectifs de développement durable.



6. ANNEXES

6.1. Annexe 1: Glossaire des définitions et concepts liés à la SAN

Termes	Définitions
Allaitement maternel exclusif	Le nourrisson ne s'alimente qu'avec du lait maternel (y compris le lait tiré ou tété au sein d'une nourrice). Les médicaments, les solutions de réhydratation orale, les vitamines et les minéraux, dans la mesure où ils sont recommandés par des prestataires de soins de santé, sont autorisés pendant l'allaitement maternel exclusif.
Alimentation de complément	L'alimentation de complément représente la transition de l'allaitement maternel exclusif à la nourriture familiale. C'est le processus mis en route lorsque le lait maternel seul ou le lait maternisé seul ne suffit plus à satisfaire les besoins nutritionnels d'un nourrisson, de sorte que d'autres aliments et liquides doivent être ajoutés au lait maternel ou au substitut du lait maternel. La tranche d'âge des nourrissons ciblés par l'alimentation d'appoint est généralement de 6-23 mois.
Accès à la nourriture	Accès de tous à des ressources adéquates (droits) leur permettant d'acquérir une nourriture adéquate et nutritive. Les droits sont définis comme l'ensemble de biens auxquels une personne est susceptible d'accéder en raison du contexte juridique, politique, économique et social de la communauté dans laquelle elle vit (y compris certains droits traditionnels tels que l'accès aux ressources communes).
Aliment de complément	Tout aliment, fabriqué industriellement ou confectionné localement, pouvant convenir comme complément du lait maternel ou du lait artificiel (voir la définition d'alimentation de complément).
Aliment de supplément	Les Aliments Supplémentaires sont utilisés en prévention de la Malnutrition Aigüe Sévère (MAS) et pour le traitement de la Malnutrition Aigüe Modérée (MAM). Ils peuvent également être utilisés pour la prise en charge nutritionnelle des femmes enceintes et allaitantes ou dans le cadre de distribution de couverture.
Anémie	L'anémie est un état pathologique dans lequel le nombre des hématies (donc la capacité de transport de l'oxygène) est insuffisant pour répondre aux besoins physiologiques de l'organisme. Ces besoins varient en fonction de l'âge, du sexe d'une personne, de l'altitude à laquelle elle vit, de ses habitudes tabagiques et du stade de la grossesse. Dans



Termes	Définitions
	le monde, la carence en fer est la cause la plus courante d'anémie. Néanmoins, d'autres carences nutritionnelles (en acide folique, en vitamine B12 et en vitamine A), des inflammations aiguës ou chroniques, des parasitoses et des troubles héréditaires ou acquis affectant la synthèse de l'hémoglobine, la production des hématies ou leur survie peuvent aussi provoquer de l'anémie.
Anthropométrie	L'étude et la technique des mesures du corps humain (Poids, taille, indice de masse corporelle, périmètre brachial). L'anthropométrie est utilisée pour mesurer et surveiller le statut nutritionnel d'un individu ou d'une population donnée.
Bracelet brachial	Le bracelet brachial (appelé également bande de Shakir ou MUAC, « <i>Mid Upper Arm Circumference</i> ») permet de mesurer le périmètre brachial d'un enfant. Divisé en trois couleurs, vert, jaune et rouge, il permet de déterminer si l'enfant est atteint ou non de malnutrition, et si oui, de quelle forme de malnutrition il souffre.
Besoins énergétiques minimums	Les besoins énergétiques représentent la quantité d'énergie alimentaire nécessaire pour compenser les dépenses énergétiques dans le but d'obtenir une taille et une composition corporelle ainsi qu'un niveau nécessaire et souhaitable d'activité physique, cohérents avec une bonne santé sur le long terme. Cela inclut l'énergie nécessaire à une croissance et un développement optimal de l'enfant, à la constitution des tissus au cours de la grossesse, et à la production de lait au cours de la période d'allaitement, cohérent avec la bonne santé de la mère et de l'enfant. Pour les adultes en bonne santé et bien nourris, cela représente l'équivalent de la dépense énergétique totale.
Diversification alimentaire	Maximisation du nombre d'aliments ou de groupes d'aliments consommés par un individu, en particulier au-delà des grains d'amidon et des céréales, considérés comme des aliments de base généralement présents dans le régime alimentaire. Plus le régime alimentaire est diversifié, plus la consommation de macro et de micronutriments dans la diète est élevée.
Émaciation	L'appellation "émaciation", utilisée couramment pour décrire la malnutrition aiguë (bien qu'elle ne comprenne pas le Kwashiorkor), est observée suite à une perte de poids sévère (faible poids-pour-taille), et prend l'apparence d'un enfant amaigri. Elle est le reflet d'un processus récent et sévère qui a conduit à une perte substantielle de poids, la plupart du temps liée à un



Termes	Définitions
	manque de nourriture (en qualité et /ou quantité), a des pratiques de soins inadéquates et/ou un épisode de maladie. Peut se corriger.
Fortification ou enrichissement alimentaire	L'enrichissement consiste à accroître volontairement la teneur d'un aliment en micronutriments essentiels (vitamines et minéraux, oligo-éléments compris) afin d'améliorer la qualité nutritionnelle des denrées alimentaires et d'apporter un bienfait en termes de santé publique, avec un risque minimal pour la santé. Le bio enrichissement consiste à améliorer la qualité nutritionnelle des céréales grâce à des méthodes de culture conventionnelles et/ou aux biotechnologies.
Faim	Situation dans laquelle un être humain manque tant de macronutriments (énergie et protéines) que de micronutriments (vitamines et minéraux) nécessaires pour pouvoir mener une vie pleinement productive, active et saine. La faim peut être un phénomène éphémère ou un problème chronique à plus long terme. Elle produit des effets allant de modérés à sévères. Elle peut résulter du fait qu'une personne ne consomme pas assez de nutriments ou que son organisme n'est pas capable de les absorber. Elle peut aussi résulter d'une alimentation déficiente et de pratiques de puériculture inadéquates. Fait référence à une mesure globale de la privation de nourriture et de l'insécurité alimentaire qui prend en compte tous les groupes de population.
Faim chronique/Sous-alimentation	Terme utilisé pour décrire l'état d'une population dont l'apport nutritionnel ne comporte pas suffisamment de calories (énergie) pour satisfaire les besoins physiologiques minimum nécessaires à une vie active. Mesure de privation de nourriture et d'insécurité alimentaire plus qu'un résultat anthropométrique ou qu'une manifestation de la malnutrition. Elle fait référence à la proportion de la population souffrant de sous-nutrition (privée d'accès à une nourriture suffisante).
Filets de sécurité sociaux	Ils sont utilisés dans des contextes d'urgence. Ces filets sont des transferts de ressources non contributifs (aucune participation financière n'est demandée aux bénéficiaires) qui peuvent prendre plusieurs formes : transferts monétaires avec ou sans condition, cantines scolaires, programmes « vivres ou argent contre travail » etc...



Termes	Définitions
Filets de protection sociale	Ils consistent en des aides publiques durables et prévisibles, visant à prévenir la faim ou à sortir les populations de la faim et de la pauvreté.
Incidence	L'incidence est le nombre de nouveaux cas de maladie survenant pendant une période donnée, généralement une année
Indice de masse corporel	Indicateur utilisé pour évaluer l'état nutritionnel des adultes et des adolescents. Il est calculé en divisant le poids d'un individu, en kilogrammes, par le carré de sa taille, mesurée en mètres: poids/taille).
Interventions spécifiques à la nutrition	Interventions qui ont un impact direct sur les résultats nutritionnels, tels que la supplémentation, la fortification, la bio-fortification, le changement de comportement et l'alimentation thérapeutique.
Interventions sensibles à la nutrition	Interventions multisectorielles qui permettent aux ménages de garantir la sécurité nutritionnelle, améliorent l'accès annuel à des régimes alimentaires nutritifs et contribuent à améliorer l'état nutritionnel des personnes les plus à risque (femmes, jeunes enfants, handicapés et malades chroniques); Améliorer l'assainissement, l'hygiène, l'accès à l'eau, l'éducation, la réduction de la pauvreté, etc.
Malnutrition	Une personne est mal nourrie si son régime alimentaire ne comporte pas de nutriments adaptés à sa croissance ou à son maintien en bonne santé, souvent en lien avec les facteurs économiques, politiques et socio-culturels, ou si elle ne peut pas pleinement assimiler les aliments qu'elle ingurgite en raison d'une maladie (sous-nutrition). Elle est également mal nourrie si elle consomme trop de calories (surnutrition). Le sous-poids (incluant le retard de croissance et l'émaciation), le surpoids et les carences en micronutriments représentent toutes des formes de malnutrition.
Malnutrition aigüe	La malnutrition aigüe reflète une récente perte de poids, mise en évidence par un faible poids pour une taille donnée. Elle résulte de changements brutaux et récents de l'état nutritionnel d'un enfant, qui peuvent apparaître en cas de pénurie de nourriture, de maladie aigüe récente, de pratiques de soins infantiles ou pratiques alimentaires inappropriées ou une combinaison de certains de ces facteurs.



Termes	Définitions
Malnutrition Aigüe Globale (MAG)	La MAG est un indicateur de l'état nutritionnel d'une population mesuré chez les enfants de moins de 5 ans et défini par un Poids pour Taille (P/T) < 80% de la médiane
Malnutrition chronique ou retard de croissance	La malnutrition chronique est une adaptation du terme 'retard de croissance'. Il reflète les effets néfastes d'une privation nutritionnelle sur la croissance potentielle d'un enfant à long terme. Le retard de croissance peut apparaître lorsqu'un enfant souffre de déficiences en nutriments sur le long terme et/ou de maladies chroniques, de sorte que le gain de poids mais également de taille soit affecté. Cela peut aussi être la conséquence d'épisodes répétés d'infections aigües, ou de malnutrition aigüe. Irréversible
Macronutriments	Nutriments dont le corps a besoin afin de fournir de l'énergie, des calories, afin de favoriser le développement des cellules et assurer une fonction correcte des organes. Le terme "macros" signifie large et les macronutriments sont nécessaires en grande quantité. Ce sont les protéines, glucides et lipides requises par le corps en grande quantité et disponibles pour être transformées en énergie.
Micronutriments	Également appelés vitamines et minéraux, sont les composantes essentielles d'une alimentation de qualité qui ont des effets profonds sur la santé. Bien qu'ils ne soient nécessaires qu'en très faible quantité, les micronutriments sont les éléments de base indispensables à la bonne santé du cerveau, des os et du corps en général. Ils assurent la protection de l'organisme.
Morbidité	Cela concerne tout ce qui est relatif à la maladie étudiée. Il y a deux taux de morbidité : la prévalence et l'incidence.
Mortalité (%)	Nombre de décès pour une maladie donnée, dans une zone déterminée et au cours d'une période de temps déterminée, divisé par la population présente dans cette zone au cours de cette même période. Elle peut se calculer par tranche d'âge, par sexe, par origine ethnique
Nutriments	Tous les éléments et composants organiques ou non-organiques qui constituent l'alimentation et qui peuvent être utilisés par l'organisme sans subir de transformations digestives pour être assimilés par les cellules. Les aliments sont transformés en nutriments composites par les sucs digestifs.



Termes	Définitions
Obésité	<p>Poids trop élevé par rapport à la taille. Elle est calculée au poids/taille m² (Kg/m²) et la référence de l'obésité est IMC > 30</p> <p>L'obésité est associée à de nombreuses pathologies et est directement liée à l'augmentation de la mortalité et à une diminution de l'espérance de vie.</p>
Petit poids de naissance/insuffisance pondérale à la naissance	<p>Nouveau-né pesant moins de 2500 g à la naissance. Le petit poids de naissance est un déterminant majeur de mortalité, de morbidité et d'infirmité dans la petite enfance et l'enfance mais a aussi un impact à long terme sur l'état de santé à l'âge adulte.</p>
Période de soudure	<p>La soudure est la période qui sépare la fin de la consommation de la récolte de l'année précédente et l'épuisement des réserves des greniers, de la récolte suivante</p>
Prévalence	<p>Nombre de cas nouveaux et/ou anciens d'une maladie, au sein d'une population donnée, à un moment donné, soit un instant, soit un intervalle de temps. Ce n'est pas un taux mais une proportion</p>
Protection sociale	<p>Elle renvoie à l'ensemble des aides permettant aux personnes de faire face aux « risques de la vie » (maladie, vieillesse, chômage) et à la pauvreté. Ces aides sont fixées dans la loi et considérées comme des droits. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, la démarche par la protection sociale tente de concilier les approches humanitaires (aide d'urgence en cas de crise) et de développement agricole et économique, en mettant l'accent sur la prévention de la faim.</p>
Résilience	<p>La résilience est la capacité de prévenir les chocs et les crises et d'anticiper, absorber, agir ou se remettre des crises rapidement et dans une façon efficace et pérenne. Ceci comprend la protection, la reconstitution et l'amélioration des moyens de subsistance en face aux menaces qui affectent l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la sécurité alimentaire. Même si la définition de la résilience est variée, les communautés résilientes partagent des caractéristiques majeures: ils disposent d'un capital physique et social et de connaissances techniques suffisants pour être capables d'innover et de réagir de manière flexible en cas de choc</p>



Termes	Définitions
Sécurité alimentaire	Est concrétisée lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. La sécurité alimentaire des ménages correspond à l'application de ce concept au niveau de la famille, les individus qui composent le ménage étant au centre de l'attention.
Sécurité nutritionnelle	La sécurité nutritionnelle existe lorsque tous les individus/membres des ménages ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires (Sécurité Alimentaire), associés à un environnement sain, des services de santé ainsi que des pratiques de soins et alimentaires adaptés pour qu'ils puissent mener une vie saine et active.
Statut nutritionnel	Le statut nutritionnel, particulièrement chez les enfants, a été largement et avec succès évalué par le biais de mesures anthropométriques dans les pays en voie de développement ou développés (mesures corporelles en relation avec celles d'une population de référence, référence de croissance standardisée spécifique à l'âge et au sexe). Le poids et la taille sont les mesures les plus couramment utilisées, non seulement parce qu'elles peuvent être obtenues rapidement à un faible coût, mais aussi parce qu'elles sont faciles à utiliser.
Suralimentation	Statut nutritionnel déséquilibré suite à un apport excessif en nutriments. Généralement, la suralimentation génère un déséquilibre en énergie entre la nourriture consommée et la dépense énergétique, conduisant à des troubles tels que l'obésité
Surpoids	<p>Le surpoids est généralement défini par le fait d'avoir plus de masse grasseuse qu'il n'est recommandé pour être en bonne santé. Être en surpoids est une situation fréquente lorsque les denrées alimentaires sont abondantes et que le mode de vie est sédentaire.</p> <p>Il est calculé au poids/taille m² (Kg/m²) et la référence du surpoids est 25 < IMC < 29,9 .</p>
Surveillance nutritionnelle	La surveillance nutritionnelle implique la collecte, l'intégration, l'analyse, l'interprétation et la dissémination des données nutritionnelles. Elle repose sur le nombre d'activités et une large gamme de données sources



6.2. Annexe 2: Adhésion de la République du Gabon comme membre de SUN



Genève, 16 janvier 2017

M. Yves Fernand MANFOUMBI
Ministre de l'agriculture et de l'élevage
Libreville, République gabonaise

Monsieur le Ministre,

Au nom d'Anthony Lake, président du Groupe Principal du Mouvement pour le Renforcement de la nutrition (ou Scaling Up Nutrition -SUN- Movement en anglais) et directeur exécutif d'UNICEF, je vous remercie de votre lettre datée du 21 décembre 2016 indiquant l'intention de la République gabonaise de rejoindre le Mouvement SUN.

Les 57 pays membres du Mouvement SUN issus d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ainsi que les États indiens du Maharashtra, de l'Uttar Pradesh et de Jharkhand qui dirigent collectivement le Mouvement, se joignent à moi pour accueillir chaleureusement la République gabonaise en tant que nouveau pays membre du Mouvement SUN.

Nous mesurons l'engagement politique de haut niveau de la République gabonaise et partageons le constat tiré par votre gouvernement du besoin de renforcer la coordination de la planification et la convergence de la mise en œuvre d'actions de différents secteurs (agriculture, santé, éducation, hygiène et assainissement, etc.) menées par différents ministères et divers partenaires clés, afin d'améliorer la situation nutritionnelle de la population.

Afin d'améliorer la coordination et l'alignement sur les priorités nationales, de nombreux pays membres du Mouvement SUN ont formé des plateformes nationales multisectorielles et multi-acteurs rassemblant les parties prenantes clés de cette approche de la nutrition. Nous comprenons que les initiatives en cours dans la République gabonaise, parmi lesquelles la mise en place d'une Plateforme Multisectorielle et Multi-acteurs de Sécurité Alimentaire et de Nutrition, la création d'un Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, ainsi que la mise à jour de la stratégie nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, sous votre direction, engagent votre pays dans cette voie. Nous tenons, par la présente, à saluer ces efforts importants pour relever les défis nutritionnels de votre pays. Nous sommes convaincus que votre pays bénéficiera et pourra contribuer activement aux échanges entre pays du Mouvement SUN de manière à constamment améliorer l'impact des actions menées.

Afin d'aider à coordonner les différentes parties prenantes et à pérenniser la nutrition comme priorité politique, je vous encourage à identifier un point focal représentant votre gouvernement au sein du Mouvement SUN. Les expériences des pays SUN montrent que les points focaux des gouvernements les mieux à même de jouer ce rôle sont celles et ceux qui sont rattachés à des structures transversales de haut niveau au sein de leur Gouvernement. Ils ont en effet alors une légitimité institutionnelle et politique forte pour convoquer et coordonner les acteurs et les secteurs dans la lutte contre la malnutrition. J'encourage donc votre gouvernement à envisager un tel positionnement de votre point focal du Mouvement SUN pour la république gabonaise et demeure à votre disposition pour en discuter.

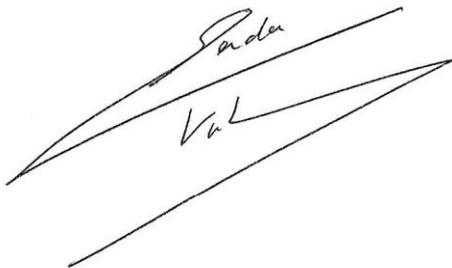


Les gouvernements des pays SUN sont soutenus par les réseaux des donateurs, des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé, actifs aux niveaux national, régional et global. L'expérience a démontré que la coordination des donateurs bilatéraux et multilatéraux est facilitée lorsqu'un coordonnateur est identifié. J'encourage donc votre gouvernement à travailler avec les partenaires techniques et financiers pour désigner leur coordonnateur, qui sera aussi chargé de les rassembler et de les coordonner d'une manière efficace et axée sur les résultats. Ils pourront alors pleinement soutenir votre gouvernement pour l'élaboration et la mise en œuvre de votre stratégie de renforcement de la nutrition et l'atteinte des objectifs nutritionnels nationaux.

Les points focaux des gouvernements des pays SUN et les membres de leurs plateformes multi-acteurs et multisectorielles forment le réseau des pays du Mouvement SUN. Ce dernier constitue un forum de partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays en matière de lutte contre la malnutrition et un espace d'échanges sur les progrès accomplis et les défis rencontrés par les pays. Pour faciliter les discussions entre pays, le Secrétariat du mouvement SUN organise des téléconférences chaque trimestre et nous nous ferons un plaisir d'accueillir la République gabonaise lors des prochaines, planifiées en Mars 2017.

Dans l'attente, et afin que la République gabonaise puisse tirer le meilleur parti de son adhésion au Mouvement SUN, je serais ravie que nous puissions organiser une discussion téléphonique à une date vous convenant, afin de détailler la présentation du Mouvement SUN et de voir avec vous, comment répondre le mieux à vos attentes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Handwritten signature of Gerda Verburg in black ink, consisting of a stylized cursive script.

Gerda Verburg,

Sous-Secrétaire générale des Nations Unies
Coordinatrice du Mouvement pour le renforcement de la nutrition (Mouvement SUN)



6.3. Annexe 3: Déclaration de Brazzaville sur le repositionnement de la nutrition synthèse

Déclaration de Brazzaville sur le repositionnement de la nutrition comme facteur de développement

Nous félicitant de la participation des représentants des institutions publiques, privées et de la société civile,

1. Nous, représentants des institutions publiques, privées et de la société civile venant des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tome & Principe, Tchad), et représentants des membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et du Programme Alimentaire Mondial (PAM), réunis à Brazzaville du 3 au 5 novembre 2016 en atelier sous-régional sur le repositionnement institutionnel de la nutrition comme facteur de développement.
2. Réaffirmant les engagements pris à la Déclaration de Maputo en 2003, au Fonds fiduciaire pour le développement agricole en 2012, à la Déclaration de Malabo en 2014, à la Deuxième Conférence internationale sur la nutrition en 2014 (CIN 2), au Fonds fiduciaire pour la lutte contre la dénutrition sévère en Afrique subsaharienne en 2015, au lancement de la décennie d'actions pour la nutrition 2016-2025 en 2016, ainsi qu'aux engagements pris au regard des cibles et plans d'action internationaux pertinents, notamment les cibles mondiales 2025 de l'OMS en matière de nutrition et le Plan d'action mondial 2013-2020 de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles en 2013.
3. Réaffirmant le droit de chacun d'avoir accès à une alimentation sûre, suffisante et nutritive dans l'exercice du droit à une alimentation adéquate ainsi que le droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim, conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et à d'autres instruments pertinents de l'Union Africaine, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et des Nations Unies.

Sur les défis multiples que pose la malnutrition comme déterminant d'un développement durable inclusif

4. Reconnaissons que la malnutrition sous toutes ses formes – dénutrition, carences en micronutriments, excès pondéral et obésité – non seulement nuit à la santé et au bien-être des populations en compromettant le développement physique et cognitif, ainsi que le système immunitaire, en exposant davantage les personnes aux maladies transmissibles et non transmissibles, en restreignant la réalisation du potentiel humain et en réduisant la productivité, mais constitue également un lourd fardeau, sous la forme de conséquences socioéconomiques négatives pour l'individu, la famille, la communauté et l'État.
5. Reconnaissons que les causes profondes de la malnutrition et les facteurs qui la favorisent sont complexes et multifactoriels ;



7. Reconnaissons que certains changements socioéconomiques et environnementaux peuvent avoir un impact sur les habitudes en matière d'alimentation et d'activité physique, exposant davantage à l'obésité et aux maladies non transmissibles en raison d'un mode de vie de plus en plus sédentaire et d'une consommation accrue d'aliments à forte teneur en matières grasses, notamment en matières grasses saturées, en sucre et en sel/sodium.

8. Reconnaissons la nécessité d'agir face aux impacts du changement climatique et d'autres facteurs environnementaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier sur la quantité, la qualité et la diversité des aliments produits, en prenant les mesures nécessaires pour lutter contre les effets néfastes.

9. Reconnaissons que les situations conflictuelles et post-conflictuelles, les crises humanitaires et les crises prolongées, imputables, notamment à des sécheresses, à des inondations, à la désertification, ainsi qu'à des pandémies, compromettent la sécurité alimentaire et la nutrition.

10. Reconnaissons que les actuels systèmes alimentaires sont de plus en plus sollicités afin de fournir à chacun des aliments adéquats, sûrs, variés et riches en nutriments qui contribuent à une alimentation saine, en raison notamment des contraintes imposées par la rareté des ressources, la dégradation de l'environnement ainsi que des modes de production et de consommation non durables, les pertes et gaspillages alimentaires et une distribution déséquilibrée.

11. Reconnaissons que le commerce est un élément fondamental de la sécurité alimentaire et de la nutrition et que les politiques commerciales doivent tendre vers le renforcement de la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, par le truchement d'un système commercial mondial équitable et déterminé par les forces du marché et réaffirmons la nécessité de s'abstenir de mesures unilatérales qui ne sont pas conformes au droit international et en particulier à la Charte des Nations Unies et qui mettent en danger la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que l'indiquait la Déclaration de Rome de 2014.

12. Notons avec une profonde préoccupation que dans les pays de la CEEAC, on n'a observé, ces deux dernières décennies, que des progrès faibles et inégaux en matière de réduction de la malnutrition, et les estimations montrent que :

- a) la proportion d'enfants de moins de 5 ans en retard de croissance a augmenté de 41% dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- b) la proportion de la population de malnutris dans la région de l'Afrique Centrale a augmenté de 143,7% sur la période 2014-2016 en comparaison à la période 1990-1992 ;
- c) La sous-nutrition occasionne un retard de développement psychomoteur de 4 sur 10 enfants en Afrique subsaharienne ;
- d) les facteurs de risque alimentaires, associés à une activité physique insuffisante, ont un poids de près de 10 pour cent du fardeau mondial de la maladie et de l'invalidité.

Vision commune pour une action sous régionale UA/CEEAC visant à mettre fin à toutes les formes de malnutrition



13. Réaffirmons :

- a) qu'il est impératif, pour des raisons sanitaires, éthiques, politiques, sociales et économiques, de mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes, en tenant compte tout particulièrement des besoins spéciaux des enfants, des femmes, des personnes âgées, des personnes vivant avec handicap, des autres groupes vulnérables, ainsi que des personnes en situation de crise humanitaire comme les déplacés ou réfugiés ;
- b) que les politiques nutritionnelles devraient favoriser une alimentation variée, équilibrée et saine à tous les stades de la vie. Elles devraient notamment faire une place particulière aux mille premiers jours allant du début de la grossesse à l'âge de 2 ans, aux femmes enceintes, aux femmes allaitantes, aux femmes en âge de procréer et aux adolescentes, en favorisant et en soutenant les soins et les pratiques alimentaires, dont l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois et la poursuite de l'allaitement jusqu'à l'âge de 2 ans et au-delà, avec une alimentation d'appoint appropriée. Une alimentation saine dans les écoles maternelles, les écoles, les institutions publiques, les lieux de travail, les foyers et les familles devrait être encouragée ;
- c) qu'un appui à une action coordonnée des divers acteurs de l'ensemble des secteurs concernés sur les plans international, régional, national et communautaire doit être consenti par l'intermédiaire de politiques, programmes et initiatives transversaux et cohérents, notamment dans le domaine de la protection sociale, afin d'alléger les fardeaux multiples de la malnutrition et de promouvoir des systèmes alimentaires durables ;
- d) que l'alimentation ne devrait jamais être utilisée comme instrument de pression politique et économique, mais comme un facteur de développement durable ;
- e) que l'instabilité excessive des prix des aliments et des produits agricoles peut avoir une incidence négative sur la sécurité alimentaire et la nutrition, doit être suivie de plus près et nécessite une intervention en raison des problèmes qu'elle pose ;
- f) que les améliorations de l'alimentation et de la nutrition passent par des cadres législatifs pertinents pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, y compris en ce qui concerne le bon usage des produits agrochimiques, grâce à la promotion de la participation aux activités de la Commission du Codex Alimentarius pour l'élaboration de normes internationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, ainsi que pour améliorer les informations destinées aux consommateurs, tout en évitant les techniques inappropriées de commercialisation et de publicité s'agissant des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants, ainsi que le recommande la Résolution WHA63.14 ;
- g) que les données et indicateurs sur la nutrition, ainsi que les capacités de l'ensemble des pays et l'appui à ces derniers en matière de collecte et d'analyse des données,



doivent être améliorés afin de renforcer l'efficacité de la surveillance nutritionnelle, de la prise de décisions et de la reddition de comptes ;

- h) qu'il est nécessaire de renforcer les moyens d'action des consommateurs grâce à des informations et à une éducation améliorées reposant sur des bases scientifiques dans les domaines de la santé et de la nutrition afin qu'ils puissent opérer en connaissance de cause leurs choix de consommation des produits alimentaires pour se nourrir sainement ;
- i) que la nutrition devrait être intégrée dans les systèmes nationaux de santé, ceux-ci donnant à tous accès à des services de santé intégrés, dans l'optique de la continuité des soins, notamment par la promotion de la santé et la prévention des maladies ;
- j) que les politiques nutritionnelles devraient faire une place particulière aux femmes et avoir pour effet une autonomisation des femmes et des jeunes filles, contribuant ainsi à donner aux femmes le plein accès, en toute égalité, à la protection sociale et aux ressources, y compris, notamment aux revenus, à la terre, aux ressources en eau, aux services financiers, à l'éducation, à la formation, à la science, à la technologie et aux services de santé, favorisant de ce fait la sécurité alimentaire et la santé.

14. Reconnaissons :

- a) que la coopération internationale et l'aide publique au développement en faveur de la nutrition devraient, selon le cas, appuyer ou compléter les stratégies, les politiques, les programmes et les initiatives de surveillance en matière de nutrition sur le plan national ;
- b) que la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale est favorisée par des systèmes alimentaires durables, équitables, accessibles dans tous les cas, résilients et multifformes ;
- c) qu'une action collective est importante pour améliorer la nutrition et nécessite une collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les communautés ;
- d) que le caractère non discriminatoire et sûr de l'accès aux ressources et de l'utilisation de celles-ci conformément au droit international est important pour la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- e) que les systèmes alimentaires et agricoles, qui englobent les cultures, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture, doivent être pris en compte dans leur ensemble dans le cadre de politiques publiques concertées, y compris sous l'angle des ressources, de l'investissement, de l'environnement, des populations, des



institutions et des processus de production, de transformation, d'entreposage, de distribution, de préparation et de consommation des aliments ;

- f) que les familles d'agriculteurs, les petits agriculteurs et en particulier les agricultrices jouent un rôle important dans la réduction de la malnutrition et devraient, à ce titre, être soutenus par des politiques intégrées et multisectorielles des pouvoirs publics, selon que de besoin, de nature à renforcer leur capacité de production, à accroître leurs revenus et à renforcer leur résilience ;
- g) qu'il y a, en raison des guerres, des occupations, du terrorisme, des troubles civils et des catastrophes naturelles, des foyers de maladie et des épidémies, ainsi que des violations des droits de l'homme et des politiques socioéconomiques inappropriées, des dizaines de millions de réfugiés, de personnes déplacées, de civils non combattants victimes de la guerre et de migrants, qui sont parmi les groupes les plus vulnérables sur le plan nutritionnel. Les ressources dont dispose les pays de la CEEAC pour prendre soin de ces groupes et pour les réinsérer sont souvent très insuffisants et les carences nutritionnelles sont fréquentes.

Toutes les parties responsables devraient coopérer afin d'assurer l'acheminement et la distribution, dans des conditions de sécurité et sans retard, des denrées alimentaires et des fournitures médicales à ceux qui en ont besoin, dans le respect des croyances, des cultures, des traditions, des habitudes et préférences alimentaires des individus, conformément à la législation nationale, au droit et aux obligations internationaux, à la Charte de l'Union Africaine et des Nations Unies ;

- h) que l'investissement agricole responsable et notamment dans les petites exploitations et l'agriculture familiale, ainsi que dans les systèmes alimentaires, est indispensable pour venir à bout de la malnutrition ;
- i) que les gouvernements devraient protéger les consommateurs, en particulier les enfants, contre la publicité et la commercialisation abusives d'aliments ;
- j) que pour améliorer la nutrition, il faut assurer des régimes alimentaires sains, équilibrés et variés, y compris, le cas échéant, les régimes alimentaires traditionnels, satisfaire les besoins en nutriments de toutes les classes d'âge et de tous les groupes ayant des besoins nutritionnels particuliers tout en évitant les excès de matières grasses saturées, de sucres et de sel/sodium ;
- k) que les systèmes alimentaires doivent permettre d'un bout à l'autre de l'année un accès à des aliments qui répondent aux besoins nutritionnels des populations et favoriser les modes d'alimentation sains ;
- l) qu'il est nécessaire que les systèmes alimentaires contribuent à prévenir et éviter les maladies infectieuses et notamment les anthroponoses et à parer à la résistance aux antimicrobiens ;



- m) que les systèmes alimentaires, englobant tous les éléments de la production, de la transformation et de la distribution, devraient être durables, résilients et en mesure de fournir de façon équitable des aliments plus variés, prenant dûment soin d'évaluer les impacts sur l'environnement et la santé ;
- n) que les organismes de la CEEAC, de l'Union Africaine et des Nations Unies, notamment le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et les institutions financières internationales et régionales, doivent collaborer plus efficacement à l'appui des efforts nationaux et régionaux, selon le cas et renforcer la coopération internationale et l'aide au développement afin d'accélérer les progrès en matière de lutte contre la malnutrition ;

Engagement à agir

15. Nous engageons:

- a) à éliminer, à l'échelle sous régionale de la CEEAC, la faim et à prévenir toute forme de malnutrition, en particulier la sous-alimentation, le retard de croissance, l'émaciation, le déficit pondéral, l'excès pondéral et l'obésité de l'enfant de moins de 5 ans; ainsi que les carences en micronutriments, en particulier l'anémie, chez la femme et l'enfant, à inverser la tendance à la hausse de l'excès pondéral et de l'obésité et à faire reculer les maladies non transmissibles dues à l'alimentation dans toutes les classes d'âge ;
- b) à investir davantage dans des interventions et actions efficaces de nature à améliorer le régime alimentaire et la nutrition des populations, y compris dans les situations d'urgence ;
- c) à renforcer les systèmes alimentaires durables, de la production à la consommation et dans tous les secteurs concernés, en élaborant des politiques cohérentes des pouvoirs publics afin d'assurer, d'un bout à l'autre de l'année, l'accès des populations à des aliments répondant à leurs besoins nutritionnels et de favoriser une alimentation sûre et variée ;
- d) à faire une plus large place à la nutrition dans les stratégies, politiques, plans d'action et programmes nationaux pertinents et à adapter les ressources nationales en conséquence ;
- e) à améliorer la nutrition en renforçant les capacités humaines et institutionnelles de lutte contre toutes les formes de malnutrition, grâce, notamment, à la recherche-développement scientifique et socioéconomique, à l'innovation et au transfert des technologies appropriées à des conditions convenues d'un commun accord ;
- f) à renforcer et faciliter les contributions et l'action de toutes les parties prenantes visant à améliorer la nutrition et à promouvoir la collaboration au sein des pays et entre eux, y compris selon les modalités de la coopération sous-régionale ;



- g) à élaborer des politiques, programmes et initiatives visant à assurer une alimentation saine pendant toute la vie, et ce, dès les premiers stades de la vie et jusqu'à l'âge adulte, notamment pour les personnes ayant des besoins nutritionnels spéciaux, avant et pendant la grossesse, en particulier pendant les 1 000 premiers jours en favorisant, en protégeant et en soutenant l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et la poursuite de l'allaitement au sein jusqu'à 2 ans et plus avec une alimentation d'appoint appropriée, une alimentation saine dans les familles et à l'école pendant l'enfance et d'autres formes d'alimentation spécialisée ;
- h) à donner aux populations les moyens dont elles ont besoin et à mettre en place un environnement favorable leur permettant de choisir en connaissance de cause les produits alimentaires, pour un mode d'alimentation sain et des pratiques appropriées d'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge grâce à une amélioration de l'information et de l'éducation en matière de santé et de nutrition ;
- i) à mettre en œuvre les engagements de la présente Déclaration par l'intermédiaire du Cadre d'action, ce qui contribuera aussi à assurer la reddition de comptes et le suivi des progrès faits en ce qui concerne les objectifs nutritionnels mondiaux ;
- j) à envisager comme il se doit d'intégrer la vision et les engagements pris dans la présente Déclaration dans le processus du programme de développement pour l'après-2015, en s'arrimant aux objectifs de développement durable.

16. Demandons aux partenaires techniques ou financiers, en collaboration avec d'autres organisations, fonds et programmes de la CEEAC, de l'UA et des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales, d'apporter leur appui aux gouvernements, sur demande, pour l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de leurs politiques, programmes et plans visant à relever les multiples défis de la malnutrition.

17. Recommandons à l'Assemblée générale de la CEAAC/ UE de souscrire à la Déclaration de Brazzaville sur le repositionnement de la nutrition comme facteur de développement ainsi qu'aux **feuilles de route**, qui fournit aux gouvernements une série d'options d'actions et de stratégies volontaires à l'usage des gouvernements, selon que de besoin et d'envisager de déclarer une décennie d'action pour la nutrition (2016-2025) dans les limites des structures et des ressources disponibles.



6.4. Annexe 3: Déclaration de Rome sur la Conférence Internationale sur la Nutrition

DEUXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tel: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: ICN2@fao.org - www.fao.org/icn2

Deuxième Conférence internationale sur la nutrition

Rome, 19-21 novembre 2014

Document final de la Conférence: Déclaration de Rome sur la
nutrition

Nous félicitant de la participation de chefs d'État et d'autres invités de haut niveau,

1. Nous, ministres et représentants des Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), réunis à Rome du 19 au 21 novembre 2014 à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, organisée conjointement par la FAO et l'OMS, pour examiner les défis multiples que pose la malnutrition sous toutes ses formes et identifier les moyens de les relever au cours des prochaines décennies.

2. Réaffirmant les engagements pris en 1992 à la première Conférence internationale sur la nutrition, aux Sommets mondiaux de l'alimentation de 1996 et 2002 et au Sommet mondial sur la sécurité alimentaire de 2009, ainsi que les engagements pris au regard des cibles et plans d'action internationaux pertinents, et notamment les cibles mondiales 2025 de l'OMS en matière de nutrition et le Plan d'action mondial 2013-2020 de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

3. Réaffirmant le droit de chacun d'avoir accès à une alimentation sûre, suffisante et nutritive dans l'exercice du droit à une alimentation adéquate ainsi que le droit fondamental de chacun d'être à l'abri de la faim, conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à d'autres instruments pertinents des Nations Unies.

Défis multiples que pose la malnutrition s'agissant d'un développement durable sans laissés-pour-compte et de la santé

4. Reconnaissons que la malnutrition sous toutes ses formes – dénutrition, carences en micronutriments, excès pondéral et obésité – non seulement nuit à la santé et au bien-être des populations en compromettant le développement physique et cognitif, ainsi que le système immunitaire, en exposant davantage les personnes aux maladies transmissibles et non transmissibles, en restreignant la réalisation du potentiel humain et en réduisant la productivité, mais constitue également un lourd fardeau, sous la forme de conséquences socioéconomiques négatives pour l'individu, la famille, la communauté et l'État.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document.

Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1542f

5. Reconnaissons que les causes profondes de la malnutrition et les facteurs qui la favorisent sont complexes et multifactoriels:

- a) la pauvreté, le sous-développement, une situation économique et sociale défavorisée sont les principaux responsables de la malnutrition, que ce soit dans les villes ou dans les zones rurales;
- b) l'impossibilité d'accéder à tout moment à une alimentation suffisante, qui soit adéquate aussi bien en quantité qu'en qualité, en accord avec les croyances, la culture, les traditions, les habitudes et préférences alimentaires des individus et conforme aux lois et obligations nationales et internationales;
- c) la malnutrition est souvent aggravée par des pratiques inappropriées en matière d'alimentation et de soins appliquées aux nourrissons et aux jeunes enfants, un assainissement et une hygiène défaillants, le manque d'accès à l'éducation, à des systèmes de santé de qualité et à l'eau potable, les infections transmises par les aliments et les parasitoses, ainsi que l'ingestion de quantités dangereuses de contaminants chimiques avec des aliments dont la sécurité sanitaire laisse à désirer, du stade de la production à celui de la consommation;
- d) les épidémies, notamment celle de la maladie due au virus Ebola, constituent d'immenses défis pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

6. Reconnaissons que différentes formes de malnutrition coexistent au sein de la plupart des pays; si tous les groupes socioéconomiques sont concernés par les risques alimentaires, il existe cependant d'importantes inégalités en ce qui concerne la situation nutritionnelle, l'exposition au risque et le caractère adéquat de l'apport énergétique et de l'apport en nutriments, à la fois d'un pays à l'autre et au sein d'un même pays.

7. Reconnaissons que certains changements socioéconomiques et environnementaux peuvent avoir un impact sur les habitudes en matière d'alimentation et d'activité physique, exposant davantage à l'obésité et aux maladies non transmissibles en raison d'un mode de vie de plus en plus sédentaire et d'une consommation accrue d'aliments à forte teneur en matières grasses, notamment en matières grasses saturées et en acides gras trans, en sucre et en sel/sodium.

8. Reconnaissons la nécessité d'agir face aux impacts du changement climatique et d'autres facteurs environnementaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier sur la quantité, la qualité et la diversité des aliments produits, en prenant les mesures nécessaires pour lutter contre les effets négatifs.

9. Reconnaissons que les situations conflictuelles et post-conflictuelles, les crises humanitaires et les crises prolongées, imputables, notamment, à des sécheresses, à des inondations, à la désertification, ainsi qu'à des pandémies, compromettent la sécurité alimentaire et la nutrition.

10. Reconnaissons que les actuels systèmes alimentaires sont de plus en plus sollicités afin de fournir à chacun des aliments adéquats, sûrs, variés et riches en nutriments qui contribuent à une alimentation saine, en raison, notamment, des contraintes imposées par la rareté des ressources, la dégradation de l'environnement ainsi que des modes de production et de consommation non durables, les pertes et gaspillages alimentaires et une distribution déséquilibrée.

11. Reconnaissons que le commerce est un élément fondamental de la sécurité alimentaire et de la nutrition et que les politiques commerciales doivent tendre vers le renforcement de la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous, par le truchement d'un système commercial mondial équitable et déterminé par les forces du marché et réaffirmons la nécessité de s'abstenir de mesures unilatérales qui ne sont pas conformes au droit international et en particulier à la Charte des Nations Unies et qui mettent en danger la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que l'indiquait la Déclaration de Rome de 1996.



12. Notons avec une profonde préoccupation que malgré les résultats non négligeables obtenus dans de nombreux pays, on n'a observé, pendant les dernières décennies, que des progrès faibles et inégaux en matière de réduction de la malnutrition et les estimations montrent que:

- a) la prévalence de la sous-alimentation a reculé dans des proportions modérées, mais les chiffres estimatifs en valeur absolue, soit 805 millions de personnes souffrant de sous-alimentation chronique entre 2012 et 2014, demeurent inacceptablement élevés;
- b) la malnutrition chronique, mesurée par le retard de croissance, a baissé, mais en 2013, elle touchait encore 161 millions d'enfants de moins de 5 ans, la malnutrition aiguë (déperissement) concernant quant à elle 51 millions d'enfants de moins de 5 ans;
- c) la dénutrition, principale cause profonde de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, a été à l'origine de 45 pour cent des décès d'enfants dans le monde en 2013;
- d) plus de 2 milliards de personnes souffrent de carences en micronutriments, notamment, mais pas exclusivement, en vitamine A, en iode, en fer et en zinc;
- e) l'excès pondéral et l'obésité de l'enfant et de l'adulte ont progressé rapidement dans toutes les régions, touchant 42 millions d'enfants de moins de 5 ans (excès pondéral) en 2013 et plus de 500 millions d'adultes (obésité) en 2010;
- f) les facteurs de risque alimentaires, associés à une activité physique insuffisante, ont un poids de près de 10 pour cent du fardeau mondial de la maladie et de l'invalidité.

Vision commune pour une action mondiale visant à mettre fin à toutes les formes de malnutrition

13. Réaffirmons:

- a) qu'il est impératif, pour des raisons sanitaires, éthiques, politiques, sociales et économiques, de mettre fin à la malnutrition sous toutes ses formes, en tenant compte tout particulièrement des besoins spéciaux des enfants, des femmes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des autres groupes vulnérables, ainsi que des personnes en situation de crise humanitaire;
- b) que les politiques nutritionnelles devraient favoriser une alimentation variée, équilibrée et saine à tous les stades de la vie. Elles devraient notamment faire une place particulière aux mille premiers jours allant du début de la grossesse à l'âge de 2 ans, aux femmes enceintes, aux femmes allaitantes, aux femmes en âge de procréer et aux adolescentes, en favorisant et en soutenant les soins et les pratiques alimentaires, dont l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois et la poursuite de l'allaitement jusqu'à l'âge de 2 ans et au-delà, avec une alimentation d'appoint appropriée. Une alimentation saine dans les écoles maternelles, les écoles, les institutions publiques, les lieux de travail, les foyers et les familles devrait être encouragée;
- c) qu'un appui à une action coordonnée des divers acteurs de l'ensemble des secteurs concernés sur les plans international, régional, national et communautaire doit être consenti par l'intermédiaire de politiques, programmes et initiatives transversaux et cohérents, notamment dans le domaine de la protection sociale, afin d'alléger les fardeaux multiples de la malnutrition et de promouvoir des systèmes alimentaires durables;
- d) que l'alimentation ne devrait jamais être utilisée comme instrument de pression politique et économique;



- e) que l'instabilité excessive des prix des aliments et des produits agricoles peut avoir une incidence négative sur la sécurité alimentaire et la nutrition, doit être suivie de plus près et nécessite une intervention en raison des problèmes qu'elle pose;
- f) que les améliorations de l'alimentation et de la nutrition passent par des cadres législatifs pertinents pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, y compris en ce qui concerne le bon usage des produits agrochimiques, grâce à la promotion de la participation aux activités de la Commission du Codex Alimentarius pour l'élaboration de normes internationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, ainsi que pour améliorer les informations destinées aux consommateurs, tout en évitant les techniques inappropriées de commercialisation et de publicité s'agissant des aliments et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants, ainsi que le recommande la Résolution WHA63.14;
- g) que les données et indicateurs sur la nutrition, ainsi que les capacités de l'ensemble des pays et l'appui à ces derniers, en particulier les pays en développement, en matière de collecte et d'analyse des données, doivent être améliorés afin de renforcer l'efficacité de la surveillance nutritionnelle, de la prise de décisions et de la reddition de comptes;
- h) qu'il est nécessaire de renforcer les moyens d'action des consommateurs grâce à des informations et à une éducation améliorées reposant sur des bases scientifiques dans les domaines de la santé et de la nutrition afin qu'ils puissent opérer en connaissance de cause leurs choix de consommation des produits alimentaires pour se nourrir sainement;
- i) que la nutrition devrait être intégrée dans les systèmes nationaux de santé, ceux-ci donnant à tous accès à des services de santé intégrés, dans l'optique de la continuité des soins, notamment par la promotion de la santé et la prévention des maladies, le traitement et la réadaptation, et contribuant à la réduction des inégalités en répondant aux besoins et vulnérabilités d'ordre nutritionnel propres aux différents groupes de population;
- j) que les politiques nutritionnelles devraient faire une place particulière aux femmes et avoir pour effet une autonomisation des femmes et des jeunes filles, contribuant ainsi à donner aux femmes le plein accès, en toute égalité, à la protection sociale et aux ressources, y compris, notamment aux revenus, à la terre, aux ressources en eau, aux services financiers, à l'éducation, à la formation, à la science, à la technologie et aux services de santé, favorisant de ce fait la sécurité alimentaire et la santé.

14. Reconnaissions:

- a) que la coopération internationale et l'aide publique au développement en faveur de la nutrition devraient, selon le cas, appuyer ou compléter les stratégies, les politiques, les programmes et les initiatives de surveillance en matière de nutrition sur le plan national;
- b) que la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale est favorisée par des systèmes alimentaires durables, équitables, accessibles dans tous les cas, résilients et multiformes;
- c) qu'une action collective est importante pour améliorer la nutrition et nécessite une collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les communautés;
- d) que le caractère non discriminatoire et sûr de l'accès aux ressources et de l'utilisation de celles-ci conformément au droit international est important pour la sécurité alimentaire et la nutrition;



- e) que les systèmes alimentaires et agricoles, qui englobent les cultures, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture, doivent être pris en compte dans leur ensemble dans le cadre de politiques publiques concertées, y compris sous l'angle des ressources, de l'investissement, de l'environnement, des populations, des institutions et des processus de production, de transformation, d'entreposage, de distribution, de préparation et de consommation des aliments;
- f) que les familles d'agriculteurs, les petits agriculteurs et en particulier les agricultrices jouent un rôle important dans la réduction de la malnutrition et devraient, à ce titre, être soutenus par des politiques intégrées et multisectorielles des pouvoirs publics, selon que de besoin, de nature à renforcer leur capacité de production, à accroître leurs revenus et à renforcer leur résilience;
- g) qu'il y a, en raison des guerres, des occupations, du terrorisme, des troubles civils et des catastrophes naturelles, des foyers de maladie et des épidémies, ainsi que des violations des droits de l'homme et des politiques socioéconomiques inappropriées, des dizaines de millions de réfugiés, de personnes déplacées, de civils non combattants victimes de la guerre et de migrants, qui sont parmi les groupes les plus vulnérables sur le plan nutritionnel. Les ressources dont on dispose pour prendre soin de ces groupes et pour les réinsérer sont souvent très insuffisantes et les carences nutritionnelles sont fréquentes. Toutes les parties responsables devraient coopérer afin d'assurer l'acheminement et la distribution, dans des conditions de sécurité et sans retard, des denrées alimentaires et des fournitures médicales à ceux qui en ont besoin, dans le respect des croyances, des cultures, des traditions, des habitudes et préférences alimentaires des individus, conformément à la législation nationale, au droit et aux obligations internationaux et à la Charte des Nations Unies;
- h) que l'investissement agricole responsable¹ et notamment dans les petites exploitations et l'agriculture familiale, ainsi que dans les systèmes alimentaires, est indispensable pour venir à bout de la malnutrition;
- i) que les gouvernements devraient protéger les consommateurs, en particulier les enfants, contre la publicité et la commercialisation abusives d'aliments;
- j) que pour améliorer la nutrition, il faut assurer des régimes alimentaires sains, équilibrés et variés, y compris, le cas échéant, les régimes alimentaires traditionnels, satisfaire les besoins en nutriments de toutes les classes d'âge et de tous les groupes ayant des besoins nutritionnels particuliers tout en évitant les excès de matières grasses saturées, de sucres et de sel/sodium et éliminer la quasi-totalité des acides gras trans, notamment;
- k) que les systèmes alimentaires doivent permettre d'un bout à l'autre de l'année un accès à des aliments qui répondent aux besoins nutritionnels des populations et favoriser les modes d'alimentation sains;
- l) qu'il est nécessaire que les systèmes alimentaires contribuent à prévenir et éviter les maladies infectieuses et notamment les zoonoses et à parer à la résistance aux antimicrobiens;
- m) que les systèmes alimentaires, englobant tous les éléments de la production, de la transformation et de la distribution, devraient être durables, résilients et en mesure de fournir de façon équitable des aliments plus variés, prenant dûment soin d'évaluer les impacts sur l'environnement et la santé;

¹ Par agriculture, on entend les cultures, l'élevage, les forêts et la pêche.



- n) qu'il faudrait réduire les pertes et les gaspillages de produits alimentaires d'un bout à l'autre de la filière alimentaire, en vue de contribuer à la sécurité alimentaire, à la nutrition et au développement durable;
- o) que les organismes des Nations Unies, notamment le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et les institutions financières internationales et régionales, doivent collaborer plus efficacement à l'appui des efforts nationaux et régionaux, selon le cas et renforcer la coopération internationale et l'aide au développement afin d'accélérer les progrès en matière de lutte contre la malnutrition;
- p) que l'Expo Milano 2015, ayant pour thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie», sera, avec d'autres événements et enceintes, l'occasion de souligner l'importance de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de sensibiliser le public, de stimuler le débat international et de mettre en relief les résultats de la CIN2.

Engagement à agir

15. Nous engageons:

- a) à éliminer, à l'échelle mondiale, la faim et à prévenir toute forme de malnutrition, en particulier la sous-alimentation, le retard de croissance, le dépérissement, le déficit pondéral et l'excès pondéral de l'enfant de moins de 5 ans; ainsi que les carences en micronutriments, en particulier l'anémie, chez la femme et l'enfant, à inverser la tendance à la hausse de l'excès pondéral et de l'obésité et à faire reculer les maladies non transmissibles dues à l'alimentation dans toutes les classes d'âge;
- b) à investir davantage dans des interventions et actions efficaces de nature à améliorer le régime alimentaire et la nutrition des populations, y compris dans les situations d'urgence;
- c) à renforcer les systèmes alimentaires durables, de la production à la consommation et dans tous les secteurs concernés, en élaborant des politiques cohérentes des pouvoirs publics afin d'assurer, d'un bout à l'autre de l'année, l'accès des populations à des aliments répondant à leurs besoins nutritionnels et de favoriser une alimentation sûre et variée;
- d) à faire une plus large place à la nutrition dans les stratégies, politiques, plans d'action et programmes nationaux pertinents et à adapter les ressources nationales en conséquence;
- e) à améliorer la nutrition en renforçant les capacités humaines et institutionnelles de lutte contre toutes les formes de malnutrition, grâce, notamment, à la recherche-développement scientifique et socioéconomique, à l'innovation et au transfert des technologies appropriées à des conditions convenues d'un commun accord;
- f) à renforcer et faciliter les contributions et l'action de toutes les parties prenantes visant à améliorer la nutrition et à promouvoir la collaboration au sein des pays et entre eux, y compris selon les modalités de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et de la coopération triangulaire;
- g) à élaborer des politiques, programmes et initiatives visant à assurer une alimentation saine pendant toute la vie, et ce, dès les premiers stades de la vie et jusqu'à l'âge adulte, notamment pour les personnes ayant des besoins nutritionnels spéciaux, avant et pendant la grossesse, en particulier pendant les 1 000 premiers jours en favorisant, en protégeant et en soutenant l'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois et la poursuite de l'allaitement au sein jusqu'à 2 ans et plus avec une alimentation d'appoint appropriée, une alimentation saine dans les familles et à l'école pendant l'enfance et d'autres formes d'alimentation spécialisée;



- h) à donner aux populations les moyens dont elles ont besoin et à mettre en place un environnement favorable leur permettant de choisir en connaissance de cause les produits alimentaires, pour un mode d'alimentation sain et des pratiques appropriées d'alimentation des nourrissons et des enfants en bas âge grâce à une amélioration de l'information et de l'éducation en matière de santé et de nutrition;
- i) à mettre en œuvre les engagements de la présente Déclaration par l'intermédiaire du Cadre d'action, ce qui contribuera aussi à assurer la reddition de comptes et le suivi des progrès faits en ce qui concerne les objectifs nutritionnels mondiaux;
- j) à envisager comme il se doit d'intégrer la vision et les engagements pris dans la présente Déclaration dans le processus du programme de développement pour l'après-2015, en établissant notamment un éventuel objectif mondial connexe.

16. Demandons à la FAO et à l'OMS, en collaboration avec d'autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales, d'apporter leur appui aux gouvernements, sur demande, pour l'élaboration, le renforcement et la mise en œuvre de leurs politiques, programmes et plans visant à relever les multiples défis de la malnutrition.

17. Recommandons à l'Assemblée générale des Nations Unies de souscrire à la Déclaration de Rome sur la nutrition ainsi qu'au Cadre d'action, qui fournit aux gouvernements une série d'options d'action et de stratégies volontaires à l'usage des gouvernements, selon que de besoin et d'envisager de déclarer une décennie d'action pour la nutrition (2016-2025) dans les limites des structures et des ressources disponibles.

= = =



6.5. Annexe 4: Déclaration de Rome sur la Conférence Internationale sur la Nutrition Cadre d'action

Octobre 2014

ICN2 2014/3 Corr.1

DEUXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION

F



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tel: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: ICN2@fao.org - www.fao.org/icn2

Deuxième Conférence internationale sur la nutrition

Rome, 19-21 novembre 2014

Document final de la Conférence – Cadre d'action

DE L'ENGAGEMENT À L'ACTION

Contexte

1. Globalement, la réduction de la faim et de la malnutrition de la population mondiale s'est sensiblement améliorée depuis la Conférence internationale sur la nutrition (CIN) de 1992. Cependant, le recul de la faim et de la dénutrition a été inégal et intolérablement lent. Aujourd'hui, l'enjeu fondamental consiste à améliorer durablement la nutrition grâce à la mise en œuvre de politiques cohérentes et d'initiatives mieux coordonnées dans tous les secteurs concernés.

Finalité et objectifs

2. Le présent Cadre d'action à caractère volontaire a pour finalité d'indiquer la marche à suivre pour concrétiser les engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition adoptée par la deuxième Conférence internationale sur la nutrition tenue à Rome, en Italie, du 19 au 21 novembre 2014. Fondé sur des engagements, des cibles et des objectifs existants, le présent Cadre d'action propose une série d'options politiques et de stratégies que les gouvernements¹, agissant en concertation avec d'autres parties prenantes, peuvent incorporer, le cas échéant, dans leurs plans nationaux relatifs à la nutrition, à la santé, à l'agriculture², au développement et à l'investissement et prendre en compte lors des négociations d'accords internationaux afin de garantir à tous une alimentation meilleure.

3. C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'agir au niveau du pays en concertation avec un vaste éventail de parties prenantes, notamment les communautés concernées, c'est pourquoi, les recommandations s'adressent principalement aux chefs de gouvernement. Ils examineront la validité des politiques et des mesures recommandées au regard des besoins et de la situation du pays, ainsi que des priorités nationales et régionales et des dispositions des cadres juridiques. Afin qu'il soit plus facile de rendre des comptes, le présent Cadre d'action adopte les objectifs mondiaux existants fixés pour 2025, en ce qui concerne l'amélioration de la nutrition chez la

¹ Il est entendu que le terme «gouvernement» englobe l'Union européenne et les autres organisations régionales, s'agissant des affaires relevant de leur compétence.

² Dans le présent document, le terme «agriculture» désigne les cultures, l'élevage, les forêts et les pêches.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document.

Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.

Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mm215f

mère, le nourrisson et l'enfant en bas âge³ et la réduction des facteurs de risque de maladies non transmissibles⁴.

Options politiques et programmes recommandés

4. Les options politiques et programmes recommandés ci-après doivent permettre la mise en place d'un environnement favorable et d'améliorer la nutrition dans tous les secteurs.

Mesures recommandées aux fins de la création d'un environnement favorable à une action efficace

- Recommandation 1: Renforcer l'engagement politique et la participation sociale aux fins de l'amélioration de la nutrition au niveau des pays, en recourant au dialogue sur les politiques et au plaidoyer.
- Recommandation 2: Élaborer – ou réviser, le cas échéant – et chiffrer les plans nationaux pour la nutrition, harmoniser les politiques des différents ministères et organismes lorsque ces politiques ont des incidences sur la nutrition et renforcer les cadres juridiques et les capacités stratégiques dans le domaine de la nutrition.
- Recommandation 3: Aux fins de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, renforcer ou établir, selon le cas, dans l'ensemble de l'administration des mécanismes nationaux intersectoriels réunissant plusieurs parties prenantes, pour superviser la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes et autres investissements relatifs à la nutrition. Il peut être nécessaire de mettre en place des plateformes de ce type à différents niveaux et il convient de les assortir de solides mécanismes de prévention des fraudes et des conflits d'intérêts.
- Recommandation 4: Favoriser un investissement responsable et durable dans la nutrition, notamment au niveau national avec des financements locaux; générer des ressources supplémentaires au moyen d'outils de financement novateurs, inciter les partenaires du développement à accroître l'aide publique au développement affectée à la nutrition et encourager les investissements privés en tant que de besoin.
- Recommandation 5: Améliorer la disponibilité, la qualité, la quantité, la couverture et la gestion des systèmes d'information multisectoriels relatifs à l'alimentation et à la nutrition pour améliorer l'élaboration des politiques et la transparence.
- Recommandation 6: Promouvoir la collaboration entre pays, notamment la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que la mise en commun d'informations relatives à la nutrition, à l'alimentation, aux technologies, à la recherche, aux politiques et aux programmes.
- Recommandation 7: Renforcer la gouvernance de la nutrition et coordonner les politiques, les stratégies et les programmes des organisations, programmes et fonds du système des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs.

³ À savoir: 1) réduire de 40 pour cent le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance; 2) réduire de 50 pour cent l'anémie chez les femmes en âge de procréer; 3) réduire de 30 pour cent l'insuffisance pondérale à la naissance; 4) pas d'augmentation du pourcentage d'enfants en excès pondéral; 5) porter les taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie à au moins 50 pour cent; et 6) réduire et maintenir au-dessous de 5 pour cent le dépérissement chez l'enfant.

⁴ À savoir: 1) réduction de 30 pour cent de l'apport en sel; et 2) arrêt de la progression de l'obésité chez l'adolescent et l'adulte.



Mesures recommandées à l'appui de systèmes alimentaires durables pour des régimes sains

- Recommandation 8: Examiner les politiques et les investissements nationaux et intégrer des objectifs nutritionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes alimentaires et agricoles afin de faire progresser une agriculture sensible aux enjeux nutritionnels, d'assurer la sécurité alimentaire et de favoriser des régimes sains.
- Recommandation 9: Renforcer la production alimentaire et la transformation des aliments sur le plan local, notamment au niveau des petits exploitants⁵ et des familles d'agriculteurs en accordant une attention particulière à l'autonomisation des femmes, tout en reconnaissant qu'un commerce efficient et efficace est essentiel à la réalisation d'objectifs nutritionnels.
- Recommandation 10: Favoriser la diversification des cultures, y compris les cultures traditionnelles sous-utilisées, une production de fruits et légumes plus abondante, et une production adéquate de produits d'origine animale le cas échéant, en appliquant des méthodes de production alimentaire et de gestion des ressources naturelles durables.
- Recommandation 11: Améliorer les techniques et les infrastructures d'entreposage, de conservation, de transport et de distribution afin de réduire l'insécurité alimentaire saisonnière, les pertes d'aliments et d'éléments nutritifs et le gaspillage.
- Recommandation 12: Mettre en place et renforcer des institutions, des politiques, des programmes et des services visant à améliorer la résilience de l'approvisionnement alimentaire dans les zones exposées aux crises, y compris celles qui sont touchées par le changement climatique.
- Recommandation 13: Élaborer, adopter des directives internationales à l'appui de régimes alimentaires sains ou les adapter, si nécessaire.
- Recommandation 14: Encourager la réduction progressive des matières grasses saturées, du sucre, du sel/sodium et des acides gras trans dans les aliments et les boissons afin d'en éviter un apport excessive, et améliorer la teneur en nutriments, le cas échéant.
- Recommandation 15: Envisager la mise en place d'instruments réglementaires et d'application volontaire – comme des méthodes et moyens de commercialisation, des campagnes de promotion, des politiques d'étiquetage, des mesures d'incitation ou de dissuasion économiques en se conformant aux normes du Codex Alimentarius et aux règles de l'Organisation mondiale du commerce – pour promouvoir des régimes alimentaires sains.
- Recommandation 16: Établir des normes fondées sur les aliments ou les éléments nutritifs visant à donner accès à des régimes sains et à l'eau potable dans des structures publiques comme les hôpitaux, les crèches, les lieux de travail, les universités, les écoles, les services d'alimentation et de restauration, les bureaux de l'administration publique et les prisons, et encourager la mise en place de dispositifs favorisant l'allaitement au sein.

Mesures recommandées en matière de commerce et d'investissements internationaux

- Recommandation 17: Encourager les gouvernements, les organismes, les programmes et les fonds des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce et d'autres organisations internationales à identifier des possibilités de réaliser des objectifs mondiaux en matière d'alimentation et de nutrition, par le truchement de politiques en matière de commerce et d'investissement.

⁵ L'expression «petits exploitants» désigne les travailleurs agricoles et du secteur alimentaire, les artisans-pêcheurs, les pasteurs, les peuples autochtones et les paysans sans terre (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, 2013).



- Recommandation 18: Améliorer la disponibilité de l'approvisionnement alimentaire et l'accès aux aliments par l'intermédiaire de politiques et d'accords commerciaux appropriés, et déployer tous les efforts pour veiller à ce que ces accords et politiques n'aient pas d'incidence négative sur le droit à une alimentation adéquate dans d'autres pays⁶.

Mesures recommandées en matière d'éducation nutritionnelle et d'information sur la nutrition

- Recommandation 19: Mettre en œuvre des interventions d'éducation et d'éducation nutritionnelles fondées sur les directives nationales relatives aux régimes alimentaires et sur des politiques cohérentes en matière d'alimentation et de régimes alimentaires, grâce à un renforcement des programmes scolaires, à la mise en place de modules d'éducation nutritionnelle au sein des services sanitaires, agricoles et de protection sociale, à l'organisation d'interventions au niveau des communautés et à la diffusion d'informations sur les points de vente, y compris pour ce qui est de l'étiquetage.
- Recommandation 20: Renforcer les compétences et les capacités en matière de nutrition de manière à permettre des activités d'éducation nutritionnelle, notamment pour les intervenants de première ligne, les travailleurs sociaux, le personnel chargé de la vulgarisation agricole, les enseignants et les professionnels de la santé.
- Recommandation 21 : Mener des campagnes de «marketing social» adéquates et mettre en œuvre des programmes de communication autour des changements de style de vie de manière à promouvoir l'activité physique, la diversification des régimes alimentaires, la consommation d'aliments riches en micronutriments comme les fruits et légumes, y compris les aliments traditionnels locaux - en tenant compte des aspects culturels -, une meilleure nutrition des enfants et des mères, des pratiques de soins adaptées et enfin des méthodes d'allaitement et une alimentation d'appoint appropriés, ciblés et adaptés aux différents publics et aux différentes parties prenantes au système alimentaire.

Mesures recommandées en matière de protection sociale

- Recommandation 22: Incorporer des objectifs nutritionnels dans les programmes de protection sociale et dans les filets de sécurité de l'assistance humanitaire.
- Recommandation 23: Utiliser des distributions d'espèces et de produits alimentaires, y compris des programmes d'alimentation scolaire et d'autres formes de protection sociale au bénéfice des populations vulnérables afin d'améliorer les régimes alimentaires grâce à un meilleur accès à des aliments acceptables du point de vue des croyances, de la culture, des traditions, des habitudes et préférences alimentaires des personnes, conformément aux législations et obligations nationales et internationales, et adéquats du point de vue nutritionnel à l'appui de régimes sains.
- Recommandation 24: Accroître les revenus des populations les plus vulnérables en créant des emplois décentes pour tous, notamment en faisant la promotion d'emplois indépendants.

⁶ Résolution A/RES/68/177 de l'Assemblée générale des Nations Unies, paragraphe 25.



Mesures recommandées aux fins de l'établissement de systèmes de services de santé solides et résilients

- Recommandation 25: Renforcer les systèmes de services de santé et promouvoir la couverture universelle des soins de santé⁷, en misant plus particulièrement sur les soins de santé primaires, afin que les systèmes sanitaires nationaux puissent lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes.
- Recommandation 26: Assurer une meilleure intégration des actions en faveur de la nutrition dans les systèmes de services de santé grâce à des stratégies de renforcement appropriées dans divers domaines: ressources humaines, encadrement et gouvernance, financement, prestation de services, fourniture de médicaments essentiels, information et suivi.
- Recommandation 27: Dans le cadre de programmes de santé, promouvoir l'exécution d'interventions directes en matière de nutrition et d'actions sanitaires ayant une incidence sur la nutrition qui soient accessibles à tous.
- Recommandation 28: Mettre en œuvre la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, le Plan d'application exhaustif 2012-2015 de l'OMS concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant et le Plan d'action mondial 2013-2020 de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles au moyen de financements suffisants et de politiques appropriées.

Mesures recommandées pour promouvoir, protéger et faciliter la pratique de l'allaitement au sein

- Recommandation 29: Adapter et appliquer le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les résolutions connexes adoptées ultérieurement par l'Assemblée mondiale de la santé.
- Recommandation 30: Mettre en œuvre des politiques et des pratiques propres à promouvoir la protection des mères qui travaillent, y compris en réformant le droit du travail, le cas échéant⁸.
- Recommandation 31: Mettre en œuvre des politiques, des programmes et des actions visant à faire en sorte que les services de santé puissent promouvoir, protéger et faciliter l'allaitement maternel, y compris dans le cadre de l'initiative Hôpitaux amis des bébés.
- Recommandation 32: Encourager et promouvoir, au moyen d'activités de plaidoyer, d'éducation et de renforcement des capacités, un environnement porteur dans lequel les hommes, en particulier les pères, s'occupent activement de leurs nourrissons et jeunes enfants et partagent cette responsabilité avec les mères. En parallèle, renforcer l'autonomisation des femmes et améliorer leur santé et leur état nutritionnel tout au long de leur existence.
- Recommandation 33: Veiller à ce que les politiques et les pratiques mises en œuvre dans les situations d'urgence et les crises humanitaires encouragent, protègent et facilitent l'allaitement au sein.

⁷ Conformément au paragraphe 9 du préambule de la résolution WHA67.14, la couverture sanitaire universelle suppose que chacun, sans discrimination, ait accès à des ensembles de prestations déterminés à l'échelle nationale, comprenant les services essentiels nécessaires en matière de promotion de la santé, de prévention, de traitement curatif et palliatif et de réadaptation, ainsi qu'à des médicaments essentiels, sûrs, financièrement abordables, efficaces et de qualité, sans que le recours à ces prestations n'expose les usagers à des difficultés financières, en mettant l'accent en particulier sur les pauvres, les personnes vulnérables et les couches marginalisées de la population.

⁸ Comme le précisent la Convention n° 183 sur la protection de la maternité de l'Organisation internationale du travail et la recommandation 191 correspondante.



Mesures recommandées pour lutter contre le dépérissement

- Recommandation 34: Adopter des politiques et des mesures et mobiliser les financements nécessaires afin que le traitement du dépérissement soit plus largement accessible grâce à une approche communautaire de lutte contre la malnutrition aiguë et pour améliorer la gestion intégrée des maladies de l'enfant.
- Recommandation 35: Intégrer la mise en place d'une capacité opérationnelle préalablement aux catastrophes et aux situations d'urgence dans les politiques et les programmes pertinents.

Mesures recommandées pour lutter contre le retard de croissance

- Recommandation 36: Mettre en place des politiques et renforcer les interventions pertinentes afin d'améliorer la nutrition et la santé maternelles, depuis le stade de l'adolescence jusqu'aux périodes de grossesse et d'allaitement.
- Recommandation 37: Élaborer des politiques, des programmes et des stratégies en matière de santé, afin de promouvoir une alimentation optimale du nourrisson et de l'enfant en bas âge, en particulier l'allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois, suivi d'une période d'alimentation d'appoint suffisante (entre 6 et 24 mois).

Mesures recommandées pour lutter contre l'excès pondéral et l'obésité chez l'enfant

- Recommandation 38: Fournir des conseils en matière d'alimentation aux femmes enceintes pour favoriser une prise de poids saine et une nutrition adéquate.
- Recommandation 39: Améliorer l'état nutritionnel et la croissance de l'enfant, notamment en s'attaquant au problème de l'exposition de la mère à l'offre commerciale d'aliments d'appoint facilement accessibles et en améliorant les programmes d'alimentation d'appoint à l'intention des nourrissons et des enfants en bas âge.
- Recommandation 40: Réglementer la commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants conformément aux recommandations de l'OMS.
- Recommandation 41: Créer un environnement porteur qui encourage l'activité physique pour lutter contre la sédentarité dès les premiers stades de la vie.

Mesures recommandées pour le traitement de l'anémie chez la femme en âge de procréer

- Recommandation 42: Améliorer l'apport en micronutriments en encourageant la consommation d'aliments à densité élevée en nutriments, et plus particulièrement en fer, si nécessaire, et en recourant à des stratégies d'enrichissement et de complémentation et promouvoir une alimentation saine et diversifiée.
- Recommandation 43: Fournir aux femmes enceintes une complémentation quotidienne en fer, en acide folique et divers autres micronutriments dans le cadre de soins prénatals; et fournir aux femmes une complémentation intermittente en fer et en acide folique pendant le cycle menstruel, lorsque la prévalence de l'anémie est de 20 pour cent ou plus, ainsi qu'un traitement vermifuge, le cas échéant.



Mesures recommandées dans les services de santé pour améliorer la nutrition

- Recommandation 44: Mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à garantir à tous l'accès à des moustiquaires imprégnées d'insecticide et leur utilisation et à faire en sorte qu'un traitement préventif contre le paludisme soit donné aux femmes enceintes dans les zones où le risque de transmission de cette maladie est modéré à élevé.
- Recommandation 45: Assurer la vermifugation périodique de tous les enfants d'âge scolaire dans les zones endémiques.
- Recommandation 46: Mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à améliorer l'aptitude des services de santé à prévenir et traiter les maladies infectieuses⁹.
- Recommandation 47: Fournir une complémentation en zinc pour réduire la durée et atténuer la gravité des épisodes diarrhéiques et en éviter la répétition chez l'enfant.
- Recommandation 48: Fournir aux enfants d'âge préscolaire une complémentation en fer et, entre autres, en vitamine A de manière à réduire le risque d'anémie.
- Recommandation 49: Mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour faire en sorte que les femmes soient informées de manière exhaustive et disposent d'un accès total à des services de santé complets qui assurent un appui approprié pour une grossesse et un accouchement sans risques.

Mesures recommandées en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène

- Recommandation 50: Mettre en œuvre des politiques et des programmes misant sur des approches participatives pour améliorer la gestion de l'eau dans les secteurs de l'agriculture et de la production alimentaire¹⁰.
- Recommandation 51: Investir dans l'accès universel à l'eau potable et s'engager à atteindre cet objectif, avec la participation de la société civile et l'appui de partenaires internationaux, le cas échéant.
- Recommandation 52 : Mettre en œuvre des politiques et des stratégies misant sur des approches participatives pour assurer à tous un accès à des conditions d'assainissement satisfaisantes¹¹ et promouvoir des pratiques favorisant une bonne hygiène, notamment le lavage des mains avec du savon.

Mesures recommandées en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments et la résistance aux antimicrobiens

- Recommandation 53: Élaborer, établir, mettre en œuvre ou renforcer, le cas échéant, des systèmes de contrôle des produits alimentaires, notamment en révisant et en modernisant la législation et les réglementations nationales relatives à la sécurité sanitaire des aliments, pour faire en sorte que, dans toute la filière alimentaire, les producteurs et les fournisseurs d'aliments fassent preuve de responsabilité.
- Recommandation 54: Participer activement aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius relatifs à la nutrition et à la sécurité sanitaire des aliments et appliquer au niveau national, le cas échéant, les normes adoptées à l'échelle internationale.

⁹ Y compris la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, la vaccination contre la rougeole et le traitement par antibiotiques des infections urinaires féminines.

¹⁰ Notamment avec la réduction du gaspillage d'eau dans le contexte de l'irrigation, les stratégies d'usages multiples de l'eau (y compris les eaux usées) et l'utilisation plus judicieuse des technologies qui conviennent.

¹¹ Y compris en réalisant concrètement des évaluations des risques et en mettant en œuvre des pratiques de gestion, s'agissant de l'assainissement et de l'utilisation sans danger des eaux usées.



- Recommandation 55: Adhérer et participer activement aux réseaux internationaux pour mettre en commun les informations relatives à la sécurité sanitaire des aliments, et notamment pour gérer les situations d'urgences¹².
- Recommandation 56: Sensibiliser les parties prenantes concernées aux problèmes posés par la résistance aux antimicrobiens et mettre en œuvre des mesures multisectorielles permettant de lutter contre ce phénomène, notamment l'emploi raisonné des produits antimicrobiens en médecine vétérinaire et en médecine humaine.
- Recommandation 57: Élaborer et appliquer des directives nationales relatives à l'utilisation prudente des produits antimicrobiens chez les animaux destinés à la production alimentaire, conformément aux normes reconnues à l'échelle internationale et adoptées par des organisations internationales compétentes, afin de réduire l'utilisation non thérapeutique des produits antimicrobiens et de mettre fin à leur utilisation en tant qu'activateurs de croissance en l'absence d'analyses des risques, comme l'indique le Code d'usages du Codex Alimentarius CAC/RCP61-2005.

Recommandations concernant l'obligation de rendre des comptes

- Recommandation 58: Les gouvernements sont encouragés à fixer des objectifs en matière de nutrition, ainsi que des objectifs d'étape, qui soient cohérents avec le calendrier de mise en œuvre (2016-2025) et les objectifs mondiaux relatifs à la nutrition et aux maladies non transmissibles établis par l'Assemblée mondiale de la Santé. Les gouvernements sont invités à insérer – dans les cadres de suivi nationaux – des indicateurs convenus à l'échelle internationale ayant trait aux résultats obtenus en matière de nutrition (pour suivre les progrès en matière de réalisation des objectifs nationaux), à l'exécution des programmes de nutrition (notamment la couverture des interventions) et à l'environnement politique lié à la nutrition (notamment les arrangements institutionnels, les capacités et les investissements dans le domaine de la nutrition)¹³. Dans toute la mesure possible, il faut que le suivi soit réalisé par l'intermédiaire de mécanismes existants.
- Recommandation 59: La FAO et l'OMS produiront conjointement, en étroite collaboration avec d'autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales compétentes, le cas échéant, des rapports sur la concrétisation des engagements pris dans la Déclaration de Rome sur la nutrition. Les rapports seront fondés sur les autoévaluations des pays ainsi que sur les informations mises à disposition par l'intermédiaire d'autres mécanismes de suivi et de responsabilisation (par exemple, rapports d'autoévaluation du mouvement Scaling Up Nutrition (mouvement du renforcement de la nutrition), rapports présentés à la Conférence de la FAO et à l'Assemblée mondiale de la Santé et le Rapport mondial sur la nutrition).
- Recommandation 60: Les organes directeurs de la FAO et de l'OMS et les autres organisations internationales concernées sont invités à envisager d'inscrire la présentation de rapports relatifs à l'ensemble des suites données à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition à l'ordre du jour des réunions ordinaires des organes directeurs de la FAO et de l'OMS, notamment les conférences régionales de la FAO et les comités régionaux de l'OMS, si possible tous les deux ans. Les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS sont aussi invités à transmettre ces rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies le cas échéant.

¹² Réseau international FAO/OMS des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN), http://www.who.int/foodsafety/areas_work/infosan/en/.

¹³ Les cadres de suivi peuvent être élaborés en s'inspirant du Cadre mondial de suivi concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et l'enfant en bas âge, et du cadre de suivi du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles, ainsi que des indicateurs de suivi de la sécurité alimentaire (prévalence de la dénutrition (FAO), échelle des expériences de l'insécurité alimentaire et autres indicateurs largement utilisés).



6.6. Annexe 5: Prévention des maladies d'origine alimentaire : les Cinq clefs pour des aliments plus sûrs

Cinq clefs pour des aliments plus sûrs

Prenez l'habitude de la propreté

- Lavez-vous les mains avant de toucher des aliments et relavez-les souvent pendant que vous faites la cuisine
- Lavez-vous les mains après être allé aux toilettes
- Lavez et désinfectez toutes les surfaces et le matériel en contact avec les aliments
- Tenez les insectes, les rongeurs et les autres animaux à l'écart des aliments et de la cuisine

Séparez les aliments crus des aliments cuits

- Séparez la viande, la volaille et le poisson crus des autres aliments
- Ne réutilisez pas pour d'autres aliments le matériel et les ustensiles tels que les couteaux et les planches à découper que vous venez d'utiliser pour des aliments crus
- Conservez les aliments dans des récipients fermés pour éviter tout contact entre les aliments crus et les aliments prêts à consommer

Faites bien cuire les aliments

- Faites bien cuire les aliments, en particulier la viande, la volaille, les œufs et le poisson
- Portez les mets tels que les soupes et les ragoûts à ébullition pour vous assurer qu'ils ont atteint 70°C. Pour la viande et la volaille, vérifiez que la chair n'est plus rose ou, mieux encore, utilisez un thermomètre
- Faites bien réchauffer les aliments déjà cuits

Maintenez les aliments à bonne température

- Ne laissez pas des aliments cuits plus de deux heures à température ambiante
- Réfrigérez rapidement tous les aliments cuits et les denrées périssables (de préférence à moins de 5°C)
- Maintenez les aliments cuits très chauds (à plus de 60°C) jusqu'au moment de les servir
- Ne conservez pas des aliments trop longtemps même dans le réfrigérateur
- Ne décongelez pas les aliments surgelés à température ambiante

Utilisez de l'eau et des produits sûrs

- Utilisez de l'eau saine ou traitez-la de façon à écarter tout risque de contamination
- Choisissez des aliments frais et sains
- Préférez des aliments traités de telle façon qu'ils ne présentent plus de risque comme, par exemple, le lait pasteurisé
- Lavez les fruits et les légumes, surtout si vous les consommez crus
- N'utilisez pas d'aliments ayant dépassé la date de péremption



Prévention des maladies d'origine alimentaire : les Cinq clefs pour des aliments plus sûrs

Il y a aux niveaux international, national et local une demande croissante d'informations concernant la sécurité sanitaire des aliments. Avec la collaboration du réseau des bureaux OMS dans les Régions et pays, et celle des organisations partenaires, le message des Cinq clefs pourra être diffusé avec succès dans le monde entier. L'OMS encourage les gouvernements, l'industrie et les associations de consommateurs à diffuser cet important message d'hygiène.



Pour en savoir plus sur les Cinq clefs et les collaborations possibles, prière de contacter :

Françoise Fontannaz

Département Sécurité sanitaire des aliments,
zoonoses et maladies d'origine alimentaire

Courriel : fontannazf@who.int



Avenue Appia 20 - 1211 Genève 27 - Suisse



Des milliers de personnes meurent chaque jour de maladies d'origine alimentaire qui sont évitables

Les maladies d'origine alimentaire

- Touchent à la fois les pays en développement et les pays développés
- Constituent une charge supplémentaire pour les systèmes de santé
- Affectent principalement les nourrissons, les jeunes enfants, les personnes âgées et les malades
- Instaurent un cercle vicieux de diarrhée et de malnutrition
- Entravent l'économie nationale et le développement, ainsi que le commerce international.

Les aliments peuvent subir une contamination microbienne dangereuse à tout moment avant leur consommation.

En suivant des règles simples d'hygiène, on peut éviter la plupart des maladies d'origine alimentaire.



En respectant les Cinq clefs, on évite non seulement les maladies dues à l'ingestion d'aliments contaminés, mais on contribue également à la prévention de maladies provoquées par la manipulation d'animaux infectés, telles que la grippe aviaire.

Le savoir est la clef de la santé

L'OMS appuie activement l'adaptation aux conditions locales de messages sanitaires de portée mondiale. Des efforts de sensibilisation sont en cours au niveau communautaire, grâce à la contribution du Royaume-Uni (DFID).

L'affiche «Cinq clefs» a été traduite en plus de 30 langues. L'OMS a en outre préparé un manuel de formation aux Cinq clefs, où figurent des conseils sur la façon d'adapter le programme de formation à différents groupes cibles (personnes manipulant des aliments, consommateurs, enfants des écoles, femmes).

Le respect des règles d'hygiène lors de la manipulation des aliments est essentiel à la prévention des maladies d'origine alimentaire

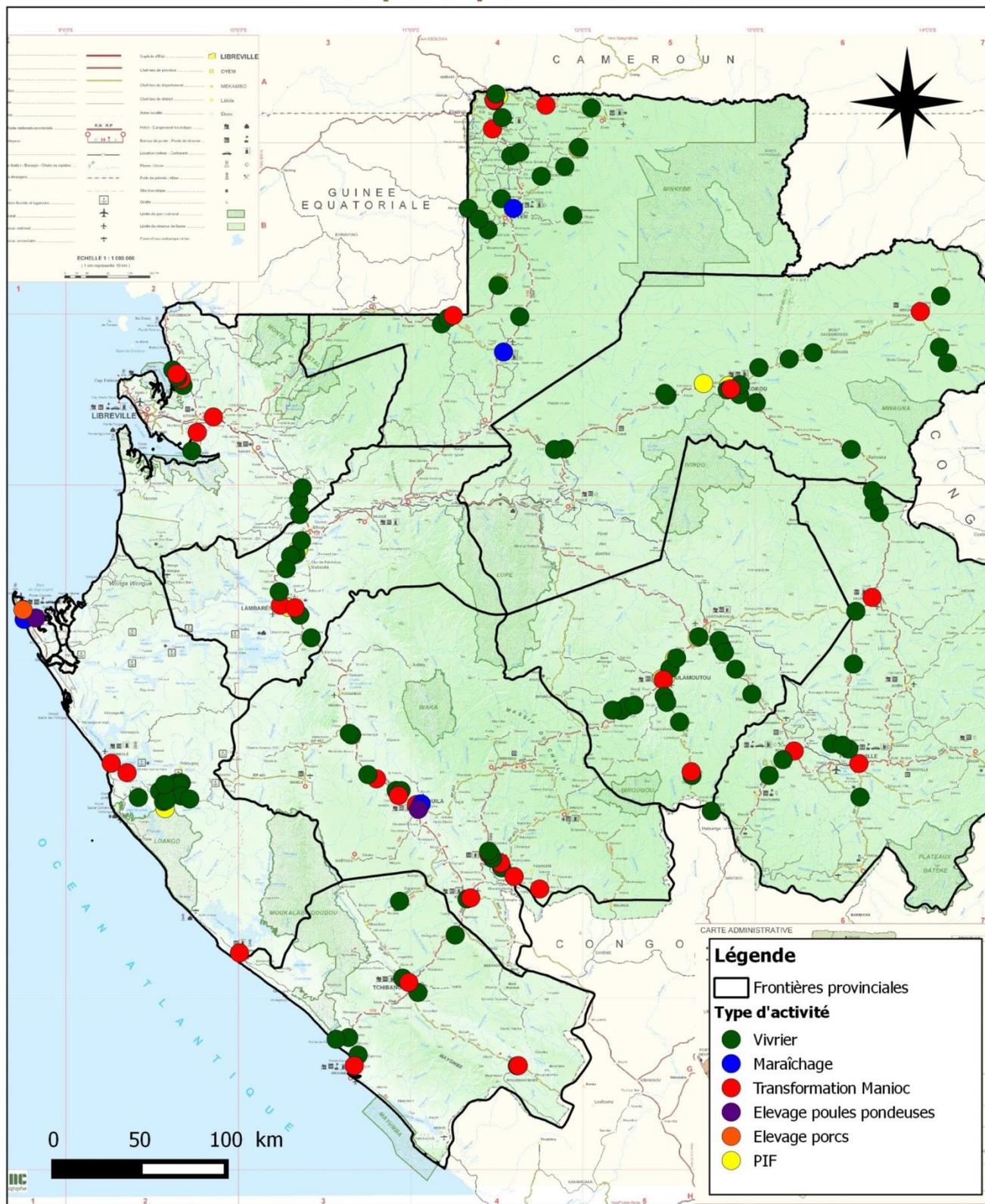
L'OMS en action

L'OMS a élaboré des règles universelles en matière d'hygiène alimentaire comportant Cinq clefs pour promouvoir la santé. Ces règles expliquent comment manipuler et préparer les aliments en toute sécurité.



Cette affiche est disponible dans un format électronique en plusieurs langues : <http://www.who.int/foodsafety/consumer/en>

Carte géographique de l'agriculture en République du Gabon



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE, CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE
DU PROGRAMME GRAINE
(MAEPG)**

BP: 551 Libreville - République du Gabon
Email: cabminagri2016@gmail.com / Tel : +241 01 76 09 78